

Dopage : un coureur cycliste français sur trois utiliserait l'EPO

LE BILAN établi par la commission médicale nationale de la Fédération française de cyclisme (FFC), à partir des examens biologiques effectués début 2000 - dans le cadre des contrôles continus - montre que 60 cyclistes professionnels français sur 177, soit 33,9 %, sont suspects d'utiliser des produits interdits stimulant la fabrication de globules rouges, essentiellement l'EPO. En juin 1999, cette proportion était de 26,3 %. Responsable de la commission médicale de la FFC, le docteur Armand Mégrét propose dans un entretien au *Monde* de ramener le seuil d'hématocrite toléré, pour les courses à étapes, de 50 % à 48 %. « Un coureur qui, au départ d'un Tour, affiche un hématocrite à 49 %, ne peut pas terminer avec ce même taux trois semaines après. Si c'est le cas, il y a de fortes présomptions. »

Lire page 28

Lionel Jospin : le quinquennat avant 2002

- Le premier ministre souhaite une réforme avant l'élection présidentielle
- Répondant à Valéry Giscard d'Estaing, il affirme que les « conditions politiques » sont réunies
- Jacques Chirac s'oriente vers un référendum à l'automne 2001
- Il consulte les responsables de l'opposition

LIONEL JOSPIN devait confirmer, mardi 16 mai, à l'Assemblée nationale, en réponse à une question de Valéry Giscard d'Estaing, sa position en faveur d'une réduction à cinq ans de la durée du mandat

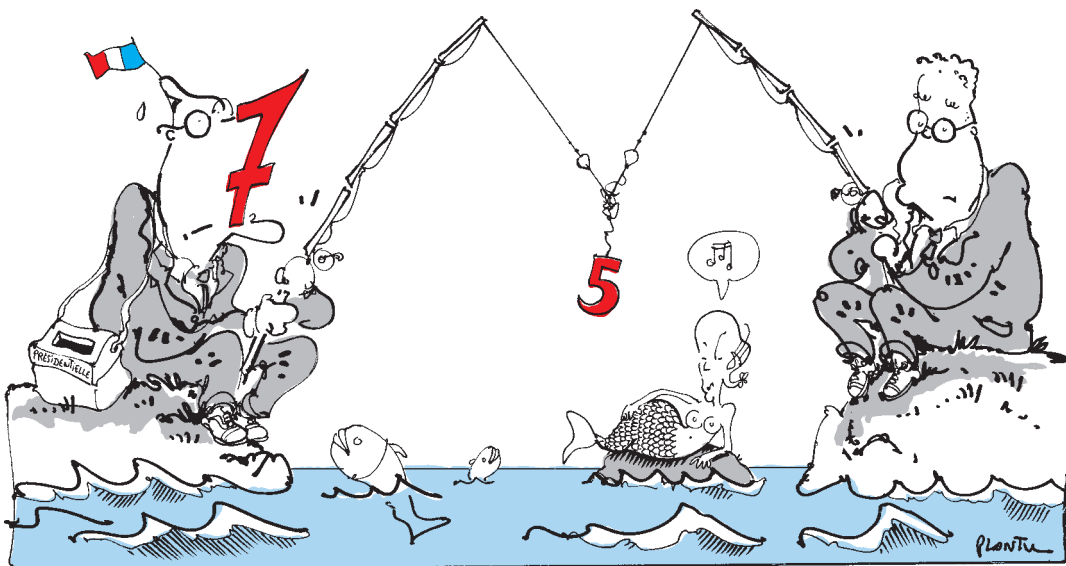
présidentiel, en rappelant qu'il s'était interdit d'évoquer cette réforme durant la cohabitation. Aujourd'hui, « les conditions politiques ont changé », devait ajouter M. Jospin, qui juge donc possible d'envisager cette réforme.

Le premier ministre, qui n'en a pas parlé de nouveau, depuis le 10 mai, avec Jacques Chirac, n'avait pas l'intention de se prononcer sur les modalités - projet de loi constitution-

nelle ou proposition de loi - de cette révision. Il devait indiquer clairement, en revanche, que le quinquennat doit être instauré, selon lui, avant l'élection présidentielle de 2002, afin d'entrer en vigueur avec le mandat du prochain président de la République.

L'Elysée, de son côté, repousse l'hypothèse évoquée par la présidente du RPR, Michèle Alliot-Marie, de coupler un référendum avec le premier tour de l'élection présidentielle. Écartant le jumelage avec les élections municipales de 2001, M. Chirac s'oriente vers un référendum à l'automne 2001. Plutôt que de créer une commission de juristes, M. Chirac s'entretient avec les responsables de l'opposition. Il pourrait consulter formellement les chefs des partis et présenter sa propre option - le quinquennat sans autre réforme institutionnelle majeure - dans les prochaines semaines.

Lire page 8 et le point de vue d'Edgard Pisani page 16



Soigner le diabète

LE TRAITEMENT du diabète de type 1, lié à un défaut de production de l'insuline, pourrait être bouleversé si les travaux expérimentaux de thérapie génique d'une équipe israélienne étaient confirmés pour l'espèce humaine. Ces chercheurs ont utilisé un gène nommé PDX-1, qui gouverne chez le fœtus la formation du pancréas et d'une partie de l'intestin grêle. Le gène, injecté à des souris, s'est fixé dans les cellules du foie, qui se sont mises à produire de l'insuline. Le traitement du diabète de type 1, survenant dans l'enfance, fait appel aux injections quotidiennes d'insuline, et celui du type 2, dit de la maturité, peut nécessiter le recours à cette hormone après plusieurs années d'évolution.

Lire page 26

Ex-premier flic de France, Raymond Marcellin victime de « saucissonneurs »

NI L'ÉPAIS blindage de sa porte ni une réputation d'ancien ministre de l'intérieur répressif n'ont suffi à protéger Raymond Marcellin. Lundi 15 mai à Paris, celui qui reste l'un des plus fameux « premiers flics de France », rendu célèbre par ses coups de gueule - et quelques coups tordus - dans le gaullisme finissant de l'après-mai 68, a été la victime d'un vulgaire fait divers. En quelques minutes, en fin d'après-midi, M. Marcellin s'est retrouvé baillonné et ligoté dans la lingerie de son appartement du 8^e arrondissement, après avoir imprudemment répondu au coup de sonnette de deux ou trois malfaiteurs qui s'étaient présentés comme des employés d'EDF.

Quelques instants plus tôt, les mêmes hommes avaient tenté de s'introduire dans un autre appartement du même immeuble, en se faisant passer pour des ramoneurs. Mais la présence de plusieurs personnes les avait dissuadés de passer à l'action. Seul à son domicile, âgé de quatre-vingt-cinq ans, M. Marcellin constituait une proie plus facile. Comme tous les anciens ministres de l'intérieur, il dispose, certes, d'une protec-

tion policière, mais uniquement lors de ses déplacements. Ce soir-là, son chauffeur-garde du corps devait le conduire à un dîner. Mais il a pensé, en ne le voyant pas descendre à l'heure convenue, que M. Marcellin avait appelé un taxi. Aussi la police n'a-t-elle été alertée qu'au début de la soirée, par une voisine observatrice qui l'avait aperçu, de l'immeuble d'en face, à travers une fenêtre de son appartement.

Libéré vers 20 h 30, l'ancien ministre n'a pas subi de violences et ne souffrait d'aucune blessure. « Il était excité, presque joyeux, raconte l'un des policiers présents. Il nous a dit en souriant : il faut les arrêter ! » M. Marcellin a reçu, à cette occasion, la visite empressée du directeur de la police judiciaire parisienne, Gérard Girel, du directeur de la police urbaine de proximité, Eric Le Douaron, ainsi que du préfet de police de Paris, Philippe Massoni, qui appartenait, au plus fort des « années Marcellin », aux renseignements généraux de la capitale, fer de lance de la lutte contre les agitateurs gauchistes que l'ancien ministre de l'intérieur avait alors dé-

signés comme autant d'ennemis publics fomenteurs de toutes sortes de complots.

Depuis quelques années, les enquêteurs parisiens sont confrontés aux agissements de « saucissonneurs », gangs spécialisés dans le cambriolage de résidences cossues. En 1999, la brigade de répression du banditisme (BRB) a recensé quatorze affaires de ce type et démantelé une bande constituée dans la banlieue Nord-Est. Les cibles de cette nouvelle vague de cambrioleurs sont souvent célèbres - et toujours riches. L'écrivain-businessman Paul-Loup Sulitzer, l'industriel Vincent Bolloré, la veuve de Cino Del Duca, l'épouse de Charles Aznavour et le parfumeur Guerlain ont été les victimes de semblables attaques. A l'inverse des « saucissonneurs » professionnels, les agresseurs de M. Marcellin semblent avoir agi sans préparation et être repartis sans butin. C'est sans doute par hasard que l'ancien ministre de l'intérieur, retiré de toute activité politique depuis 1997, s'est retrouvé sur cette liste en forme de bottin mondain.

Pascal Ceaux et Hervé Gattegno

Pas d'Europe pour l'extradition



SID AHMED REZALA

LE TRIBUNAL suprême du Portugal doit se prononcer, mercredi, sur la demande d'extradition, formulée par la France, de Sid Ahmed Rezala, soupçonné d'être l'auteur de trois meurtres dans des trains. Le débat sur l'efficacité de la coopération judiciaire en Europe est relancé.

Lire page 12 et notre éditorial page 17

Allemagne, 3 DM; Antilles-Guyane, 10 F; Autriche, 25 ATS; Belgique, 48 FB; Canada, 2,50 \$ CAN; Côte-d'Ivoire, 900 F CFA; Danemark, 15 KR; Espagne, 225 PTA; Gabon, 900 F CFA; Grande-Bretagne, 1 £; Grèce, 500 DR; Irlande, 140 £; Italie, 3000 L; Luxembourg, 46 FL; Maroc, 10 DH; Norvège, 14 KR; Pays-Bas, 3 FL; Portugal CON, 270 PTE; Réunion, 10 F; Sénégal, 900 F CFA; Suède, 16 KRS; Suisse, 2,20 FS; Tunisie, 1,4 Din; USA (NY), 2 \$; USA (others), 2,50 \$.

M 0147 - 517 - 7,50 F



La BCE et l'euro, une affaire de crédibilité

C'EST BIEN connu, le président de la Banque centrale européenne (BCE) excelle dans l'art de l'ironie spontanée. Depuis quelques jours, Wim Duisenberg pèse pourtant ses mots pour tenter de rassurer les « citoyens européens inquiets de la valeur de leur monnaie ». Dans un communiqué d'une solennité exceptionnelle, début mai, il avait tenté de calmer les « interrogations » sur la valeur de l'euro : « Je comprends [les] préoccupations » des opinions publiques, mais elles peuvent être « assurées que l'avenir de l'euro est celui d'une monnaie forte, basée sur la stabilité des prix et la force de l'économie ». Ultime précision : « La BCE observe les taux de change de l'euro très attentivement. » Une telle gravité ne tranche pas seulement avec le caractère plutôt décontracté du président de l'institut d'émission, elle révèle surtout l'embarras de la BCE devant un phénomène qui échappe à son contrôle.

Cette préoccupation est d'autant plus forte que la faiblesse chronique de la devise européenne pèse de plus en plus lourdement sur la jeune institution censée la chapeauter. Après une première année où elle avait pu surmonter sans trop de difficulté les obstacles dressés sur

son chemin, grâce à une inflation historiquement basse, la BCE est de fait confrontée à sa première crise, sur un dossier - ce n'est pas le moindre des paradoxes - qu'elle a longtemps cherché à dédramatiser.

En effet, à l'origine, le taux de change ne fait pas partie des obsessions de l'institut d'émission : ce dernier a comme unique mission, fixée par le traité de Maastricht, de maintenir la stabilité des prix - en deçà de 2 % en rythme annuel, selon la référence fixée par les dirigeants monétaires. La valeur externe de l'euro vis-à-vis des autres devises internationales n'est donc, en principe, qu'un paramètre important, mais parmi d'autres, pour évaluer les risques inflationnistes.

M. Duisenberg en personne a longtemps minoré l'importance du taux de change en expliquant que l'économie de la zone était désormais moins dépendante du dollar. Voici quelques mois, un haut responsable monétaire regrettait même en privé que les opinions publiques européennes soient « un peu trop sensibilisées aux cours de l'euro ».

Philippe Ricard

Lire la suite page 17



ISRAËL-PALESTINE

Les morts de la « Nakba »

Cinq Palestiniens ont trouvé la mort, lundi 15 mai, lors d'affrontements sanglants entre soldats israéliens (photo) et policiers palestiniens dans les territoires de Cisjordanie et de Gaza. Les échanges de tirs se sont produits à l'occasion de la commémoration par les Palestiniens de la Nakba, c'est-à-dire de la « catastrophe » que représente à leurs yeux la création de l'Etat d'Israël en 1948. Le Parlement israélien a néanmoins approuvé le transfert à l'Autorité palestinienne de trois villages proches de Jérusalem. p. 3



FESTIVAL DE CANNES

« Captive » et « Fast women »

Présente à la Quinzaine des réalisateurs, Chantal Akerman s'empare de Proust et de *La Prisonnière* pour donner une nouvelle lecture du dialogue impossible dans le couple avec le film *La Captive*. Le Chinois Edward Yang dans *Yi Yi* et l'Israélien Amos Kolk dans *Fast food, fast women*, avec Jamie Harris et Anna Thomson (photo), composent un ballet de la vie sociale et de solitudes. p. 30-31



LYON

La Duchère sous surveillance

Construit dans les années 60, le quartier du plateau de la Duchère (photo), à Lyon, dans le 9^e arrondissement, est en cours de rénovation. Tous les candidats à la mairie revendiquent le bénéfice de cette mutation. Afin de sécuriser ce quartier, la municipalité a décidé d'y installer soixante caméras de surveillance d'ici à 2001. p. 14

International.....	2	Carnet.....	25
France.....	8	Aujourd'hui.....	26
Société.....	12	Météorologie, jeux.....	29
Régions.....	14	Culture.....	30
Horizons.....	15	Guide culturel.....	35
Entreprises.....	18	Kiosque.....	37
Communication.....	21	Abonnements.....	37
Tableau de bord.....	22	Radio-Télévision.....	38

Des affrontements israélo-palestiniens ont fait 5 morts et quelque 400 blessés

La Knesset approuve le transfert à l'Autorité palestinienne de trois localités proches de Jérusalem

Des affrontements qui ont fait 5 morts et quelque 400 blessés ont opposé, lundi 15 mai, l'armée israélienne aux Palestiniens, dont des policiers,

en Cisjordanie et dans la bande de Gaza. Le gouvernement et le Parlement israéliens ont approuvé le transfert à l'Autorité palestinienne de trois

localités proches de Jérusalem, au grand dam de la droite et d'une partie des ministres dont un, celui de l'habitat, a démissionné.

Manille engage de nouveaux pourparlers avec les rebelles de l'île de Jolo

La santé de l'otage allemande est préoccupante

AVANT son départ de Manille, mardi 16 mai, pour une visite officielle de cinq jours en Chine, le président philippin, Joseph Estrada, a assuré que la sécurité des otages de l'île de Jolo et leur libération demeuraient le souci principal du gouvernement. « Notre comité de sécurité et les forces armées me rendront compte, heure par heure, jour après jour et c'est moi qui donnerai les directives dans cette affaire », a-t-il déclaré. Bien qu'on puisse rencontrer des difficultés pour obtenir la libération rapide des otages, j'ai bon espoir que nous puissions obtenir une solution satisfaisante à mon retour. »

Les négociateurs du gouvernement de Manille étaient attendus, mardi, dans l'île, pour y engager, dès le lendemain, des négociations avec les rebelles du groupe Abu Sayyaf qui détiennent vingt et un otages (neuf Malaisiens, trois Allemands, deux Finlandais, deux Français, deux Philippins, deux Sud-Africains et une Libanaise) depuis le 23 avril. Robert Aventajado, l'émissaire du pré-

sident Estrada, se préparait à « deux ou trois jours » de pourparlers approfondis, en précisant qu'aucun otage ne serait sans doute libéré entre-temps.

« CAUCHEMARS »

M. Aventajado a assuré que la priorité des négociateurs était la remise en liberté de l'Allemande Renate Wallert, qui souffre d'hypertension artérielle et qui serait « en très mauvaise » condition selon deux journalistes européens qui ont visité le camp rebelle. L'envoyée spéciale du Figaro, Florence Compain, a déclaré que les captifs se nourrissaient de riz et de bananes et que l'Allemande « fait des cauchemars ; elle hurle dès qu'elle se réveille ».

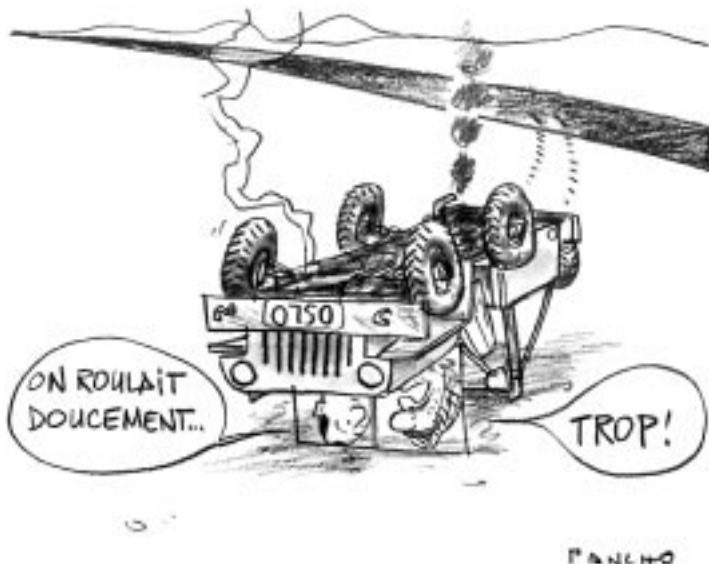
Par ailleurs, les autorités allemandes et le ministère français des affaires étrangères ont invité, lundi, la presse à se montrer « responsable » et « réfléchi » dans les reportages réalisés sur les touristes étrangers retenus en otages aux Philippines, pour éviter toute surenchère de la part de leurs ravisseurs. — (Reuters.)

JÉRUSALEM

de notre correspondant

A priori, cette journée du 15 mai devrait rester marquée d'une pierre noire, tant elle témoigne des difficultés d'une politique — celle d'Ehoud Barak — et d'une stratégie — celle d'Oslo — pour parvenir à la paix entre Israël et son partenaire palestinien. Mais dans cette région du monde où les passions retombent encore plus vite qu'elles n'éclatent, les a priori ne font pas toujours bon ménage avec la réalité. Personne n'oserait donc prédire ce qui sortira d'une journée qui, sur fond de sanglants affrontements entre policiers palestiniens et militaires israéliens, a commencé par une réunion inattendue du cabinet israélien, s'est poursuivie par un vote à la hussarde de la Knesset autorisant le transfert à l'Autorité palestinienne de trois villages voisins de Jérusalem, et s'est terminée par une manifestation de la droite israélienne, où deux ministres de la coalition gouvernementale se sont opposés à la politique de leur propre chef du gouvernement.

Les affrontements entre forces israéliennes et Palestiniens étaient prévisibles depuis la décision prise par l'Autorité palestinienne, il y a plusieurs jours, de lancer une campagne pour la libération des quelque 1 650 prisonniers palestiniens encore détenus par Israël (Le Monde du 16 mai). Mais la célébration, ce 15 mai, de la « Naqba », qui commémore la dépossession palestinienne consécutive à la création de l'Etat d'Israël en 1948, a encore fait



faisaient état de 5 morts et de quelque 400 blessés, dont 7 journalistes et, malgré les appels au calme de Yasser Arafat, des coups de feu étaient encore entendus en plusieurs endroits de Naplouse, non loin de la tombe de Joseph. La commémoration de la « Naqba », en 1998, avait fait 5 morts, tandis qu'en septembre 1996, sous le gouvernement de Benyamin Nétanyahou, l'ouverture d'un tunnel passant en bordure du mont du Temple, à Jérusalem, avait provoqué trois jours d'affrontements entre policiers palestiniens et soldats israéliens. Une centaine de personnes y avaient perdu la vie de part et d'autre.

Symptomatiquement, aucun responsable palestinien ou israélien n'a voulu, cette fois, jeter de l'huile sur le feu. De la Knesset, où il défendait sa décision de transférer à l'Autorité palestinienne trois localités proches de Jérusalem, M. Barak a annoncé qu'il avait « appelé le président Yasser Arafat pour lui demander d'intervenir », tandis que plusieurs personnalités palestiniennes et israéliennes, dont Simon Pérès, conduisaient d'intenses négociations pour arrêter les incidents.

LE SHASS PRIS À CONTRE-PIED

Ces derniers sont, pour M. Arafat, un avertissement inquiétant. La difficulté qu'il a eue à ramener le calme comme l'identité des tireurs (des policiers qui doivent tout à l'Autorité, qui les paie sur une cassette quasi privée) témoignent du sourd ressentiment qui traverse de nombreux secteurs de la société palestinienne, lasse de la corruption, des difficultés du processus de paix, de l'extension des implantations israéliennes, du maintien en détention des prisonniers et, plus généralement, des piètres performances politiques de ses dirigeants.

La mise en garde vaut tout autant pour M. Barak, qui sait le pouvoir déstabilisateur de tels incidents sur sa politique. Le présentait-il en convoquant, lundi matin, son cabinet pour discuter — tard — du transfert des localités d'Abou Dis, El-Azarieh et Suwaha à l'Autorité palestinienne ? Le dossier était en suspens depuis des mois, suscitant l'opposition de la droite, mais aussi de certaines formations membres de la coalition gouvernementale, dont le Shass, parti des ultra-orthodoxes sépharades, qui menaçait de voter avec l'opposition s'il ne recevait pas les subventions qu'il réclame pour son réseau scolaire privé. Las de ces pressions, M. Barak a pris les gens du Shass à contre-pied : lundi matin, le conseil des ministres a approuvé le transfert, confirmé, l'après-midi, par un vote majoritaire à la Knesset (56 pour, 48 contre, 1 abstention, et 15 absents lors du vote). Dûment chapitrés par les collaborateurs de M. Barak, les ministres du Shass, qui avaient voté contre la décision du transfert en réunion de cabinet, se sont courageusement éclipsés pour ne pas avoir à renouveler leur vote lors du scrutin à la Knesset, ce qui risquait de leur coûter leur maroquin ministériel. Mais les députés

du Shass, eux, ont voté contre le transfert. Cette tactique a été imitée par le ministre de l'intérieur et chef du parti russophone Israël Ba'alya, Nathan Chtcharanski.

Le seul à avoir pris ses responsabilités est le ministre de l'habi-

tat, Itzhak Lévy, chef du Parti national religieux (PNR), qui a annoncé qu'il démissionnait de son poste et que sa formation quitterait la majorité gouvernementale. Le soir, il était accueilli en héros place de Sion, à Jérusalem, où des dizaines de milliers de manifestants réunis à l'invitation du Conseil des implantations de Judée-Samarie (Yesha) entendaient s'opposer « aux retraits des territoires sans contrepartie », qui, selon eux, caractérisent la politique de M. Barak.

Unaniment religieux et majoritairement très jeunes, les manifestants espéraient renouer avec les grands rassemblements de 1995 qui avaient précédé la victoire de M. Nétanyahou. Le nombre y était, mais pas le ton. Soucieux d'éviter les dérapages verbaux qui avaient nourri le climat précédant l'assassinat d'Itzhak Rabin, les organisateurs avaient en effet mis en place un important service d'ordre, n'autorisant que les banderoles dûment contrôlées.

Georges Marion

Démission d'un des principaux négociateurs palestiniens

Le ministre de la culture de l'Autorité palestinienne, Yasser Abed Rabbo, a démissionné, lundi 15 mai, de ses responsabilités de chef de la délégation palestinienne aux discussions sur le statut définitif des territoires palestiniens. Mais, d'après le secrétaire du gouvernement, sa démission a été refusée par Yasser Arafat. M. Abed Rabbo entend ainsi protester contre l'existence de canaux de négociations parallèles, échappant à sa responsabilité, qu'il juge préjudiciables aux intérêts palestiniens.

L'existence de tels canaux, estime-t-il, est un « complot des Israéliens » destiné à diviser leurs interlocuteurs palestiniens. Il y a quelques jours, des fuites avaient révélé que le chef du Conseil législatif palestinien, Ahmed Qorei (Abou Alaa) se trouvait en Suède pour des négociations avec le ministre israélien de la sécurité intérieure, Schlomo Ben Ami.

Ce dernier est rentré, lundi, en Israël. La démission de M. Abed Rabbo témoigne également des divergences interpalestiniennes face aux propositions israéliennes. — (Corresp.)

monter la tension.

Dans toutes les villes de la Cisjordanie autonome comme dans la bande de Gaza, à 10 heures, les Palestiniens se sont figés au garde-à-vous lorsque ont retenti les sirènes annonçant le début des cérémonies du souvenir. Quelques instants plus tard, des milliers d'entre eux défilaient, criant des slogans hostiles à Israël, enflammant des pneus ou lançant des pierres et des cocktails Molotov en direction des forces israéliennes. Le scénario s'est répété dans toutes les grandes villes de Cisjordanie. Mais à Ramallah, Djénine et Naplouse, les jeunes gens ont été rapidement rejoints par des policiers, qui, eux-mêmes anciens militants de l'Intifada, ont répondu avec leurs armes aux tirs de dispersion des forces israéliennes.

A la fin de la journée, les bilans

INSTITUTIONS Interrogé par Valéry Giscard d'Estaing, à l'Assemblée nationale, mardi 16 mai, sur la suite qu'il entend réserver à la proposition de loi de l'ancien chef de

l'Etat, tendant à réduire à cinq ans la durée du mandat présidentiel, Lionel Jospin devait rappeler que cette réforme est inscrite à son programme et indiquer qu'il la juge

souhaitable avant 2002. ● À GAUCHE, les communistes, qui s'étaient déclarés hostiles au quinquennat, synonyme à leurs yeux de présidentialisation du régime,

amorcent une évolution par la voix de leur secrétaire national, Robert Hue. ● AU RPR, le débat prend de court ceux qui se veulent les gardiens de la République gaullienne.

Les parlementaires devraient se conformer à l'attitude qu'adopta Jacques Chirac, mais le sénateur Joselin de Rohan se déclare personnellement hostile à cette réforme.

Lionel Jospin souhaite que le quinquennat soit instauré avant 2002

Interrogé par Valéry Giscard d'Estaing, à l'Assemblée nationale, lors des questions d'actualité, le premier ministre devait confirmer sa position, favorable à la réduction du mandat présidentiel, et se prononcer pour que cette réforme soit entreprise sans tarder

IL VA FALLOIR s'y habituer. Publiquement, le quinquennat est une longue pièce en plusieurs actes et autant de scènes. Celle du mardi 16 mai devait se jouer à l'Assemblée nationale. Le décor est celui de l'hémicycle du Palais-Bourbon, pendant la séance des questions au gouvernement. Sur les bancs, tous les députés attendent ce moment, où après le groupe communiste, vient le tour de l'UDF. « La parole est à Valéry Giscard d'Estaing... » L'ancien président de la République se lève, s'approche du micro : « Ma question s'adresse au premier ministre... » Comme convenu entre les deux hommes, qui se sont entretenus à plusieurs reprises au téléphone, M. Giscard d'Estaing interroge M. Jospin sur la suite qu'il entend donner à sa proposition de loi relative à la réduction du mandat présidentiel de sept à cinq ans. Il lui demande s'il entend laisser la procédure parlementaire aller à son terme. La question est suffisamment floue pour ne pas gêner M. Jospin.

La réponse du premier ministre est prête, et chaque mot en est pesé. Il sait qu'à l'Elysée, à cet instant, on l'écoute avec attention devant la télévision. Pour la première fois, le premier ministre a l'occasion de s'exprimer solennellement sur le

quinquennat, d'indiquer qu'il y est favorable, de rappeler, d'ailleurs, qu'il l'était dès 1995, contrairement au chef de l'Etat. Dans l'hypothèse où celui-ci changerait d'avis, il serait évidemment prêt à soumettre au Parlement un projet de loi constitutionnelle « au nom » de Jacques Chirac. Les « conditions politiques » pour réussir une telle réforme « avant 2002 » sont aujourd'hui « réunies », estime M. Jospin.

Le premier ministre ne souhaite pas aller plus loin pour l'instant. Il ne s'est pas à nouveau entretenu de la question avec le président de la République depuis leur dernier tête-à-tête, le 10 mai, au cours duquel le quinquennat avait été évoqué à l'initiative de M. Chirac. Mardi matin, à l'occasion du traditionnel petit-déjeuner avec les responsables socialistes à Matignon, M. Jospin a d'ailleurs demandé au président du groupe socialiste, Jean-Marc Ayrault, de ne pas ajouter une question à celle de M. Giscard d'Estaing. Il serait en effet prématuré, à ce stade, de donner davantage de précisions. Il a apprécié l'évolution du Parti communiste, dont le secrétaire national, Robert Hue, n'écarte plus un vote favorable au quinquennat.

A l'Elysée, à la même heure,



M. Chirac recevait les responsables du RPR. Exceptionnellement, seuls Michèle Alliot-Marie et Joselin de Rohan étaient présents à ce rendez-vous hebdomadaire. Le président du groupe RPR du Sénat a redit son hostilité au quinquennat au chef de l'Etat (lire ci-dessous). Quant à la présidente du parti,

l'Elysée a jugé guère judicieuse sa proposition, au « Grand Jury RTL-Le Monde-LCI », d'un référendum couplé avec le premier tour de la présidentielle (Le Monde du 16 mai). De la même façon, l'idée d'organiser le référendum en même temps que le premier tour des élections municipales, testée

auprès de plusieurs élus, paraît abandonnée. Aujourd'hui, les proches de M. Chirac paraissent donc convaincus que la date idéale est l'automne 2001.

Depuis une semaine, le président reçoit des juristes et des responsables politiques. La plupart des chefs de l'opposition et les anciens premiers ministres de droite ont déjà été consultés par un président qui cherche d'abord à convaincre les uns et les autres que la réforme institutionnelle ne doit concerner que la durée du mandat présidentiel.

DIVERSITÉ D'OPINIONS

Raymond Barre, invité à déjeuner à l'Elysée le 10 mai, a dit d'emblée au président qu'il est contre une telle réforme et qu'il votera « non » à tout projet de quinquennat. Invité de France 3, le maire de Lyon a ironisé sur le « subit consensus sur le quinquennat inspiré de l'opportunisme », en indiquant « que cette question mérite d'être traitée beaucoup plus sérieusement ».

M. Chirac a ensuite évoqué l'affaire avec l'ancien président du Sénat, René Monory, UDF comme M. Barre, mais qui est, lui, favorable au quinquennat, accompagné d'une limitation du droit de disso-

lution. Edouard Balladur et Philippe Séguin ont fait savoir à l'Elysée qu'ils sont, eux, favorable à un régime présidentiel. François Bayrou, président de l'UDF, s'est entretenu avec M. Chirac, lui aussi, et s'est déclaré pour le statu quo institutionnel avec un mandat réduit à cinq ans. Quant au président du Sénat, Christian Poncelet (RPR), il a redit à M. Chirac sa préférence pour un septennat non renouvelable.

Devant une telle diversité d'opinions, M. Chirac est bien décidé à être prudent avant de s'exprimer publiquement. Il y a quelques jours encore, il envisageait la création sur le sujet d'une commission de sages, essentiellement composée de constitutionnalistes. Ses interlocuteurs politiques et plusieurs de ses conseillers semblent l'avoir convaincu d'y renoncer. Mieux vaut, pour M. Chirac, ne pas prendre le risque de lier son sort à une commission d'experts, dont on ne sait jamais quelles autres propositions ils pourraient suggérer, ont-ils insisté.

Prochain acte mercredi, à 10 heures, lors du tête à tête de M. Chirac avec M. Jospin.

Raphaëlle Bacqué
et Pascale Robert-Diard

TROIS QUESTIONS À...

JOSSELIN DE ROHAN

1 Président du groupe RPR du Sénat, vous êtes hostile au quinquennat. Le Sénat peut-il freiner le mouvement de réforme ?

Il n'est pas question, pour nous, de jouer le rôle de frein ou de moteur. Si c'est un projet de loi du gouvernement qui est retenu, et non la proposition de loi de Valéry Giscard d'Estaing - qui n'est pas sans arrière-pensée politique -, le gouvernement peut l'inscrire quand il le veut à l'ordre du jour du Parlement. Si le projet de loi est déposé au nom du président de la République, peut-être celui-ci devra-t-il s'entourer de quelques avis. Il y a, c'est vrai, une forte unanimité quand on interroge, à travers les sondages, des personnes qui sont peu au fait de ces questions ; quand il s'agit de gens avertis de la chose constitutionnelle, il y a, au minimum, des états d'âme.

2 Le groupe RPR votera-t-il un projet de loi instaurant le quinquennat ?

Je ne sais pas, à l'heure actuelle, combien de sénateurs RPR sont pour ou contre. S'il s'avère que les partisans de la réforme prédo-

minent, le porte-parole du groupe sera de la sensibilité majoritaire. Je ferai alors clairement connaître ma position et je dirai pourquoi je suis contre le quinquennat. Le président du Sénat, Christian Poncelet, a dit qu'il ne « conseillerait » pas cette réforme à M. Chirac ; la réaction de Raymond Barre a été très négative. Il est possible que les choses ne se passent pas aussi simplement qu'on le pense.

3 Voteriez-vous donc contre cette réforme ?

Cette réforme n'est ni bonne ni prioritaire. Je ne voterai pas le quinquennat. Il ne nous rémunère pas contre la cohabitation et il soulève des questions de fond : faut-il conserver un premier ministre et un régime où le président a le droit de dissolution de l'Assemblée ? Faut-il nommer un vice-président ? Le quinquennat risque fort de nous conduire à un changement de la Constitution de 1958 et à un régime présidentiel dans lequel le chef de l'Etat s'occupera de tout. Ce système est-il conforme à ce que les Français attendent ? J'en doute. Je crains que cette réforme n'ouvre une période d'instabilité institutionnelle.

Propos recueillis par
Jean-Michel Bézat

Bousculé dans sa réflexion, le RPR s'en remet au chef de l'Etat

« UNE RESPONSABILITÉ particulière » : c'est ainsi que François Baroin, député de l'Aube, définit la réaction du RPR devant toute modification de la Constitution, dont les héritiers des gaullistes se veulent plus particulièrement les gardiens. L'ancien porte-parole de la campagne présidentielle de Jacques Chirac est aujourd'hui chargé de mener une réflexion sur l'avenir des institutions, la modernisation de l'Etat et les réformes administratives. Depuis le début de l'année, il réunit chaque mardi après-midi un petit groupe de parlementaires du RPR pour entendre des constitutionnalistes, mais aussi Alain Juppé, Jacques Toubon, Dominique Perben, François Fillon. Edouard Balladur et Philippe Séguin ont promis de venir « plancher » eux aussi.

Pour M. Baroin, « le RPR a comme vocation de réfléchir avec modération à l'évolution des institutions » ; mais avec le coup d'accélérateur donné par Valéry Giscard d'Estaing, ajoute-t-il, « il faut que je présente un premier rapport de synthèse à Michèle Alliot-Marie avant la fin juin ». Le « parti du président » est, en effet, bousculé par l'initiative de l'ancien chef de l'Etat. Dans un entretien publié par Le Monde du 11 mai, le président du groupe RPR de l'Assemblée nationale, Jean-Louis Debré, s'était fait violence pour affirmer que « si on tient absolument à faire le quinquennat, alors il faut demander au peuple, par voie de référendum, de se prononcer ». Dans son livre *Le gaullisme n'est pas une nostalgie* (Robert Laffont, 1999), M. Debré écrivait que le quinquennat « ne serait pas même une réforme de la V^e République, mais son abandon ».

L'un des derniers gaullistes « historiques », Jacques Baumel, député des Hauts-de-Seine, partage ce point de vue. « Une fois de plus, avec son intelligence habituelle, M. Giscard d'Estaing a déposé une extraordinaire machine infernale », affirme l'ancien secrétaire général de l'UNR, le parti des années de Gaulle. M. Baumel ne méconnaît pas l'intérêt des Français pour le quinquennat ; mais, dit-il, « il faut résister à certaines tentations de l'opinion », car il entrevoit dans la réforme envisagée l'une ou l'autre de ces dérives : ou le retour à un régime d'assemblée, ou une excessive présidentialisation.

RESPECTER L'ÉQUILIBRE DES POUVOIRS

Les juppéistes se montrent les plus pressants pour plaider auprès du chef de l'Etat les avantages du quinquennat. La durée de l'actuel mandat « n'est plus un temps démocratique dans un univers médiatique », avait expliqué M. Juppé dans un entretien au Figaro du 27 mars. Le secrétaire général de la présidence de la République, Dominique de Villepin, le député de Savoie Hervé Gaymard, mais aussi Nicolas Sarkozy partagent ce point de vue. Il n'est pas question, pour autant, de toucher à l'équilibre des pouvoirs entre le président de la République, le premier ministre et l'Assemblée nationale. « Encore tout récemment, en l'accueillant pendant deux jours en Savoie, j'ai pu lui faire part de mes réflexions, mais Jacques Chirac est resté comme un sphynx », précise M. Gaymard.

Balladuriens et séguinistes, en revanche, ont donné leur onction, peu ou prou, à un toilettage plus important de la Constitution. La seule ré-

duction de la durée du mandat présidentiel, jugent-ils, ne saurait éviter la cohabitation. M. Balladur a cependant signé sans tarder la proposition de loi de M. Giscard d'Estaing en se disant que ce pourrait être un début. Plus que jamais candidat à la mairie de Paris, M. Séguin se refuse, de son côté, à toute déclaration sur le sujet avant la prise de position officielle de M. Chirac. « Le président de la République ne souhaite pas ouvrir le deuxième débat sur les institutions, mais souhaite, en revanche, accorder le temps du président de la République avec le temps du pays », a déclaré François Fillon, proche de M. Séguin, mardi 16 mai sur France 2.

Combien sont-ils encore à gérer pieusement l'héritage du général ? Assez peu sans doute. Un membre du bureau du groupe RPR de l'Assemblée nationale, favorable à la réduction du mandat présidentiel, lance ainsi cette hypothèse : « La majorité des députés, n'ayant pas d'avis sur la question, votera ce que lui demandera Chirac. »

Reste la gestion du calendrier. M. Debré jugeait bien imprudent de laisser évoquer la question du quinquennat avant même que le président de la République ait pu souffler ses cinq bougies à l'Elysée. D'autres, à l'inverse, jugent irréaliste la position de Michèle Alliot-Marie, présidente du RPR, pour un référendum le même jour que l'élection présidentielle de 2002 (Le Monde du 16 mai). Ils pressent M. Chirac, dans son propre intérêt, de ne pas retarder l'heure du choix.

Jean-Louis Saux



Paris-Irlande
à partir de 931F*

Voici le moment de découvrir la chaleur de l'hospitalité irlandaise.

Contactez Aer Lingus tél :

Minitel 3615 Aer Lingus (2,23F/mn.) ou votre agence de voyages.

Le débat d'orientation budgétaire donne lieu à des passes d'armes feutrées dans la majorité

La droite reproche au ministère des finances de ne pas maîtriser les dépenses

Le débat d'orientation budgétaire, organisé mardi 16 mai à l'Assemblée nationale, devait donner l'occasion à plusieurs députés de la majorité plu-

rielle de formuler des critiques à l'encontre de la politique fiscale du gouvernement. De leur côté, les parlementaires de droite reprochent toujours

au ministère des finances l'usage qu'il fait, pas assez rigoureux à leur goût, des dividendes de la croissance économique.

QUELS IMPÔTS le gouvernement choisira-t-il de baisser en 2001 ? Quelles seront ses marges de manœuvre ? Autant de questions qui alimenteront les débats des prochains mois. Pour l'heure, le gouvernement ne veut rien dévoiler de ses projets. Et Laurent Fabius se fait discret sur ses intentions. Les députés socialistes commissaires aux finances qui ont déjeuné avec le ministre à Bercy, le 3 mai, sont restés sur leur faim. Le débat d'orientation budgétaire (DOB) pour 2001, qui devait avoir lieu mardi 16 mai dans l'après-midi à l'Assemblée nationale, ne devait pas être plus instructif. Dans le rapport du gouvernement sur le DOB, le ministre de l'économie et des finances et la secrétaire d'Etat au budget, Florence Parly, se contentent de rappeler que « le chantier ouvert pour 2001 est celui de la réforme et de la baisse des prélèvements directs, en particulier de l'impôt sur le revenu ». Pour le reste, ils déclinent les engagements pris par la France devant Bruxelles en matière de finances publiques.

La CGT critique Bercy sur l'épargne salariale

Le secrétaire général de la CGT, Bernard Thibault, qui rencontrait Laurent Fabius lundi 15 mai, s'est opposé au projet du ministre de créer un plan d'épargne entreprise à long terme, baptisé « plan partenarial d'épargne salariale » (PPES), dont les salariés pourraient sortir, au bout de dix à quinze ans, non seulement sous forme de capital mais aussi de rente. Le ministre des finances, qui a déjà rencontré sur le sujet FO, la CFDT et le Medef, prépare un projet de loi sur l'épargne salariale, qui sera débattu à l'Assemblée nationale cet automne. Le PPES « doit disparaître totalement des intentions gouvernementales, sinon nous serions fondamentalement en désaccord », estime M. Thibault. « Nous ne souhaitons pas que le dossier sur l'épargne salariale s'apparente dans ses mécanismes à la mise en place de fonds de pension », ajoute-t-il. La CGT a, en outre, souhaité que ces revenus d'épargne soient, « comme la plupart des revenus financiers, soumis à cotisations sociales ».

Bercy rechigne à payer un reliquat pour les 35 heures

A L'ORIGINE, les partenaires sociaux gestionnaires de l'Unedic ont refusé de mettre la main à la poche pour financer une partie des allègements de charges liés aux 35 heures ; le Conseil constitutionnel a ensuite censuré, en janvier, le dispositif de remplacement imaginé par le gouvernement, qui consistait à taxer davantage les heures supplémentaires des entreprises n'ayant pas réduit leur temps de travail ; du coup, il reste un « élément d'incertitude » - 7 milliards de francs à trouver en 2000 - que Bercy s'empresse de reporter sur le ministère de l'emploi et de la solidarité...

Dans son rapport sur le collectif budgétaire présenté lundi 15 mai, le député socialiste Didier Migaud (Isère) s'interroge pudiquement sur cette ressource manquante, alors que l'équilibre financier du fonds d'allègement des charges « constitue une obligation légale ». Pour toute réponse, le ministère de l'économie et des finances rappelle, selon M. Migaud, que « les recettes et les dépenses du fonds doivent être équilibrées dans les conditions prévues par la loi de financement de la Sécurité sociale », à ne pas confondre avec la loi de finances. Cette précision lui permet d'affirmer qu'il n'y a pas « d'obligation juridique pour l'Etat d'équilibrer ce fonds ».

Pour respecter les prévisions, 63,9 milliards de francs de dé-

« Il ne faut pas anticiper sur le débat qui aura lieu à l'occasion de la loi de finances 2001 », estime Didier Migaud (PS, Isère), rapporteur général de la commission des finances. Tout juste évoque-t-il, en parfait accord avec le ministre des finances, une réduction plus importante que prévu du déficit budgétaire : « En 2000, la croissance pourrait être supérieure aux 3,6 % que prévoit le gouvernement. Les recettes supplémentaires seraient alors affectées à la baisse du déficit. Sinon, il faudrait que l'exécution du budget soit suffisamment rigoureuse pour permettre cette évolution. »

DIVERGENCES À GAUCHE

Pour M. Migaud, le déficit budgétaire à la fin 2000 (215 milliards de francs selon la loi de finances initiale) devra être inférieur au déficit constaté fin 1999 (206 milliards de francs). L'objectif de déficit de 195 milliards de francs que le gouvernement prévoit d'inscrire dans la loi de finances 2001 pourrait dès lors être encore revu à la baisse.

Quoi qu'il en soit, pour M. Migaud, cela ne fait aucun doute, il faut continuer à réduire les impôts, après la baisse « exceptionnelle » de 80 milliards de francs décidée pour 2000. Et ne pas ignorer l'expatriation fiscale. Dans son rapport sur le collectif budgétaire de printemps, M. Migaud suggère « un renforcement de la coordination entre les différents impôts » et une « meilleure prise en compte des conséquences du cumul des impositions ». La limitation du plafonnement de l'impôt de solidarité sur la fortune, introduite par Alain Juppé en 1996 et dont tout le monde s'accorde à dire qu'elle a déclenché un phénomène d'évasion fiscale des plus riches, est au cœur de cette réflexion. « Parfois, on paye plus d'impôts que l'on a de revenus. Il faut s'interroger là-dessus », déclare M. Migaud.

A gauche, le mot d'ordre de la baisse des impôts ne fait pas l'unanimité, comme en attestent les réactions recueillies par *Le Monde*. « Il y a mieux à faire. Il faut en priorité renforcer la lutte contre le chômage et l'exclusion », estime Eric Besson (PS, Drôme), qui s'appuie, avec quatre autres députés de la majorité « plurielle » (Chantal Robin-Rodrigo, RCV, Hautes-Pyrénées ; Michel Suchod, RCV, Dordogne ; Marie-

Hélène Aubert, RCV, Eure-et-Loir ; Jean-Pierre Brard, apparenté PCF, Seine-Saint-Denis) à lancer un appel sur ce thème.

« Il faut profiter de la croissance pour investir dans la politique de la ville ou l'éducation nationale. On ne peut pas réformer le service public à francs constants », estime, pour sa part, Julien Dray (PS, Essonne). « Je n'ai rien contre la baisse des impôts. Mais je pense qu'il faudrait d'abord remonter les minima sociaux, de 2 550 à 3 000 francs. Cela coûterait 30 milliards de francs. Soit autant que la baisse d'un point de la TVA, qui n'est répercutée dans les prix que pour moitié, le reste venant augmenter les marges des entreprises », considère Yves Cochet (RCV, Val-d'Oise). Le député Verts milite aussi pour une baisse ciblée de la TVA sur les matériels et les procédés qui permettent d'économiser de l'énergie et favorisent les énergies renouvelables. « Le gouvernement n'a pas de vision en matière fiscale. Il se contente de traiter les dossiers qui arrivent les uns après les autres », regrette M. Cochet.

A droite, on estime insuffisants les efforts d'économies du gouvernement en matière de dépenses publiques. « Il y a deux incertitudes majeures en matière de dépenses publiques : l'évolution de la fonction publique et le financement des 35 heures. Qui plus est, la remontée des taux renforce la nécessité de maîtriser les dépenses », estime Philippe Auberger (RPR, Yonne). L'opposition conteste par ailleurs l'utilisation que le gouvernement fait des fruits de la croissance. « Il faut baisser l'impôt sur le revenu pour les revenus moyens, en rehaussant, par exemple, le plafond du quotient familial, et s'attaquer aux trappes à inactivité », poursuit M. Auberger. « Nous proposons que la cagnotte 2000 soit utilisée pour baisser les cotisations sociales de 6,1 points pour les salariés payés jusqu'à 1,3 fois le SMIC. Cela coûterait 42 milliards de francs. En 2001, on pourrait étendre cette baisse à ceux qui gagnent jusqu'à 1,6 fois le SMIC », développe M. Méhaignerie (UDF, Ille-et-Vilaine).

Virginie Malingre

Un compromis est recherché pour les licences de téléphonie mobile

Le gouvernement souhaiterait ne pas légiférer

COMMENT le gouvernement choisira-t-il d'attribuer les licences de téléphone mobile de troisième génération ? Pour l'instant, rien n'est décidé. Mais il semble acquis qu'il ne se contentera pas de la procédure de « soumission comparative » initialement prévue, et peu rémunératrice. Les exemples de l'Allemagne et du Royaume-Uni, qui ont choisi de mettre aux enchères ce type de licences et devraient ainsi engranger de confortables revenus, l'ont poussé à s'interroger : une mise aux enchères pourrait faire rentrer 40 milliards d'euros (plus de 260 milliards de francs) dans les caisses de l'Etat.


Le gouvernement ne devrait toutefois pas faire le même choix que ses voisins anglo-saxons mais s'orienter vers une solution intermédiaire entre des enchères pures et dures et la « soumission comparative », à l'image de l'Italie. Lionel Jospin a déclaré lundi, à l'occasion de l'inauguration d'une nouvelle usine dans les Bouches-du-Rhône de l'entreprise ST Microelectronics qu'il fallait à la fois « veiller aux intérêts patrimoniaux de l'Etat » et ne


pas « handicaper les grandes entreprises ». La question est encore « en examen au sein du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie », a-t-il ajouté. François Hollande s'est prononcé, lundi 15 mai sur France Inter, en faveur d'« enchères accompagnées » ou « encadrées », consistant « à mettre en concurrence des opérateurs mais à leur imposer un certain nombre de règles ».

EN ACCORD AVEC L'ART

L'Autorité de régulation des télécommunications (ART) n'a pas caché son opposition au choix des enchères (*Le Monde* du 13 mai) et s'est prononcé pour l'introduction d'un droit d'entrée pour les opérateurs, qui s'ajouteraient aux redevances. Après avoir hésité à passer en force - ce qui aurait forcé à légiférer sur le sujet et à le porter devant le Parlement - le gouvernement a finalement décidé de trouver un accord avec l'ART et d'essayer, dans la mesure de possible, d'éviter d'avoir recours à la loi.

V. Ma.





Choisissez l'Internet nouvelle génération

Rejoignez Broadnet le leader européen de la BLR*

Portugal

Espagne

Norvège

Allemagne

Suisse

Belgique

Broadnet, le leader européen des communications haut débit par ondes hertziennes, offre aux entreprises et aux collectivités un accès gratuit à l'Internet rapide et des services applicatifs à forte valeur ajoutée s'appuyant sur la convergence voix/données/images. Broadnet s'est déjà vu attribuer des licences d'opérateur de BLR dans six pays européens et ambitionne aujourd'hui de déployer ses infrastructures en France afin d'être en mesure de proposer rapidement l'ensemble de ses services.

BULL et ALCATEL, partenaires européens de Broadnet

lcharbonneaux.drh@broadnet.net

* Boucle Locale Radio (communications haut débit par ondes hertziennes)

Isabelle Mandraud

Lionel Jospin affiche son intérêt pour les technologies de l'information

Le premier ministre annonce la création, à Marseille, d'une « grande école » de l'Internet

A l'occasion de son déplacement dans les Bouches-du-Rhône, lundi 15 mai, Lionel Jospin a vanté l'action de son gouvernement en faveur

du secteur des technologies de l'information. Il a annoncé la création, à Marseille, d'une « grande école » de l'Internet. Jean-Claude Gaudin, maire

(DL) de Marseille, a vanté devant lui les réalisations de sa ville et a ironisé sur les fausses cartes de la fédération PS des Bouches-du-Rhône.

MARSEILLE

de notre correspondant régional
Lionel Jospin s'est rendu, lundi 15 mai, à Rousset, dans les Bouches-du-Rhône, pour éprouver son image de modernité en inaugurant la nouvelle unité de production « Rousset 8 » de ST-Microelectronics. Ce groupe franco-italien, qui fabrique des semi-conducteurs, emploie trente-six mille personnes dans le monde dont deux mille dans ce petit village devenu, en quelques années, le premier site français de cette production. A terme, mille personnes supplémentaires devraient construire « ces circuits intégrés logiques et mémoires non volatiles ». Le premier ministre y a été accueilli sous une grande tente blanche par près de quatre cents représentants de la société, de ses fournisseurs et de ses clients : un parterre de choix pour évoquer les efforts du gouvernement en faveur de l'économie moderne.

Venir ici, c'était, pour le chef du gouvernement, saluer le « succès d'une entreprise ». C'était aussi saluer le « succès d'une volonté pu-

blique, car mon gouvernement a voulu (...) favoriser le développement des entreprises, et notamment des entreprises du secteur public ou qui lui ont appartenu - France Télécom, Thomson Multimédia, Renault, STMicroelectronics, Eads ». Et c'est enfin saluer « une réussite européenne fondée sur l'engagement de deux Etats - la France et l'Italie - porteurs d'une vision d'actionnaires à long terme ». Voilà pour l'entreprise et l'Etat. Pour le département, le premier ministre a annoncé la création de la première « grande école » de l'Internet en France. Elle sera située dans la technopole de Château-Gombert, à Marseille. « Une formation supérieure en micro-électronique » sera, elle, mise en place à Gardanne.

Ruban de la nouvelle usine coupée, M. Jospin a enfilé une paire de pantoufles de plastique blanc pour observer, à travers des vitres, la nouvelle « salle blanche » à l'air purifié dans laquelle les travailleurs sont revêtus d'étranges combinaisons vertes devant des machines énigmatiques reliées entre elles par des millions de fils.

Le cortège a ensuite filé vers Aix et son somptueux hôtel de ville. Le chef du gouvernement s'est alors offert un petit parcours dans les rues ensoleillées, serrant quelques mains avant de déjeuner avec les parlementaires.

ECHANGE AIGRE-DOUX

La traditionnelle « visite républicaine » à la mairie de Marseille a donné lieu à un échange aigre-doux avec le maire. En présence de Marius Masse, candidat socialiste aux élections municipales de 2001, Jean-Claude Gaudin (DL) a d'abord vanté devant M. Jospin la santé de sa ville : « Marseille va beaucoup mieux. La ville est en train de sortir d'une profonde spirale de déclin et engage un renouveau puissant », a lancé le maire. Puis, dans une allusion à peine voilée à la crise que traverse la fédération socialiste des Bouches-du-Rhône - en désaccord avec la procédure de vérification de la liste des adhérents, Michel Vauzelle a renoncé à sa coprésidence (Le Monde du 13 mai) -, M. Gaudin a glissé : « On ne contrôle pas les

cartes à l'entrée du stade [Vélodrome], mais seulement les billets. »

Le visage fermé, M. Jospin a répondu qu'à « moins d'un an d'une élection importante » il ne lui revenait « pas de porter un jugement sur la gestion » des uns et des autres. Puis il s'est dit « surpris » de l'allusion aux fausses cartes et a jugé « sain » de faire des contrôles quand cela est « nécessaire ». Plus tard, il a déclaré aux journalistes : « Je ne suis pas sûr que, quand une fédération manifeste un souci de transparence, cela vaille l'ironie. Il y a beaucoup d'autres fédérations, par exemple à Paris, où l'on aimerait que ce souci de transparence s'exprime. »

Devant l'hôtel de région, où M. Jospin était venu signer avec M. Vauzelle le contrat de plan Etat-région (Le Monde du 15 mai), l'attendait une manifestation de la CGT du port et une imposante délégation d'élus et de commerçants des Hautes-Alpes venus réclamer le passage de l'autoroute A 51 par l'est de Gap.

Michel Samson

L'alliance avec LO reste au cœur des débats du congrès de la LCR

Relations tendues entre les deux formations

IL Y A deux ans, la Ligue communiste révolutionnaire (LCR) n'avait aucun élu national et seulement une poignée d'élus locaux. Alain Krivine, porte-parole de la formation trotskiste depuis son origine, ne manquait évidemment pas d'autorité dans les milieux de gauche et d'extrême gauche, mais sa notoriété auprès du grand public restait limitée. Depuis, portée par la vague antimondialisation, la LCR a retrouvé des couleurs. Pour elle, la campagne des européennes et l'alliance électorale avec Lutte ouvrière (LO), en 1999, s'est avérée payante. Avec 5,18 % des suffrages exprimés, la liste conduite par Arlette Laguiller et M. Krivine a talonné celle menée par Robert Hue (6,78 %) et l'a même devancée dans la plupart des grandes agglomérations.

Forte de cette représentativité fraîchement acquise, la LCR s'est frayé un nouvel espace. Elle est davantage sollicitée dans les médias, même si la porte-parole de LO en reste l'invitée privilégiée : quand M^{me} Laguiller « fait » « Vivement Dimanche » de Michel Drucker, sur France 2, le dimanche à 19 heures, M. Krivine doit se contenter de « Tout le monde en parle », l'émission de Thierry Ardisson, qui passe sur la même chaîne, mais le samedi soir peu avant minuit.

Alors que la LCR tient son 14^e congrès, du 1^{er} au 4 juin, à la Bourse du travail de Saint-Denis, la question de l'alliance avec LO sera donc au cœur des débats. Entre les deux organisations trotskistes, les relations se sont nettement refroidies depuis deux mois. Adepte de la douche écossaise, LO a tiré à boulets rouges dans *Lutte de classe* sur l'« impressionnisme petit-bourgeois » et le « suivisme » de la LCR par rapport à des mouvements tels que Ras l'Front, le DAL, Attac qui ne se situent pas « sur le terrain révolutionnaire et dont la plupart sont étrangers, ou carrément hostiles, à la classe ouvrière ».

Dans sa revue théorique de mai,

LO brosse un tableau apocalyptique de l'évolution de la LCR, se demandant si elle est encore trotskiste, léniniste, marxiste, ou communiste. Objet de son ire, une série d'articles publiés sous le titre « La légende du siècle » dans *Rouge*, l'hebdomadaire de la LCR, en janvier, et dans lequel LO voit « des vieilleries idéologiques mille fois formulées » dont certaines « semblent sortir tout droit du Livre noir du communisme ». Interpellée, la LCR a laissé à François Duval, un des auteurs incriminés par LO, le soin de répondre. Ce dernier s'interroge, dans *Rouge* du 4 mai, non pas « sur le pourquoi de cet article », mais sur le « pourquoi maintenant ? ». Autrement dit, pour la LCR, il est évident que, de manière implicite, LO entend s'inviter à son congrès.

UN TEXTE UNIQUE

Ce débat sur l'alliance avec LO rebondit aussi au sein de la Ligue. Alors que, pour la première fois depuis sa création, les deux mille militants de la LCR vont se voir soumettre un texte unique, regroupant l'ensemble des thèses politiques, c'est sur les relations avec LO que vont porter l'essentiel des nuances entre les différentes tendances. Trois amendements à la résolution de la direction en témoignent : le premier porte sur la volonté « de clarifier et poursuivre les relations avec LO » ; le deuxième avance l'« idée d'une convergence antilibérale », chère au PCF ; le troisième, enfin, demande que la « LCR ne vise d'aucune manière à l'affirmation d'un pôle réduit à l'extrême gauche ».

Les débats sur ces trois points vont permettre de tester les rapports de forces au sein de la LCR. Mais ce tête-à-tête trop exclusif avec LO risque d'occulter le véritable enjeu stratégique : quelle place pour une « gauche de gauche » hors la majorité « plurielle », à deux ans de l'élection présidentielle ?

Alain Beuve-Méry

La grève des médecins des urgences se prolonge en Seine-et-Marne

LES URGENTISTES de Seine-et-Marne en étaient, mardi 16 mai, à leur huitième jour de grève. Selon les syndicats, une centaine de médecins des urgences, sur cent trente, du SAMU et des huit services mobiles d'urgence et de réanimation (SMUR) du département suivent le mouvement. Dix-huit des vingt et un médecins du SAMU ont, en outre, remis leur démission en signe de protestation ; ces démissions seront effectives après un préavis de trois mois.

L'Etat ne pouvant réquisitionner directement les urgentistes « attachés », la préfecture et le SAMU ont mis en place un plan de secours exceptionnel depuis le 13 mai, afin d'éviter de manquer de personnel. Deux équipages de pompiers, comprenant chacun un médecin, ont été appelés à se substituer aux urgentistes. Les équipes des SAMU de Paris, de Seine-Saint-Denis et du Loiret sont intervenues à une dizaine de reprises, chaque nuit, depuis le 13 mai, pour transporter des malades vers des hôpitaux parisiens lorsque leur état le nécessitait. Le SAMU du Val-de-Marne a prévu une équipe en renfort pour intervenir en Seine-et-Marne.

Devant les risques de manque de personnel, Jean-Philippe Gausens, le directeur du centre hospitalier Marc-Jacquet de Melun, a adressé un courrier, dès le 10 mai, à Dominique Coudreau, directeur de l'agence régionale de l'hospitalisation (ARH) d'Ile-de-France. Seuls les praticiens statutaires sont obligés d'assurer les gardes de nuit si leur direction le leur demande. « Certains ont assuré plusieurs nuits d'affilée, s'inquiète la directrice du SAMU 77, Marie-Claude Porta. Il y a bien un moment où ils devront se reposer. »

La grève est une initiative des médecins attachés (Le Monde daté 14-15 mai), sous contrat avec un service d'urgence pour un nombre défini de vacations. En dehors de leur collaboration dans ce service, ils ont d'autres activités, dans un autre hôpital ou en ville. Leur grève consiste à refuser toute garde de nuit. La plupart des grévistes ont un statut précaire - attachés, assistants, munis de diplômes étrangers -, mais ils ont été rejoints dans le mouvement par des statutaires. Tous sont réunis au sein du collectif des médecins urgentistes de Seine-et-Marne qui regroupe quatre syndicats (Amuhf, SUH, Spamu et Snamu).

« ILLÉGAL ET DANGEREUX »

Selon les textes, tout camion du SMUR qui part en intervention doit transporter un médecin « senior », une infirmière et un ambulancier. Or, selon le docteur Frédéric Louis, porte-parole du collectif, « l'état de sous-effectif est tel en Seine-et-Marne que quatre équipages sur les quatorze du département ne partent pas avec un médecin senior, mais avec un interne, ce qui est illégal et dangereux ». Les grévistes déplorent que la profession souffre d'une pénurie de personnel faute d'attractivité. « La journée, nous touchons 70 francs de l'heure, explique le docteur Louis. Pour une nuit de garde entre 18 h 30 et 8 h 30, nous sommes payés 1 501 francs bruts. Si la profession était plus attractive, il y aurait plus de candidats et moins d'emplois du temps marathon. »

Une nouvelle réunion de négociations est prévue, mercredi 17 mai, à l'agence régionale de l'hospitalisation.

Valérie Cantié



Le Parlement européen refuse de démettre dans l'immédiat M. Le Pen de son mandat

La commission juridique pourrait adopter une mesure de suspension provisoire

Invité à prendre acte de l'inéligibilité de Jean-Marie Le Pen à la suite de sa condamnation définitive par la Cour de cassation, le Parlement eu-

ropéen s'est prononcé, lundi 15 mai, contre la déchéance immédiate de son mandat de député européen, le président du FN pouvant encore

déposer un recours devant le Conseil d'Etat. La commission juridique devait se prononcer, mardi 16 mai, sur une simple mesure de suspension.

STRASBOURG

de notre envoyée spéciale

Le « cas » Le Pen pose décidément bien des problèmes au Parlement européen, partagé entre le souci de respecter les droits de la défense et celui de ne pas faire de cadeau à un élu d'extrême droite. La commission juridique, saisie de l'examen de la déchéance du député Front national depuis le 3 mai, a décidé, lundi 15 mai à Strasbourg, de reporter sa décision au lendemain.

Juridiquement, l'affaire est pourtant simple : pour avoir agressé une élue socialiste, Annette Peulvast-Bergeal, pendant la campagne des élections législatives de 1997, M. Le Pen a été définitivement condamné à une peine d'inéligibilité d'un an, le 23 novembre 1999, après un jugement de la Cour de cassation. Le gouvernement français a publié au *Journal officiel* du 22 avril un décret constatant que cette inéligibilité « met fin à son mandat de représentant au Parlement européen ». Pour que ce texte de portée nationale prenne effet au niveau communautaire, il faut que le Parlement en « prenne acte », ainsi que le prévoit l'acte portant élection des représentants au Parlement européen au suffrage universel direct, annexé à la décision du Conseil des communautés européennes du 20 septembre 1976.

Ce texte, adopté par les chefs d'Etat et de gouvernement, ne donne aucun pouvoir d'appréciation au Parlement européen : il stipule que, « lorsque la vacance résulte de l'application de dispositions nationales en vigueur dans un Etat-membre, celui-ci en informe le Parlement européen, qui prend acte ». Et pour cause : « Jusqu'à l'entrée en vigueur d'une procédure électorale uniforme (...), la procédure électorale est régie, dans chaque Etat-membre, par les dispositions nationales. »

Pourtant, les députés européens, soucieux d'accroître leurs prérogatives mais aussi de défendre leurs droits, ont considéré, en novembre

1996, qu'ils étaient maîtres du moment auquel ils devaient prendre acte de la déchéance d'un député, en l'occurrence le radical Bernard Tapie, devenu inéligible à la suite d'une faillite. La commission juridique avait alors décidé d'attendre que le Conseil d'Etat, saisi par M. Tapie, rende son arrêt pour prendre une décision qui serait irrévocable.

« JURISPRUDENCE TAPIE »

M. Le Pen a invoqué pour son propre compte cette interprétation du droit communautaire qui n'a été ni confirmée ni infirmée par la Cour de justice de Luxembourg. Plusieurs députés, dont le socialiste François Zimeray, semblaient d'ailleurs favorables, au départ, à

Altercation dans un avion avec un chanteur

Une altercation a opposé, lundi 15 mai, Jean-Marie Le Pen et le chanteur de rap Stomy Bugsy dans un avion effectuant la liaison entre Paris et Strasbourg. Le rappeur a indiqué à la police de l'air et des frontières avoir été bousculé et insulté par les gardes du corps du président du FN, dont deux policiers chargés de sa protection. Le chanteur a reconnu, pour sa part, avoir lancé à l'adresse de M. Le Pen des « mots », tels que « tête de veau ».

Le dirigeant d'extrême droite, qui se rendait à Strasbourg afin de suivre l'examen de sa situation d'inéligibilité et de la perte de son mandat de député européen, a affirmé avoir été pris à partie par le groupe de rappeurs : « Ce sont des gens à problèmes, a-t-il expliqué. Ils ont proféré un certain nombre d'injures à haute voix qui m'ont laissé de glace. » Dès leur arrivée à Strasbourg, les deux protagonistes de cette affaire ont déposé plainte pour « injures et violences ».

une application de la « jurisprudence Tapie ». M. Zimeray estimait que M. Le Pen avait droit au même traitement que n'importe lequel de ses collègues.

Cette solution a été vivement contestée dans les rangs du groupe Parti des socialistes européens (PSE), partisan de la déchéance immédiate. M. Zimeray a lui-même revu sa position, après discussion au sein de la délégation française, que préside Pervenche Berès : lundi 15 mai, il a déclaré que la « jurisprudence Tapie » ne saurait valoir pour le cas Le Pen, l'affaire ne se présentant pas dans des conditions identiques. M. Tapie avait immédiatement saisi le Conseil d'Etat, alors que M. Le Pen, qui dispose légalement d'un délai de deux mois (du 5 avril au 5 juin), ne l'a pas encore fait. Aux yeux de ses collègues, il cherche à gagner du temps, sachant qu'au-delà du 23 novembre 2000 l'inéligibilité d'un an, qui court à compter du jugement de la Cour de cassation, deviendra caduque.

Le PSE, venu en force à la commission, et notamment repré-

senté par Willi Rothley (SPD), a demandé la déchéance immédiate du député Front national. Bien qu'il ait été soutenu par la Gauche unie européenne (GUE, communistes et extrême gauche) et un député Vert, il a été battu par quinze voix contre treize (Parti populaire européen, libéraux, Verts et indépendants), au cours de cette réunion qui s'est tenue à huis clos. La présidente, Ana Palacio Vallelerundi (PP-PPE), a fait observer qu'on ne pouvait démettre un député en l'absence de jugement définitif le condamnant à l'inéligibilité. Elle a proposé que la commission étudie, le lendemain, la possibilité d'une suspension : cette solution inédite permettrait de ne pas faire nommer au Parlement le successeur de M. Le Pen tant que les voies de recours n'auront pas été épuisées. Mais le député ne serait plus payé et ne pourrait plus siéger dans l'hémicycle. Les membres de la commission devaient se prononcer, mardi 16 mai, sur cette solution de compromis.

Rafaële Rivais

Deux élections cantonales partielles

HAUT-RHIN

Canton d'Illzach (premier tour).

I., 22 734 ; V., 9 202 ; A., 59,52 % ; E., 8 189.

Ball. : Bernard Notter, UDF, adj. m. de Sausheim, 2 602 (31,77 %) ; Jean-Marie Gérardin, RPR, adj. m. d'Illzach, 1 888 (23,06 %).

Elim. : Marie-Antoinette Ferré, PS, 1 368 (16,71 %) ; Roland Jener, FN, 758 (9,26 %) ; Jean Vonfelt, div. d., 670 (8,18 %) ; Roland Thévenot, MNR, 511 (6,24 %) ; Djamilia Sonzogni, Verts, 392 (4,79 %).

[Sept candidats briguaient la succession de Jean-Jacques Weber, président du conseil général du Haut-Rhin de 1988 à 1998, démis de tous ses mandats (conseiller général, député et maire de Sausheim) par une récente décision de justice. Un duel opposera au second tour l'UDF Bernard Notter, qui revendique la continuité politique de M. Weber, arrivé en tête, et le RPR Jean-Marie Gérardin.]

20 mars 1994 : I., 22 026 ; V., 12 902 ; A., 41,42 % ; E., 12 381 ; Jean-Jacques Weber, UDF-CDS, 6 926 (55,94 %) ; Josiane Jener, FN, 1 841 (14,87 %) ; Nicole Anheim, div., 1 396 (11,28 %) ; Alain Deleury, PS, 1 365 (11,02 %) ; Jacques Cordonnier, rég., 539 (4,35 %) ; Laurent Muth, PCF, 314 (2,54 %).]

SAÔNE-ET-LOIRE

Canton de Palinges (premier tour).

I., 3 152 ; V., 1 943 ; A., 38,36 % ; E., 1 918.

Ball. : Paul Pluchaud, div. d., m. de Saint-Vincent-Bragny, 931 (48,54 %) ; Paul Lorton, PS, m. de Palinges, 602 (31,39 %).

Elim. : Daniel Pichon, div. g., 314 (16,37 %) ; Christian Launay, FN, 71 (3,70 %).

[Avant de décéder, le 7 mars, Paul Nigay, conseiller général (RPR), avait déjà désigné son successeur présumé, Paul Pluchaud, maire (div. d) de Saint-Vincent-Bragny et président de la communauté de communes du val palingois. Ce dernier arrive en tête de cette partielle devant le candidat de gauche Paul Lorton, maire de Palinges, à moins de 30 voix de la majorité absolue. Une triangulaire au second tour a été évitée de justesse, Daniel Pichon manquant d'une seule voix de passer le seuil de 10 % des inscrits qui lui aurait permis de se maintenir.]

20 mars 1994 : I., 3 119 ; V., 2 208 ; A., 29,21 % ; E., 2 133 ; Paul Nigay, RPR, 1 136 (53,26 %) ; Paul Lorton, PS, 687 (32,21 %) ; Daniel Chierici, PCF, 218 (10,22 %) ; Christophe Lagrange, FN, 92 (4,31 %).]

DÉPÊCHE

■ **SÉCURITÉ SOCIALE : les dépenses d'assurance-maladie du régime général ont fortement progressé, de 3,8 %, entre le premier trimestre 1999 et le premier trimestre 2000, a indiqué, lundi 15 mai, la Caisse nationale d'assurance-maladie (CNAM). La hausse devrait même atteindre 7,2 % sur les quatre premiers mois de l'année. Pour le ministère de l'emploi et de la solidarité, ces chiffres sont « atypiques » puisqu'ils prennent en compte la résorption des retards de la « Sécu » et l'« effet bogue », aucun dossier n'ayant été traité le 31 décembre 1999.**

M. Pasqua poursuit son offensive de reprise en main du RPF

LA CONTRE-ATTAQUE n'a pas tardé. Dès mardi 16 mai, Charles Pasqua, président du Rassemblement pour la France, a envoyé aux responsables départementaux de son parti le texte lançant le référendum interne sur sa candidature à l'élection présidentielle et une nouvelle version, à peine retouchée, de la modification de statuts contestée par les villiéristes, samedi 13 mai (*Le Monde* du 16 mai). Le dispositif proposé attribue toujours à M. Pasqua la possibilité de prendre « toutes les décisions qui lui paraissent nécessaires à l'organisation et à la bonne marche du RPF », jusqu'à l'élection présidentielle, et ceci au détriment du vice-président et du bureau national. De même permet-il au président du RPF de « relever de ses fonctions tout responsable qui, par son indiscipline ou ses déclarations publiques, aura porté préjudice à l'image et à l'action du rassemblement ».

Les seules concessions faites à Philippe de Villiers – qui accusait M. Pasqua de vouloir faire « un coup de force » –, concernent les secrétaires d'unions départementales, dont l'avis sera recueilli lors des conflits ou avant de prononcer des sanctions disciplinaires.

« L'AUTORITÉ NE SE PARTAGE PAS »

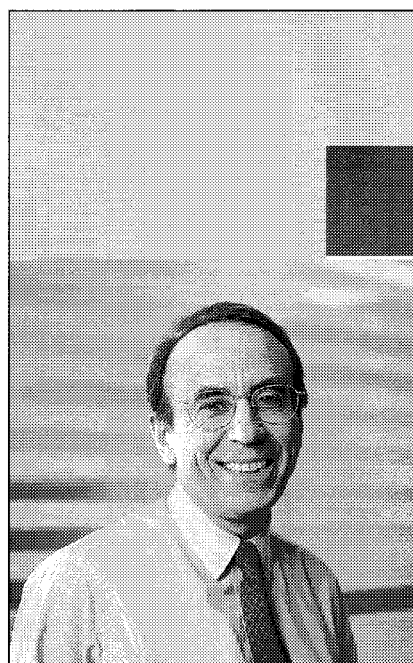
Enfin, si le président du RPF continue, dans les statuts modifiés, à « délivrer les investitures aux élections », il devra le faire « sur proposition d'une commission d'investiture » ; celle-ci aura les attributions dévolues, dans les statuts d'origine, au bureau national, pour « les élections de portée nationale et les élections municipales pour les villes de plus de trente mille habitants ». Cette précision ne figurait pas dans la première mouture. Là encore,

les instances départementales sont valorisées puisque la commission est invitée à travailler « en concertation » avec elles.

Dans la lettre qui accompagne les documents concernant le référendum, M. Pasqua souligne sa « volonté de concertation avec les unions départementales » mais prévient aussi que « l'autorité ne se partage pas ». « Dans la période qui s'ouvre, il est impératif que l'autorité que je représente s'exerce pleinement », écrit-il, en ajoutant : « Je dois pouvoir choisir librement l'équipe qui m'entoure pour animer le mouvement et sanctionner, lorsqu'il le faudra, les errements irresponsables et médiatisés. » « Nous ne pouvons plus nous permettre de donner le spectacle de crises successives et paralysantes. L'enjeu est trop important pour que l'action de quelques-uns nuise à l'intérêt national », conclut-il.

Jean-Jacques Guillet, secrétaire général du RPF, nous a expliqué, mardi 16 mai, que cette modification des statuts résulte de la nécessité de remettre de l'ordre dans la maison RPF, dont les membres ne cessent de se déchirer depuis la création. « Ce sont les responsables départementaux eux-mêmes qui nous invitent à plus de fermeté », déclare-t-il, en ajoutant à l'intention du vice-président, M. de Villiers : « Il ne peut y avoir deux présidents au RPF. » « J'irai jusqu'au bout », avait prévenu M. Pasqua, s'adressant à M. de Villiers, qui, vendredi 12 mai, l'accusait de vouloir s'octroyer les pleins pouvoirs au sein du parti. « On nous accuse de faire un putsch. Mais on ne fait pas un putsch avec un référendum auprès des adhérents », conclut M. Guillet.

Christiane Chombeau



Lettre aux actionnaires d'Air Liquide

Madame, Monsieur, cher Actionnaire,

Il me semble important de commenter pour vous les récentes annonces que nous avons fait paraître.

Tout d'abord un point sur l'opération BOC. Il s'agissait d'une opportunité à saisir. Elle n'est pas pour autant un élément clé du développement de votre Groupe. Lancée conjointement avec Air Products le 13 juillet 1999, l'offre sur BOC était soumise à l'accord des autorités de la concurrence. Aux Etats-Unis, bien que nous ayons répondu aux exigences successives de la Federal Trade Commission (FTC), il est récemment apparu que la FTC n'autoriserait pas l'opération. Ce qui a conduit à mettre fin à cette offre. Cette page est tournée. Il n'y aura pas d'impact financier sur le Groupe.

Depuis maintenant 5 ans, nous avons mis en place une stratégie axée sur une croissance interne accélérée, tout en demeurant prêts à saisir les opportunités de croissance externe. Cette dynamique – fondée sur l'élargissement de notre offre et le développement de services à haute valeur ajoutée pour nos clients de l'industrie et de la santé – est à la base des bons résultats de ces trois dernières années et des excellentes performances du premier trimestre 2000 (+25,6% de croissance du chiffre d'affaires gaz et services). Comme je l'ai annoncé lors de l'Assemblée, notre objectif pour 2000 est une croissance du résultat net par action à deux chiffres. La distribution d'une action gratuite pour 10, décidée le 4 mai, témoigne de la confiance du Conseil d'Administration dans les perspectives de croissance de votre Groupe.

Les compétences et les initiatives des femmes et des hommes du Groupe sont des éléments moteurs de ces résultats. Je souhaite vivement les en remercier.

Les 4 000 actionnaires présents lors de notre Assemblée – et près de 1 500 personnes sur Internet – ont pu mesurer la dynamique d'Air Liquide.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, cher Actionnaire, à l'expression de toute ma considération.

Alain Joly
Président-Directeur Général

Air Liquide

Leader mondial
des gaz industriels et médicaux

Une forte croissance sur 3 ans
(1997-1999)

Chiffre d'affaires gaz et services

+ 33 %

Résultat net par action

+ 34 %

Cash flow

+ 44 %

Dividendes distribués

39 %

du résultat net en moyenne

Service actionnaires
Air Liquide 75321 Paris Cedex 07
N° vert 0 800 16 61 79

AIR LIQUIDE

www.airliquide.com

Le sacerdoce des petites affaires

PENDANT ses premières plaidoiries, au début, il avait mal au dos, mal à la tête. Avec le temps, il apprit à respirer. Il sort « moins cassé ». En 1998, il s'est installé, seul, « avec quinze dossiers », un téléphone portable dont il donne le numéro à ses clients, la vue sur des platanes depuis son bureau à Lyon.

Agé de trente-trois ans – la moitié des avocats en France ont moins de dix ans d'exercice –, il aimerait rêver du temps où les pénalistes travaillaient pour le Milieu, « avaient affaire à des professionnels » qui avaient besoin de conseil. C'est du passé. « Maintenant, on défend des gamins qui cassent, qui tapent sur tout le monde, volent, sont violents, plus difficiles à comprendre. » Les peines sont parfois plus lourdes que dans « les vrais dossiers de braquage ». Dix-huit mois ferme pour un vol de gourmette prononcés par la cour d'appel de Lyon. Le vol a été commis, un soir, place Belcourt, en réunion, avec violence. Un an ferme pour un « primaire » (dont le casier judiciaire était vierge) à la suite d'une agression contre un chauffeur de bus.

Il les voit donc arriver, ces gamins « qui se présentent mal, pas d'éducation, pas de respect pour la justice, pas de respect pour les avocats, tout un ensemble qui fait que ça se passe mal ». Il les voit vite, quelques minutes le matin avant qu'ils passent, l'après-midi, en comparution immédiate devant les juges d'une chambre correctionnelle. Plus longuement, quand l'affaire est jugée dans un délai de quelques mois. « Ma justice au quotidien, c'est deux PV (procès-verbaux) de police, un PV du prévenu qui dit le contraire. On retient le PV de police et puis boum. La force de l'habitude. L'Arabe délinquant et menteur. Il y a beaucoup et beaucoup d'affaires. Le jour où il faut faire entendre autre chose, c'est difficile. Il y a des quantités de dossiers où on se demande où est la vérité. C'est compliqué de dire que les policiers n'ont pas dit la vérité. »

Les gamins, eux, « sont usants, ils n'ont rien à dire, ils s'en foutent. Il sont convoqués à la maison de justice, au tribunal de police, ils ne viennent pas ». Certains ont confiance en leur avocat, apportent des documents, et les résultats peuvent être insoupçonnés. D'autres veulent un « vrai avocat », « un mec qu'ils imaginent brillant, grande gueule et qui demande plein d'argent ».

Les plus durs, selon lui, sont les jeunes adultes, âgés de vingt à trente ans, et leurs casiers à rallonge. « Les juges en voient tellement qu'on a l'impression qu'on peut leur raconter n'importe quoi, ça ne changera rien. On n'arrête pas de se prendre des claques. Le type en est à son cinquième cambriolage. Pas de travail, mauvaise présentation. Avec lui, le tribunal a essayé le travail d'intérêt général (TIG), le sursis, la peine



son. Pas un mot sur les victimes. Il fallait qu'il bouge, pas pour la morale mais pour l'intérêt de sa défense, qu'il ait enfin conscience de ce qu'il avait fait. » Il est convaincu d'être dans son rôle quand il fait évoluer le client dans son rapport à la vérité. « Meilleures sont les conditions où il se présentera, mieux ce sera. » Parfois, il en doute : « Celui qui dit sa culpabilité et qui s'en prend plein la gueule au tribunal se retournera vers moi et dira : "Vous voyez !" »

Parfois, il se dit qu'il serait mieux en Ardèche, sa terre natale. « Je rejoindrais le clan des notables, je travaillerais moins, je gagnerais plus. » Pour une affaire en correctionnelle, le dossier d'AJ est payé 700 F. Pour cela, l'avocat reçoit une ou deux fois la famille du prévenu, va une fois à la prison rendre visite au client, se déplace au tribunal consulter le dossier, en demande une copie, retourne au tribunal la chercher, étudie le dossier, puis, quand tout va bien, attend deux heures, le jour de l'audience, avant de commencer sa plaidoirie.

Il dit que le grand sport du pénaliste, c'est de trouver le juge d'instruction, souvent introuvable. Il faut donc courir après le dossier, se

Les avocats qui assurent la défense des délinquants ou des personnes défavorisées livrent au quotidien une guerre d'usure pour subsister. Ils ne comptent pas leur temps, courent de prétoire en prétoire et bouclent péniblement leurs fins de mois

aux assises. Souvent, on l'appelle sur son portable : « Mon fils a fait un cambriolage à Chambéry » ; et il va à Chambéry, un dimanche.

Il dit qu'il ne peut pas carburger aux petites affaires comme ça toute sa vie. « C'est le combat de l'impossible. L'institution judiciaire est impuissante. Le seul espoir auquel elle s'accroche est l'exemplarité de la peine. Je n'y crois pas. Le gamin qui agresse ne va pas se dire : tiens, le tarif est passé de trois à six mois. Les types qui en sont là, en sont là, justice ou pas. Nous, on plaide, c'est un peu une simagrée tout ça. Les problèmes ne se règlent pas à la barre. »

Il admet que les sursis avec mise à l'épreuve obligent à se soigner, à travailler, à suivre une formation. « Mais il faudrait convoquer le condamné dans les huit jours. Si on le laisse dans la nature pendant six mois, ça n'a plus de sens. » Au service éducatif du tribunal, 140 dossiers sont en attente.

Il rêverait de s'associer « avec un vieux », « il me donnerait des conseils, je serais moins inquiet ». Chaque année, il voit arriver cent nouveaux avocats à Lyon, « la concurrence devient féroce sur les prix, les rapports entre confrères sont refusés. On aurait pu m'accuser d'inscrire des dates, de fabriquer de fausses preuves. »

Parfois, il se dit que le bouche à oreille va marcher. « Je cherche le gros truc. » Déjà, il a une affaire de détournement de camion de la Seita (préjudice : 2 millions de francs), une autre de pillage de statues d'église, avec – dans le rôle du receleur – un commissaire-priseur. Trois procédures criminelles l'amèneront

rendent bien ce qu'on leur donne ». Parfois, il n'y a « pas de respect, pas de remerciement, rien ». Avant, il partait « au combat » sans trop se poser de questions. Aujourd'hui, il ne veut pas devenir un de ces avocats qui, après quelques années, refusent systématiquement l'AJ et gagnent en réputation. Mais il fait les comptes : il travaille de soixante à soixante-dix heures par semaine. Le samedi, il rend ses visites à la prison (il a une trentaine de clients derrière les barreaux de Saint-Paul). Parti de rien, il a vu son chiffre d'affaires doubler année après année, pour atteindre, espère-t-il, 450 000 F en l'an 2000. Il se verse un salaire de 12 000 F par mois. « Si je fais le calcul de ce que je touche à l'heure, je ne suis pas au SMIC mais pas loin. »

A la Courneuve, Perrine Crosnier se démène pour expliquer qu'il n'y a pas de possibilité de corruption avec les magistrats. « Certains demandent l'état civil des juges pour des envoûtements, des séances de grigri. » Un homme victime d'une agression à coups de barre de fer par un postier a tout jeté : son dossier médical, ses papiers. Il faut tout reconstituer. Une femme, heureuse d'avoir divorcé, voudrait retrouver son nom de jeune fille. « Vous êtes bien sûre ? », répète plusieurs fois l'avocate. Le patronyme est celui d'une « famille de grands truands » connue en Seine-Saint-Denis. La femme répond : « oui, oui. »

INSTALLÉE depuis vingt ans, Perrine Crosnier est ici comme un poisson dans l'eau. « Sociologiquement, quand on comprend, c'est passionnant. » Décrite par ses pairs comme « une tronche », elle offre une haute technicité à une population de classe moyenne et une autre plus défavorisée. Elle doit nouer la confiance, « souvent on est suspecté de lâcher le client dans l'eau ». Présidente d'une association de prévention de la délinquance, elle a mis en place une permanence téléphonique pour les travailleurs sociaux, installe d'autres permanences d'avocats dans les maisons de justice. Elle espère que la présence de l'avocat à la première heure de garde à vue dans les commissariats, instituée par la réforme, ne sera pas réservée aux confrères en échec qui verraient là un débouché, « ce serait grave ».

Comme les autres, elle attend des heures dans les couloirs des juges des affaires familiales du tribunal de Bobigny, lesquels traitent une tren-

Dans les couloirs du Palais de justice de Paris, ultimes ajustements avant la plaidoirie.

taine d'affaires dans la matinée. « La juge a renvoyé mon affaire à un mois, elle n'a pas remarqué que j'avais déjà déposé mes conclusions, c'est énervant. » Chaque année, son cabinet, qui compte deux associés, traite entre 200 et 250 dossiers rémunérés par l'aide juridictionnelle. Un divorce payé 3 500 F, un prud'homme, 3 000 F. Résultat : « Après vingt ans de barreau, en travaillant cinquante-cinq heures par semaine, elle n'a pas remarqué que j'avais déjà déposé mes conclusions, c'est énervant. » Chaque année, son cabinet, qui compte deux associés, traite entre 200 et 250 dossiers rémunérés par l'aide juridictionnelle. Un divorce payé 3 500 F, un prud'homme, 3 000 F. Résultat : « Après vingt ans de barreau, en travaillant cinquante-cinq heures par semaine, elle n'a pas remarqué que j'avais déjà déposé mes conclusions, c'est énervant. » Elle se sent pénalisée par la qualité de la prestation qu'elle offre. « Je ne regrette pas mais, de temps en temps, je m'agace. On devrait être plus tranquille d'esprit. On a 1 500 000 F de frais par an. Expliquer à des gens qui gagnent le SMIC que pour commencer à manger, il faut déjà avoir entré 50 000 F par mois, c'est inconcevable. On n'a jamais gagné plus de 25 000 F par mois et, cette année, c'est plutôt 15 000. » Un accident de la route et un gros prud'homme devraient permettre au cabinet de retrouver un peu d'oxygène. « Notre travail, dans sa dimension sociale, a un prix qui devrait être payé par l'argent public, clame-t-elle. Sinon, on va vers une justice pour ceux qui en ont les moyens et une pseudo-justice pour les pauvres. » Il faut revaloriser l'AJ : en France, le budget de l'Etat est de 1 milliard de francs. En Grande-Bretagne post-tatchérienne, il avoisine les 8 milliards. Peut-être devrait-on créer des zones judiciaires prioritaires, « avec un système de péréquation ». « La défense du pauvre serait devenue le luxe de la profession. Les avocats ne veulent pas le voir. Le credo de la profession libérale est encore puissant. On préfère crever de faim et la survie passe par des combines : l'argent au noir, ou l'absence de déclaration de salaires. L'apparence, la flambe décrédibilisent la profession, empêchent de dire qu'on est en difficulté. On est un métier de parade. »

Dominique Le Guilledoux
Photo : Olivier Roller

PROCHAIN ARTICLE
Dans les « niches »
du droit des gens

« Après vingt ans de barreau, en travaillant 55 heures par semaine, j'ai le banquier au téléphone toutes les semaines et, pour les vacances, c'est plutôt chez des copains en Bretagne »
Perrine Crosnier, avocate

de prison. Le problème se pose : qu'est-ce qu'on fait de lui ? Il sort de prison il y a quinze jours et il a remis ça. C'est usant. »

La plupart du temps, ses clients bénéficient de l'aide juridictionnelle (AJ), une aide de l'Etat réservée aux justiciables les plus démunis pour rémunérer leur avocat. Certains ne remplissent pas le dossier. A d'autres, il faut faire comprendre qu'on a aussi des clients qui vous choisissent et vous paient. « La population carcérale a moins de considération pour les avocats qui font de l'AJ. » L'AJ, il faut donc quasiment en faire sans le dire.

Un jour, du haut de ses trente-trois ans, il s'est mis à engueuler un homme de soixante-douze ans. « Accusé de pédophilie, il ne pensait qu'à lui, qu'à sa trouille d'aller en pri-

Poursuivant sa modernisation, la Bourse de Paris supprime le Marché à règlement mensuel

Une ouverture des transactions dans la soirée est envisagée

La Bourse de Paris devait annoncer, mardi 16 mai, la suppression du Marché à règlement mensuel, le 22 septembre. Ce système, unique

au monde, permettait aux investisseurs de différer, jusqu'à un mois, le paiement de leurs transactions. Un nouvel ordre de Bourse baptisé SRD

(Service à règlement différé) sera instauré. La place parisienne envisage d'étendre ses horaires d'ouverture jusqu'à 20 heures, voire 22 heures.

UNE EXCEPTION FRANÇAISE va prendre fin. Le 22 septembre, la Bourse de Paris va connaître sa dernière liquidation mensuelle avec la disparition du Marché à règlement mensuel (RM). Ce système, unique au monde, permettait aux investisseurs de différer, jusqu'à un mois, le paiement de leurs transactions boursières. Il faisait le bonheur des boursico-teurs avertis qui pouvaient acheter puis vendre des titres, avant la liquidation, sans avoir à sortir un centime. Mais cette pratique suscitait l'étonnement des investisseurs étrangers, notamment anglo-saxons, très présents sur le marché parisien. Pour ne mécontenter personne, ParisBourse réfléchissait depuis plusieurs mois à une réforme du marché du règlement qui, tout en permettant de conserver ses avantages (le paiement différé), devait en supprimer les inconvénients (un fonctionnement jugé archaïque par certains opérateurs).

Contrairement aux craintes de certains intermédiaires, cette réforme ne devrait pas aboutir à la mise en place d'« *une usine à gaz*». Mardi 16 mai, Jean-François Théodore, le président de Paris-Bourse, devait détailler le mécanisme de substitution du RM. Ce dernier sera bel et bien supprimé. Le 25 septembre débutera un marché tout au comptant. Les actionnaires effectuant une opération boursière seront normalement réglés ou livrés trois jours après la négociation. Les 250 000 actionnaires individuels actifs utilisant aujourd'hui le RM pourront toutefois continuer de bénéficier des facilités qu'il offrait, particulière-

ment du fameux effet de levier qui permet d'acheter jusqu'à cinq fois en titres le montant des sommes placées chez son intermédiaire boursier.

Un nouvel ordre de Bourse baptisé SRD (Service à règlement différé) va voir le jour. Il permettra de différer le paiement des titres. Comme précédemment, le donneur d'ordres recevra et paiera ses titres à la fin du mois. Dans l'intervalle, le négociateur de l'ordre sera propriétaire des titres. Mais, changement de taille, cette transaction spéciale fera l'objet d'une tarification particulière, plus élevée que pour un ordre ordinaire. Le crédit gratuit dont bénéficiaient les opérateurs lorsqu'ils passaient un ordre sur le RM prendra fin. Désormais, il sera facturé par le négociateur.

MÉCANISMES DE SUBSTITUTION

Les conséquences devraient toutefois être limitées pour les particuliers. Le nombre des intermédiaires boursiers, qui a augmenté avec l'apparition des courtiers en ligne, devrait assurer une concurrence suffisante pour que les prix des transactions ne s'envolent pas. De plus, les établissements auront la possibilité de proposer à leur clientèle d'autres mécanismes de substitution.

Toutes les valeurs cotées à Paris ne pourront toutefois pas être traitées par cet ordre à paiement différé. Seules 160 valeurs, dont 15 étrangères, pourront en bénéficier. Il s'agit de sociétés figurant dans l'indice SBF120 et des sociétés dont la capitalisation est supérieure à 1 milliard d'euros et dont le volume de titres échangés quo-

tidienement est supérieur à 1 million d'euros. Conséquence, certaines actions cotées jusqu'à présent au Marché à règlement mensuel ne devraient pas bénéficier du nouveau système. En revanche, les épargnants pourront acheter à crédit des actions cotées au second marché ou au Nouveau Marché, ce qui n'est pas possible actuellement.

Dernière nouveauté, un marché centralisé de prêt-emprunt de titres va être créé. Il devrait permettre aux intermédiaires financiers de pouvoir à tout moment emprunter ou prêter les titres dont ils auront besoin pour satisfaire leurs clients.

Une autre révolution va secouer le monde de la Bourse à Paris : l'extension des horaires de cotations. Déjà ouvert à 9 heures depuis le 20 septembre 1999, le marché français clôture à 17 h 30 depuis le 3 avril. Pour faire face à la concurrence des marchés électroniques et des Bourses traditionnelles comme Milan (*lire ci-dessous*), il pourrait, dès la rentrée, fermer à 20 heures, voire

22 heures. Cette extension permettrait aux particuliers de passer leurs ordres de Bourse à leur retour du travail et aux opérateurs professionnels de tenir compte des variations de Wall Street. Mais elle risque de bousculer les habitudes de ces derniers qui devront s'organiser pour être présents treize heures par jour ! Elle va également changer les règles en matière de communication financière. Michel Prada, président de la Commission des opérations de bourse (COB), estimait, samedi 13 mai, dans un entretien donné à l'hebdomadaire *Investir*, qu'avec l'extension à terme des horaires de Bourse jusqu'à 22 heures, « *le marché devra s'habituer à recevoir de l'information en continu. Nous avons conscience que nous ne pourrons pas tenir la règle de la communication en dehors des horaires de cotation* ».

Un changement qui, cette fois, pénalisera les épargnants qui ne reçoivent pas en permanence les informations du marché.

Joël Morio

La Poste anticipe 2 000 recrutements pour les 35 heures

LA POSTE a annoncé lundi 15 mai qu'elle allait débloquer une enveloppe exceptionnelle de 40 millions de francs (plus de 6 millions d'euros) et organiser d'ici la fin de l'année 2 000 nouveaux recrutements « *par anticipation*» (sur 2001), à l'issue d'une deuxième réunion de la commission de suivi sur l'accord des 35 heures. Cette réunion, demandée par les fédérations FO, CFDT, CFTC et CFE-CGC, signataires de l'accord du 17 février 1999, en raison du contexte de croissance, de l'augmentation des charges de travail et des bons résultats pour 1999 de La Poste, a eu lieu vendredi 12 mai. Ces mesures sont destinées à « *conforter les conditions de passage*» aux 35 heures, leur mise en œuvre « *générant souvent des besoins transitoires de moyens de remplacement*», a souligné La Poste dans un communiqué. L'enveloppe de 40 millions de francs est « *destinée à faciliter la prise des congés annuels pendant la période de rodage des nouvelles organisations*» tandis que les 2 000 nouveaux recrutements d'ici la fin 2000, organisés « *par anticipation*» (sur 2001) « *donneront lieu, pour la moitié d'entre eux, à de nouveaux concours de fonctionnaires, organisés dans le courant du dernier trimestre*».

Air Liberté, Air Littoral et AOM créeraient le deuxième pôle aérien français

LES COMPAGNIES aériennes françaises AOM, Air Liberté et Air Littoral, toutes trois dans l'orbite du groupe helvétique SAirGroup (holding de Swissair), envisagent de fusionner pour créer un deuxième pôle aérien français (*Le Monde* daté 14-15 mai). Dans un premier temps, Air Liberté, rachetée à British Airways par l'établissement financier Taitbout (Marine-Wendel) allié à SAirGroup, et AOM fusionneraient, avant d'être rejointes par Air Littoral, a indiqué à l'AFP une source proche du dossier. La nouvelle entité baserait ses activités autour des *hubs* (plates-formes de correspondances) d'Orly-Sud et de Nice.

Les trois compagnies représentent 30 % de parts de marché aérien français. AOM et Air Liberté concentrent à elles seules 30 % des créneaux horaires de l'aéroport parisien d'Orly-Sud, contre 45 % pour Air France. Les trois sociétés cumulent un chiffre d'affaires de quelque 9,9 milliards de francs (1,51 milliard d'euros)

Une session « after hours » pour la place de Milan

MILAN
correspondance

La Bourse de Milan est la première d'Europe à expérimenter un système d'échanges au-delà de la clôture de 17 h 30 : depuis le lundi 15 mai, a démarré la session « *after hours*», qui permet de négocier des titres jusqu'à 20 h 30. Pour sa séance inaugurale, le système a enregistré vingt-cinq contrats par minute, ce qui correspond à 6 % de ce qui a été négocié pendant la séance normale.

La session « *after hours*», essentiellement destinée aux petits épargnants et autres adeptes du courtage en ligne, aura une montée en charge progressive. Pour le moment, elle ne concerne que les titres sur lesquels la liquidité est la plus forte : ceux composant l'indice Mib 30 des trente valeurs vedettes, ceux de l'indice Midex des sociétés à moyenne capitalisation, et ceux du Nouveau Marché. « *Nous nous attendons à un départ tranquille, mais après une période de rodage nous pensons pouvoir atteindre un bon niveau de liquidité*», affirme Massimo Capuano, administrateur délégué de Borsa italiana, la société qui gère la Bourse de Milan.

La nouvelle session est complètement séparée de la séance normale. Le prix de référence reste fixé à 17 h 30, et si les indices et les cours des titres sont disponibles durant toute la session « *after hours*», ils n'ont aucun impact sur la séance du lendemain. Cette nette séparation par rapport à la séance diurne a un avantage : les intermédiaires financiers et autres courtiers peuvent décider librement s'ils participent ou non à cette session. Les adhésions sont cependant massives. L'« *after hours*» démarre avec quatre-vingt-douze intermédiaires financiers autorisés, contre cent vingt-huit sur le marché classique.

L'« *after hours*» débute à 17 h 50, par une phase de dix minutes, essentiellement destinée aux investisseurs institutionnels, où il est possible d'échanger des titres au prix de référence fixé à la clôture. Les négociations en tant que telles commencent à 18 heures et sont suivies, comme pour la séance diurne, aussi bien par la Borsa

italiana que par le Consob, la COB italienne.

Borsa italiana envisage d'élargir l'expérience à l'ensemble des sociétés cotées, et de prolonger l'horaire jusqu'à 22 heures. Mais ces nouvelles avancées dépendront de deux facteurs : l'accueil réservé à l'initiative, et les expériences des autres Bourses européennes. La Bourse de Milan a signé une lettre d'intention avec les marchés de Londres et Francfort pour participer à l'alliance iX d'ici à juin 2001, ce qui devrait conditionner ses décisions futures.

Borsa italiana envisage d'élargir l'expérience à l'ensemble des sociétés cotées, et de prolonger l'horaire jusqu'à 22 heures

L'« *after hours*» ne sera pas sans retombées pratiques. D'abord, les banques et courtiers devront adapter leurs équipes aux horaires tardifs. « *Je ne crois pas qu'ils prévoient des changements radicaux d'organisation tant que l'after hours ferme à 20 h 30, mais la situation sera plus complexe si nous passons à la clôture à 22 heures*», reconnaît Massimo Capuano.

Deuxième aspect, celui des informations sensibles. Traditionnellement, la plupart des sociétés italiennes ne diffusent leurs communiqués qu'après la clôture de la Bourse à 17 h 30, même si elles n'y sont pas obligées – la loi leur impose simplement d'envoyer les communiqués à la Bourse et à la Consob un quart d'heure avant leur diffusion. Il reste à voir si ces entreprises se mettront à annoncer leurs opérations importantes ou leurs résultats après 20 h 30...

Marie-Noëlle Terrisse

Difficile relance des négociations sur les droits d'auteur dans la presse

En dépit d'une série de jugements systématiquement favorables aux journalistes, la généralisation des accords de branche à propos de la rémunération des articles utilisés sur Internet reste improbable. Les syndicats sont divisés, tout comme les organisations patronales

MALGRÉ L'ARRÊT rendu, mercredi 10 mai, par la cour d'appel de Paris (*Le Monde* du 12 mai) concernant *le Figaro*, le contentieux persistant entre les organisations d'éditeurs de presse et les syndicats de journalistes sur le règlement des droits d'auteur est loin d'être aplani. La décision du Syndicat national des journalistes (SNJ) du *Parisien* de saisir la justice à propos de l'utilisation des articles des journalistes sur le site Web du quotidien régional (*lire ci-contre*) atteste du malaise qui règne dans de nombreuses entreprises de presse. Certes, à la suite de la décision de la cour d'appel de Paris, de nouvelles réunions de négociation sont prévues entre le 24 mai et le 8 juin, mais, semble-t-il, avec de faibles chances d'aboutir.

La jurisprudence paraît désormais établie. Trois décisions en première instance, suivies de deux confirmations en appel ont toutes, à quelques nuances près, pris le parti des journalistes. Après la cour d'appel de Lyon qui avait tranché en défaveur du *Progrès* (*Le Monde* du 15 décembre 1999), celle de Paris, saisie par le SNJ, a débouté la direction du *Figaro*. Sous la menace d'une astreinte de 10 000 francs

(1524,5 euros) par jour, elle lui a interdit de réutiliser, en l'état, les articles des journalistes tant sur le Minitel que sur Internet.

« ACCORD PRÉALABLE »

S'appuyant sur des articles du code de la propriété intellectuelle et du code du travail, les magistrats ont considéré en effet que « le droit de reproduction cédé à la société de gestion du *Figaro* était épuisé dès la première publication sous la forme convenue, soit sur le support papier » et que « toute nouvelle reproduction sur un support de même nature ou

sur un support différent impliquait l'accord préalable des parties contractantes, en contrepartie d'une rémunération équitable. »

Bien que les deux arrêts rendus tant à Paris qu'à Lyon fassent l'objet d'un pourvoi devant la Cour de cassation, les syndicats de journalistes y ont trouvé matière à faire valoir leurs droits. « Nous espérons que cette décision va donner un coup d'accélérateur aux négociations en cours qui vont prendre un tour plus offensif », indique François Boissarie, délégué syndical du *Figaro* et président du SNJ, engagé dans une

laborieuse partie de bras de fer avec Yves de Chaisemartin, PDG de la Socpresse, par ailleurs président du Syndicat de la presse parisienne (SPP). Jean-François Cullafroz, de l'Union des syndicats de journalistes (USJ-CFDT) considère lui que « la jurisprudence du *Figaro* renforce incontestablement la détermination des salariés. »

La situation est, en réalité, plus compliquée qu'il n'y paraît. Sur cette épineuse question, les syndicats restent divisés. L'accord de branche adopté par le Syndicat de la presse quotidienne régionale (SPQR) a été signé par quatre organisations (CFDT, CFTC, CGC et le SJ-FO), mais il est dénoncé par le SNJ, la CGT et le SGJ-FO (*Le Monde* du 10 novembre 1999). Depuis, il a été suivi d'effet dans diverses entreprises comme *Ouest-France* et semble bien engagé à *L'Alsace*, au *Télégramme de Brest*, à *La Voix du Nord* et au *Dauphiné*.

De leur côté, les organisations patronales sont loin d'afficher leur unanimité. Parmi les plus réticents sur le principe, le Syndicat de la presse magazine et d'information (SPMI) semble prêt à adopter une démarche plus « pragmatique ». Le

blockage des négociations et l'absence d'accord constituent, il est vrai, des freins au lancement de sites Internet dans les groupes de presse, dont certains ont dû renoncer à leur développement.

Malgré l'évolution de la jurisprudence, le SPMI a formulé des propositions très éloignées des revendications syndicales et d'emblée jugées « inacceptables » pour le SNJ. Les divergences subsistent à propos de la diffusion en ligne des publications en cours de commercialisation comme sur la rémunération calculée en dehors des recettes de la publicité et du commerce électronique.

CAMPAGNE DE PRESSIONS

Faute d'accord à l'échelle des branches, les différents partenaires paraissent résignés à s'en remettre à des règlements dans les entreprises. Même si, reconnaît M^e Cyril Rojinsky, avocat spécialisé, « d'importantes incertitudes juridiques pèsent sur ces accords collectifs ». Dans un article de la revue *Expertises* de mars, il constate que : « Si Internet n'est pas une zone de non-droit, il (...) révèle parfois les contradictions et les limites de principes qui

semblaient pourtant simples et bien établis. » Ce serait le cas dans la définition même du support des publications, de l'œuvre collective et de la gestion des droits d'auteur comme du statut des journalistes.

Faut-il, comme certaines organisations patronales le suggèrent, attendre l'émergence de nouvelles directives émanant de l'Union européenne ? En guise de réponse, le SNJ mise sur le prochain sommet sur les droits d'auteur de la Fédération internationale des journalistes, du 14 au 16 juin à Londres, pour lancer une campagne de pressions auprès des éditeurs et des pouvoirs publics.

Pour sa part, le gouvernement français avait proposé des pistes de réflexion pour l'ensemble du secteur étendu aux auteurs, aux artistes et au cinéma. La table ronde envisagée ne s'est jamais réunie et la création d'un Conseil supérieur de la propriété littéraire et artistique reste en suspens. Nouvelle ministre de la culture, Catherine Tasca ne s'est, pour l'instant, guère empressée de reprendre ces projets à son compte.

Michel Delberghe

Les éditions Atlas épinglées pour piratage de disques

LES ÉDITIONS ATLAS, qui commercialisent depuis 1990, via les Nouvelles messageries de la presse parisienne (NMPP), la série « Les génies du jazz » – qui comprennent une biographie d'un compositeur ou d'un instrumentiste ainsi qu'un disque compact ou une cassette audio –, ont été une nouvelle fois épinglées pour contrefaçon. Le 20 avril, la troisième chambre du tribunal de grande instance de Paris a condamné les éditions Atlas, Atlén (sa filiale belge), les éditions Rencontres (filiale suisse), la société canadienne Compica, Arcade, Music Company et la société d'édition musicale EPM à payer au total plus de 562 000 francs (85 670 euros) au trompettiste Clark Terry.

L'album incriminé, *Out of Nowhere*, avait été enregistré, en 1978, dans des conditions assez rocambolesques dans les studios de Brignoles (Var). Il manquait tout simplement le batteur Ed Thigpen, mais Clark Terry a joué quand même, avec Horace Parlan au piano et Red Mitchell à la contrebasse. Quinze ans plus tard, cet enregistrement a été commercialisé par les éditions Atlas en France, en Belgique, en Suisse et au Luxembourg, sans que Clark Terry touche un centime de droits d'auteur.

Dans cette affaire en cours depuis près de sept ans, le tribunal avait, dans un jugement rendu le 29 octobre 1997, nommé un expert, Michel Roques. Depuis, ce dernier a évalué à plus de 32 000 le nombre de disques compacts contrefaits auquel s'ajoutent plus de 5 500 cassettes piratées, tous vendus par les éditions Atlas. Au total, l'expert a estimé, dans son rapport, le montant des préjudices subis par Clark Terry à plus de 257 000 francs et à 301 000 francs pour son producteur, Philippe Gaviglio. Entre-temps, ce dernier avait déjà été débouté de ces demandes dans un arrêt de la cour d'appel de Paris en date du 22 septembre 1999, et il s'est pourvu en cassation.

STARS DU JAZZ

Cette nouvelle condamnation n'est qu'un épisode supplémentaire dans un contentieux déjà très lourd entre les éditions Atlas et certains musiciens de jazz ou de leurs ayants droit. Six autres affaires de ce genre, qui concernent Bill Evans, Gil Evans, Thelonious Monk, John Coltrane, Jean-Luc Ponty et Charlie Parker se sont réglées ou sont encore en cours devant les tribunaux. Toutes ces stars du jazz ou leurs héritiers sont défendus par la même avocate, M^e Nathalie Boudjerada, spécialisée dans les droits d'auteur.

Poids lourd dans l'édition hexagonale, les éditions Atlas sont issues de la fusion, en 1987, avec La Guilde, elle-même rachetée un an plus tôt par les éditions italiennes De Agostini fondées au tournant du siècle. Selon le dernier classement du magazine *Livres Hebdo*, les éditions Atlas figuraient à la sixième place du secteur en France, avec un chiffre d'affaires de 1,12 milliard de francs en 1998. Egalement très présentes au niveau international, les éditions Atlas sont commercialisées dans dix-neuf pays et possèdent des ramifications capitalistiques au Lichtenstein.

Le service juridique des éditions Atlas précise n'être pour sa part qu'une victime : « En toute bonne foi, nous avons acheté des droits à des sociétés qui ne les avaient pas. Nous nous sommes donc retournés contre EPM que nous appelons en garantie. » Atlas avait pour sa part rétrocédé pour une très longue durée – cinquante ans – les droits d'une partie de la série « Les génies du jazz » à sa filiale Atlén, alors qu'EPM ne lui avait cédé l'exploitation des droits que pour cinq ans. Au sein des NMPP – dont l'opérateur, le groupe Matra-Hachette (Lagardère) détient 49 % –, la vente des produits encyclopédiques et multimédia (qui comprennent une cassette audio, vidéo, un cédérom ou un disque compact) représentait seulement l'an dernier 3,4 millions d'exemplaires vendus en France, soit 2 % du volume concerné. Ce qui englobe les éditions Atlas, mais aussi d'autres groupes dont Cobra (qui édite *Oui-Oui*, *Tele Tubbies* ou *Pingu*), Hachette Fascicules (*Astrologie*, *Tout l'univers...*), M 6 Interaction (M 6 Dance, *Le Roi Lion...*), TF 1 Vidéo ou Universal. En termes de chiffre d'affaires, ces produits, vendus très chers (45 francs en moyenne contre 10 à 11 francs pour un magazine), ont généré 1,4 milliard de francs, soit 8,3 % du total des ventes des NMPP.

Alors que dans de nombreuses affaires de contrefaçon, le diffuseur d'objets piratés est condamné, en application du code de la propriété intellectuelle, les NMPP, qui touchent environ 40 % du chiffre d'affaires généré par la vente des fascicules Atlas, n'ont pas été condamnées à plusieurs reprises. M^e Boudjerada déplore en outre le fait que les affaires impliquant les NMPP aient toujours, à la demande de ces dernières, été réaudiencées devant la première chambre de la cour d'appel de Paris, qui, selon elle, est « la plus médiatique, et celle qui est chargée des affaires sensibles ».

Nicole Vulser

VALEURS FRANÇAISES

Le titre BNP s'appréciait de 1,77 %, à 97,7 euros, mardi 16 mai, quelques minutes après l'ouverture des marchés. La maison de titre Goldman Sachs a relevé ses prévisions de bénéfice, et a fixé pour objectif un cours de 106 euros à la fin 2001. L'action Cap Gemini affichait une hausse de 1,65 %, à 215 euros, mardi matin. Le groupe français et l'américain Maugistics ont annoncé un accord de principe en matière de commerce électronique en vue de la commercialisation en commun de solutions pour des sites transactionnels. Le titre Danone était en hausse de 0,9 %, à 268 euros, mardi matin. Le groupe a déclaré être en discussions « préliminaires » avec le groupe américain Nabisco Group Holdings afin de racheter au groupe américain certaines de ses activités. Le groupe s'est toutefois refusé à dire si une date limite était fixée pour ces pourparlers et quelles sont les activités de Nabisco visées par les négociations. L'action Transiciel bondissait de 5,83 %, à 177,8 euros, mardi matin. La société a publié un chiffre d'affaires trimestriel en hausse de 50,5 %, à 84,3 millions d'euros. Les actions de Vivendi et de Dexia gagnaient respectivement 0,21 % et 0,37 % mardi, lors des premiers échanges. Vivendi et Dexia ont annoncé le lancement d'un portail Internet destiné aux collectivités locales à l'échelon européen.

RÈGLEMENT MENSUEL

MARDI 16 MAI Cours relevés à 12 h 30 Liquidation : 24 mai

Table of French stock market performance with columns for 'Précédent en euros', 'Cours en euros', 'Cours en francs', '% Var. veille', and 'Montant coupon (1)'. Includes entries for B.N.P., CR.LYONNAIS, RENAULT, etc.

Table of French stock market performance with columns for 'Précédent en euros', 'Cours en euros', 'Cours en francs', '% Var. veille', and 'Montant coupon (1)'. Includes entries for BAZAR HOT, BIC, BIS, B.N.P., BOLLORÉ, BONGRAND, etc.

Table of French stock market performance with columns for 'Précédent en euros', 'Cours en euros', 'Cours en francs', '% Var. veille', and 'Montant coupon (1)'. Includes entries for GROUPE PARTOUCHE, GUILBERT, GUYENNE GASCogne, etc.

Table of French stock market performance with columns for 'Précédent en euros', 'Cours en euros', 'Cours en francs', '% Var. veille', and 'Montant coupon (1)'. Includes entries for STUDIOCANAL, SUEZ LYON, SUEZ EAU, etc.

Table titled 'International' showing performance of international stocks with columns for 'Précédent en euros', 'Cours en euros', 'Cours en francs', '% Var. veille', and 'Montant coupon (1)'. Includes entries for AMERICAN EXPRESS, A.T.T., BARRICK GOLD, etc.

ABRÉVIATIONS B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes. SYMBOLES 1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ■ coupon détaché; ● droit détaché; # contrat d'animation; o = offert; / d = demandé; † offre réduite; ‡ demande réduite; ♦ cours précédent.

DERNIÈRE COLONNE RM (1): Lundi daté mardi : % variation 31/12; Mardi daté mercredi : montant du coupon en euros; Mercredi daté jeudi : paiement dernier coupon; Jeudi daté vendredi : compensation; Vendredi daté samedi : nominal.

NOUVEAU MARCHÉ

MARDI 16 MAI Cours relevés à 12 h 30

Table of 'Nouveau Marché' performance with columns for 'Cours en euros', 'Cours en francs', '% Var. veille'. Includes entries for ABEL GUILLEM, AB SOFT, ACCESS COMM, etc.

Table of 'Nouveau Marché' performance with columns for 'Cours en euros', 'Cours en francs', '% Var. veille'. Includes entries for COHERIS ATIX, CMT MEDICAL, COIL, etc.

Table of 'Nouveau Marché' performance with columns for 'Cours en euros', 'Cours en francs', '% Var. veille'. Includes entries for R2I SANTE, RECIF, REPONSE, etc.

Table of 'Nouveau Marché' performance with columns for 'Cours en euros', 'Cours en francs', '% Var. veille'. Includes entries for ASSUR.BQ.POP, ASSYSTEM, AUBAY TECHNO, etc.

SECOND MARCHÉ

MARDI 16 MAI Une sélection. Cours relevés à 12 h 30

Table of 'Second Marché' performance with columns for 'Cours en euros', 'Cours en francs', '% Var. veille'. Includes entries for ALES GPE EX, ALGECO, ALTEN, etc.

SICAV et FCP

Table of SICAV and FCP performance with columns for 'Cours de clôture le 15 mai', 'Émetteurs', 'AGIPI', 'BNP', 'BANQUE POPULAIRE ASSET MANAGEMENT', 'CDC Asset Management', 'MULTI-PROMOTEURS'. Includes entries for CAISSE D'EPARGNE, CREDIT AGRICOLE, etc.

Table of SICAV and FCP performance with columns for 'Cours de clôture le 15 mai', 'Émetteurs', 'AGIPI', 'BNP', 'BANQUE POPULAIRE ASSET MANAGEMENT', 'CDC Asset Management', 'MULTI-PROMOTEURS'. Includes entries for OPTALIS SERENITE D, PACTE SOL LOGEM, etc.

Table of SICAV and FCP performance with columns for 'Cours de clôture le 15 mai', 'Émetteurs', 'AGIPI', 'BNP', 'BANQUE POPULAIRE ASSET MANAGEMENT', 'CDC Asset Management', 'MULTI-PROMOTEURS'. Includes entries for FONDS COMMUNS DE PLACEMENTS, LCFE DE ROTHSCHILD, etc.

Table of SICAV and FCP performance with columns for 'Cours de clôture le 15 mai', 'Émetteurs', 'AGIPI', 'BNP', 'BANQUE POPULAIRE ASSET MANAGEMENT', 'CDC Asset Management', 'MULTI-PROMOTEURS'. Includes entries for FONDS COMMUNS DE PLACEMENTS, SG ASSET MANAGEMENT, etc.

LÉGENDE ★ Hors frais. ★★ A titre indicatif. * Part div. par 10 au 5/99.

Pas de printemps sans petits pois

Les gros vont nous quitter, les moyens arrivent, quant aux superfins...

IL Y A de l'embrouille dans les petits pois cette année au Potager du roi. Semences décevantes, températures variantes ; de son ciel de jardinier emperruqué, La Quintinie doit l'avoir mauvais. Mais le reste vient bien, les poireaux, notamment, des sévères, dignes des meilleures places au concours général. On était venu visiter le bref marché qu'abritent les bâtiments de l'École nationale supérieure du paysage de Versailles, au cas où certains précoces auraient été mis aux enchères. Il faudrait patienter.

Mais patienter n'était peut-être pas la meilleure solution au moment où certains bons apôtres nous signalaient l'arrivée des premiers ravissants transbordés du Val d'Anjou jusqu'à Paris par convois confidentiels. Des petits pois cueillis au berceau, savoureux extrêmement, les mêmes que ceux que nous laissons depuis de longues années nous passer sous le nez. On s'était depuis trop longtemps trop battu avec la farine des « espagnols » en armure, pour ne pas être tenté par cette chair fraîche, moment ultime de la chose légume, aujourd'hui pratiquement introuvable pour qui n'a pas ses entrées ou ses bons de réquisition.

D'où provenaient ces loustics si soumis et si souples sous la dent ?

A L'Arpège, Alain Passard est en verve. Pour lui, ça marche, et c'est justice. Le voici en ce moment littéralement possédé par les premiers. Il les tourmente selon l'inspiration et les mannes du jour. Asperges vertes de la montagne du Lubéron à la crème de cerfeuil, navets aux jeunes morilles, gaspacho à la glace de moultarde, poireaux à la granny smith, épinards à la purée de carotte et d'orange. Déchaîné. Un festival, ou plutôt une farandole, menée à train vif par nos héros en question, travaillés comme ils ne l'ont sans doute encore jamais été.

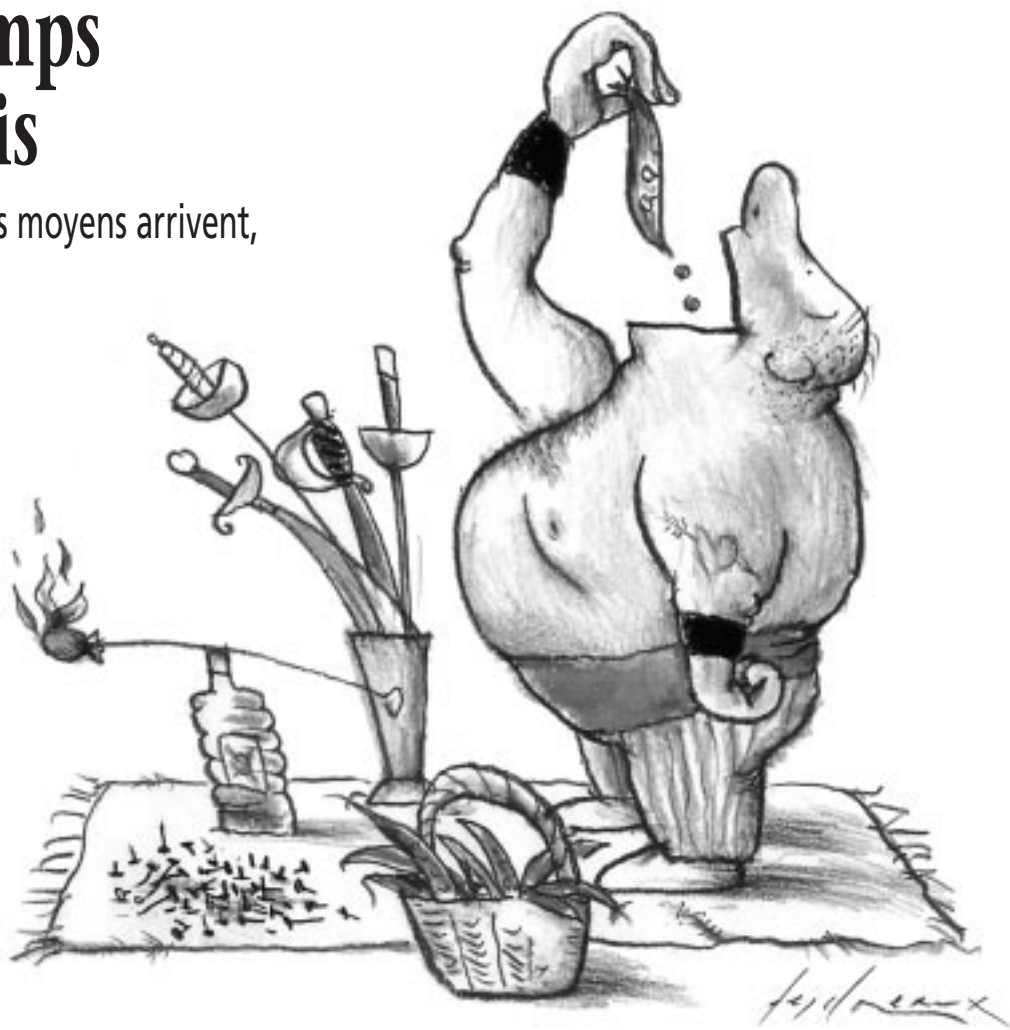
Beurre salé et oignons blancs pour les minuscules, qui subissent un bref glaçage à chaud (quelques instants de cuisson), avant de se retrouver cernés par de la coriandre, de la menthe, de la verveine, du cerfeuil et du gingembre. Lamelles de pamplemousse en guise de compagnons de route. Ils sont servis tièdes dans leur vérité pure ; croquants. Alors, tout de suite se posait la question : d'où provenaient ces loustics si soumis et si souples sous la dent ?

Du Saumurois, d'Allonnes plus précisément, dans le Maine-et-Loire, et plus précisément encore, des terres fertiles, courtes et généreuses d'un certain M. Pil. Lui détenait la clef du mystère. Il était simple. Trois hectares de paradis cultivés à l'ancienne et tenus en état d'alerte permanent pour recueillir au juste moment les récoltes les plus justement calibrées. Du cousu main. Il ne travaille que sur commande ; à façon. Il tirerait la saison jusqu'en juin, en adaptant un choix de plusieurs variétés aux différentes conditions climatiques qui se présentent. De l'art. Ses clients ? La fine fleur des toques de la capitale, qu'il livre nuitamment avant de s'enfuir d'une ville où la rosée ne lui inspire pas confiance.

Bien, bravo à ce conservateur en chef des bonnes manières légumières, mais alors, pour nos petits pois à nous, comment s'y prendre ? Pour un citadin, entretenir de bons rapports avec son maraîcher est non seulement le signe qu'on ne dédaigne pas se rappeler les bienfaits du sillon nourricier et rural dont nous sommes tous plus ou moins fraîchement sortis, mais cela permet aussi de l'engager dans des missions de confiance. Celle-ci en était une. Comment dénicher à Rungis, où l'on disait en avoir repéré, une cagette de ces foutus petits pois nés de la veille et désormais interdits de bancs populaires ?

On était presque sûr de notre

DESSINS : DESCLOZEUX



coup. Et pourtant, échec. Trente-six heures plus tard, notre voltigeur de l'aube nous livrait des natifs du Lot-et-Garonne, sucrés, ronds et dodus, les premiers nationaux à faire leur apparition sur le marché, mais de complexité très sensiblement différente de celle des succulents élevés dans les carrés du citoyen Pil. Ces rustiques gracieux avaient déjà eu le temps de prendre l'accent du Sud-Ouest et tenaient à le faire savoir à leurs mangeurs parisiens. Il ne s'agissait pourtant plus de jouer les difficiles, se réjouir seulement de l'arrivée des « français » et de la retraite annoncée des balourds « ibériques ».

On fit contre mauvaise fortune bon cœur. La fête printanière pouvait commencer. Cousin éloigné du filet mignon de porc, le grenadin de veau est une sorte d'ami d'enfance des petits pois. Deux juvéniles enjoués, entraînés ensemble dans une composition aussi simple à réaliser que réjouissante à partager. Les petits ronds sont cuits à l'étouffée, avec laitue, minces tranches de poitrine fumée et oignons nouveaux. De peu d'ampleur (aux alentours de 700 grammes), la pièce de viande, elle, est sobrement rôtie en cocotte sur un fond d'oignons et

d'échalotes. A préparer et à manger les yeux fermés.

Jean-Pierre Quélin

★ **Potager du roi, 10, rue du Maréchal-Joffre, 78000 Versailles. Marché, 4, rue Hardy. Signalons, les 3 et 4 juin, un week-end organisé par le Club des chefs de Versailles, qui se relaieront pour inviter le public à une dégustation de plats à base de produits du potager ; entrée, 40 F. Renseignements au 01-39-24-62-62.**

★ **Arpège, 84, rue de Varenne, 75007 Paris ; tél. : 01-45-51-47-33. Fricassée de petits pois du Val d'Anjou : 120 F.**

Le poivron

« Le poivron est un piment rendu sage », raconte Jean-Luc Danneyrolles. L'homme le sait mieux que quiconque : il vient de publier dans la collection « Les chroniques du potager », aux éditions Actes Sud (96 p., 69 F, 10,52 €), un ouvrage consacré à ces deux cousins botaniques. Dans *Le Piment et le Poivron*, il raconte en effet que ces plantes ont beau être issues de la même espèce (*capsicum annum*), « l'une est restée épicée, tandis que l'autre, sous l'influence des jardiniers et des sélectionneurs, s'est embourgeoisée. Elle a perdu son brûlant caractère et a pris du ventre pour devenir ce bon gros légume débonnaire que nous connaissons aujourd'hui ». En 1785, quand l'abbé Rozier emploie pour la première fois le mot de poivron, le légume n'a rien de doux, l'homme d'église

le feu du poivron s'est bel et bien évanoui. A peine si certaines variétés, comme le Piquant d'Algérie, un fruit triangulaire et plutôt allongé, perpétuent l'ardent souvenir de leurs ancêtres. Cette exception confirme la règle aujourd'hui en vigueur, les poivrons sont doux, voire sucrés. Ceux que nous achetons en ce moment proviennent d'Espagne (principale source d'approvisionnement), de Hollande, et, depuis quelques semaines, de France. Quelles différences selon les provenances ? Une question de format avant tout. L'Espagne comme la France produisent beaucoup de poivrons demi-longs.

désigne alors par ce « *poivre long* » une variété ancienne de piment. Actuellement,

La Hollande, elle, a lancé la mode du poivron carré, et s'y consacre presque exclusivement. Ce poivron charnu est équipé de quatre lobes faits au moule. Posé sur son attache pistillaire, il tient parfaitement en équilibre, un exercice que d'anciennes variétés potagères comme la corne de taureau ou le sabre rouge seraient bien en peine de réaliser. Le modèle hollandais et trapu gagne du terrain, même chez nous. Thierry Bizien à Landunvez, dans le Finistère, en cultive deux hectares. Il travaille pour le compte de Saveol, qui, en l'espace d'une saison, est devenu le premier producteur de poivrons en France. Son directeur commercial, Jean-Marie Salaün, ne s'attarde pas sur la forme de ces légumes ; ce qui le préoccupe, c'est leur couleur. « Le marché français est en pleine évolution. Le poivron vert représente encore 55 % des ventes, mais le rouge ne cesse d'augmenter. 35 % des achats sont aujourd'hui faits dans ce coloris. Les 10 %

restants sont répartis du jaune à l'orange en passant par le crème ou le violet. » Cette polychromie a son prix. Vous aurez beau être daltonien, vous vous rendrez compte, en lisant les étiquettes, que le modèle rouge est plus cher que le vert. Sa culture demande en effet plus de temps (entre deux et trois semaines supplémentaires pour qu'un poivron vert mûrisse et devienne rouge), et surtout les rendements sont plus faibles : 26 kg de poivrons environ au mètre carré pour du vert, 21 seulement pour du rouge. Choisissez votre couleur en fonction du plat. Le vert, un peu plus amer et croquant, est parfait farci ou en ratatouilles, le jaune orangé, très fruité, grillé ou en salade, le rouge, le plus juteux d'entre tous, fait merveille en coulis.

Guillaume Crouzet

★ Poivron vert, 20 F (3,04 €) environ le kilo.

GASTRONOMIE
Publicités

PARIS 1^{er}
A L'Escargot Montorgueil
Nouvelles formules : Midi Bistro 130 F et 180 F
Le Soir : Menu 180 F et Carte T.L.J.
38, rue Montorgueil - 01.42.36.83.51

PARIS 6^e
LE POLIDOR depuis 1845
Authentique bistrot parisien de rencontre artistique et littéraire
Menu midi 55 F, 110 F et
Carte 120 F - 41, rue Monsieur Le Prince
☎ 01.43.26.95.34 - O.T.L.J. jusqu'à 0h30

PARIS 8^e
SHOZAN
Fusion Franco Japonaise
«Au Shozan, une tentative "très correcte" de métissage entre le Japon et la France»
JP Quelin
Menus : Déjeuner : 160 - 230 F
Dîner : 400 F Carte : 320 F
11, rue de la Tremouille M^o Alma Marceau
Résa : 01 47 23 37 32
Fax : 01 47 23 67 30
Fermé Samedi midi et dimanche

PARIS 5^e
«Un des restos indiens plus connus» (TELERAMA)
MAHARAJAH
72, bd Saint-Germain 5e
139 F - 185 F - Climat.
01.43.54.26.07 / T.L.J.

PARIS 7^e
LA TERRASSE
Face à l'École Militaire, qualité et tradition, au 1^{er} étage son restaurant gastronomique.
Menu 180 F (vin compris).
Menu prestige à 225 F avec homard.
- Banc d'huitres -
2 pl. de l'École Militaire - ☎ 01.45.51.62.60

PARIS 7^e
Le VARENNE (Ferm. soir et Dim. sauf Jeudi soir)
"L'effort porte sur les produits" J-C RIBAUT
Tranche de gigot à l'ail et romarin avec purée maison... Excellent tartare servi copieusement...
Carte 140 F (vin et café compris). Vins de propriétés à prix sage, (Alsace, Beaujolais, Touraine)
36, rue de Varenne - Tél. 01.45.48.62.72

PARIS 7^e
NABUCHODONOSOR
Maison Rousseau
«Une cuisine de plaisir, peu onéreuse» J.C. Ribaut.
Bistrot de tradition avec formule déjeuner à l'ardoise (entrée + plat ou plat + dessert) 120 F. Carte 200/250 F
6, avenue Boquet - (Pont de l'Alma)
Rés. 01.45.56.97.26 - Salle climatisée
Fermé samedi midi et dimanche

PARIS 14^e
MONIAGE GUILLAUME
Cheminée, Spécialités de Poissons et Bouillabaisse, Homards du Vivier.
Salon part. 25 pers. - Chbres confort**
MENU CARTE : 185 F/245 F
88, rue de la Tombe-Issore. Tél. 01.43.22.96.15

PARIS 14^e
AU MOULIN VERT
Une note de frais sans surprise (déjeuners ou diners d'affaires)
189 F Kir maison vin et café compris.
A deux pas de la rue d'Alsésia et à 5 mn de la Pie de Versailles, cette accueillante chaumière propose un Menu-Cardé exceptionnel : 12 entrées (terrines de foie gras) un grand choix de viandes et poissons (magret de canard au miel d'acacias...) et le choix entre fromage ou dessert font de cette adresse l'un des meilleurs rapports qualité/prix de Paris.
Ouvert T.L.J. - Salon de 20 à 80 personnes
34 bis, rue des Plantes - 01.45.39.31.31

RESTAURANTS DE HAUTE MER
le bar à huîtres
EUROPE, le menu "Homard Bleu" 209 F 31,86€
AFRIQUE, les Gambas sauvages
ILE D'OLÉRON les Fines de Claires
MONTPARNASSE : 112, Bd du Montparnasse ☎ Vavin • 01 43 20 71 01
St. GERMAIN : 33, Rue S' Jacques ☎ S'Michel • 01 44 07 27 37
BASTILLE : 33, Bd Beaumarchais ☎ Bastille • 01 48 87 98 92
http://www.lebarahuîtres.com

Retrouvez chaque semaine la rubrique
"GASTRONOMIE", renseignements :
☎ 01.42.17.39.63 - Fax : 01.42.17.39.25

Chaque jeudi avec
Le Monde
DATÉ VENDREDI
retrouvez
LE MONDE DES LIVRES

Chaque samedi
avec **Le Monde**
DATÉ DIM./LUNDI
LE MONDE TELEVISION

A NOS ABONNÉS
UN SEUL NUMÉRO
0/803/022/021*
exclusivement réservé pour :
FAIRE SUIVRE OU SUSPENDRE VOTRE ABONNEMENT
*0,99 F TTC/mn.

Temps perturbé et plus frais

MERCREDI. Une zone dépressionnaire est située au nord des îles britanniques. Elle génère sur le pays un flux d'ouest dans lequel circule une perturbation active. Celle-ci donnera des pluies instables sur les régions allant des Pyrénées au nord-est. Avec le passage de cette zone active on observera une baisse des températures.

Bretagne, pays de Loire, Basse-Normandie. - Au cours de cette journée, nuages et belles éclaircies se partageront le ciel. Quelques averses isolées pourront se produire. Le vent d'ouest soufflera jusqu'à 50 km/h le long des côtes de la Manche. Il fera entre 15 et 18 degrés.

Nord-Picardie, Ile-de-France, Centre, Haute-Normandie, Ardennes. - Le matin le ciel sera couvert et quelques pluies faibles se produiront. L'après-midi des éclaircies se développeront mais des averses isolées sont encore possibles. Il fera 15 à 19 degrés.

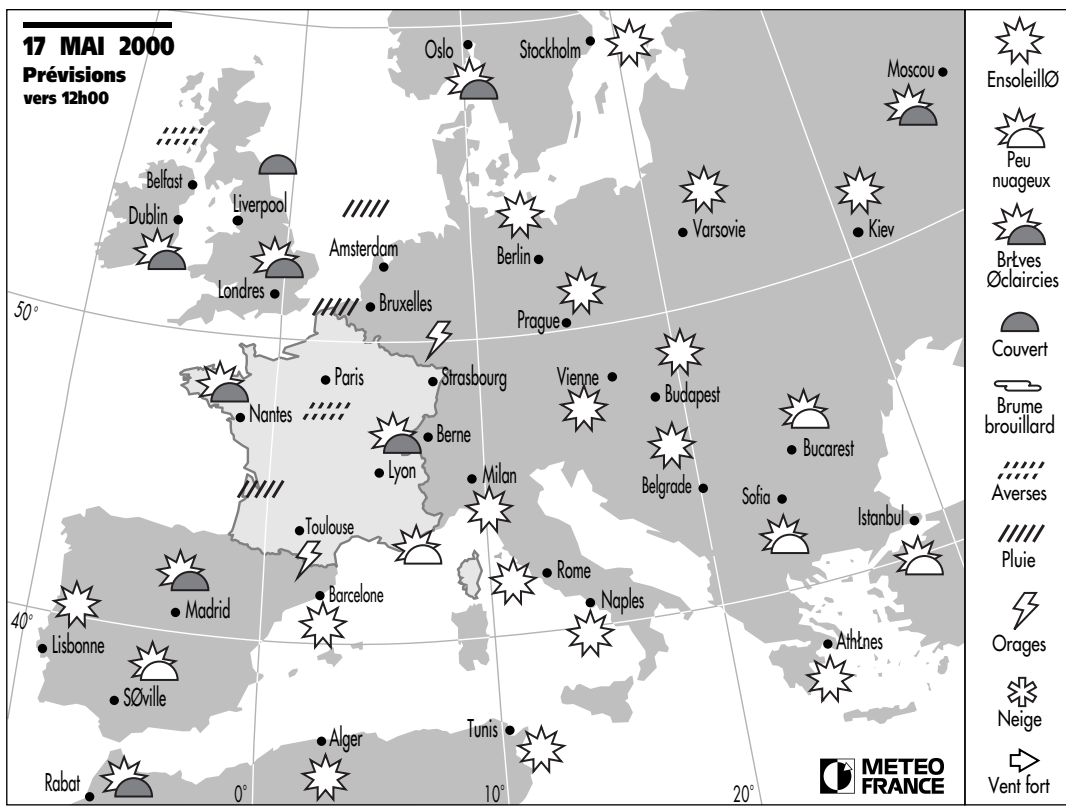
Champagne, Lorraine, Alsace, Bourgogne, Franche-Comté. - Le

ciel se couvrira rapidement et il pleuvra tout au long de la journée. Les pluies prendront parfois un caractère orageux. Il fera 18 à 22 degrés.

Poitou-Charentes, Aquitaine, Midi-Pyrénées. - Le temps sera maussade avec un ciel très nuageux accompagné de pluies ou d'orages. En fin d'après-midi des éclaircies se développeront sur Poitou-Charentes et le nord de l'Aquitaine. Il fera 19 ou 20 degrés.

Limousin, Auvergne, Rhône-Alpes. - Sur le Limousin et l'Auvergne le ciel sera très chargé avec des pluies parfois orageuses. Sur Rhône-Alpes la matinée sera bien ensoleillée puis le ciel se couvrira par l'ouest amenant pluies ou orages. Il fera de 18 à 24 degrés.

Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Corse. - Des pluies aborderont le Roussillon et le Languedoc l'après-midi. Sur les autres régions les passages de nuages d'altitude n'altéreront pas l'impression de beaux temps. Il fera 22 à 26 degrés.



Advertisement for eBokers.fr featuring weather forecasts for Le Havre (21°C) and Moa (31°C) with various weather icons.

PRÉVISIONS POUR LE 17 MAI 2000

Ville par ville, les minima/maxima de température et l'état du ciel. S : ensoleillé; N : nuageux; C : couvert; P : pluie; * : neige.

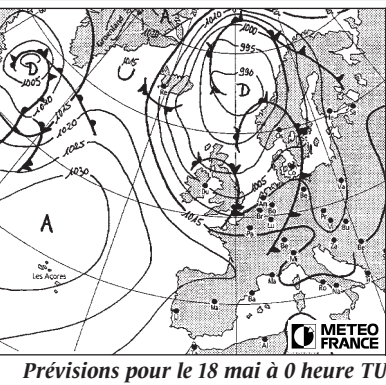
Table with 2 columns: City and Forecast (e.g., NANCY 14/18 P, PARIS 17/24 N).

Table with 2 columns: City and Forecast (e.g., LISBONNE 13/30 S, MADRID 16/22 S).

Table with 2 columns: City and Forecast (e.g., KIEV 8/20 S, MOSCOU 0/13 N).

Table with 2 columns: City and Forecast (e.g., VENISE 19/26 S, AMÉRIQUES 15/29 S).

Table with 2 columns: City and Forecast (e.g., LE CAIRE 22/35 S, ASIÉ-Océanie 27/33 P).



PRATIQUE

LORSQU'ON ne parvient plus à trouver le sommeil à cause de véhicules ou des passants bruyants, il est préférable de chasser les idées meurtrières et de s'intéresser à l'isolation phonique. Avant de se précipiter chez un entrepreneur, prendre conseil auprès d'un ingénieur acousticien qui établira un diagnostic et évitera des erreurs : la mauvaise isolation peut venir des fenêtres, mais aussi des grilles d'aération ou des caissons des volets roulants.

On distingue trois types de fenêtres, selon l'intensité de l'agression sonore, évaluée en décibels. Pour un site très exposé, en bordure d'une autoroute, d'une voie à grande circulation ou à moins de 25 mètres d'un boulevard périphérique : 40 décibels. Pour un site moyennement exposé, à moins de 100 mètres d'une voie de pénétration dans une grande agglomération, à une distance comprise entre 25 et 100 mètres d'un boulevard périphérique, ou le long d'un grand axe à sens unique ou à chaussées séparées, on envisagera un isolement de 35 décibels. Pour un site peu exposé (routes secondaires, rues perpendiculaires aux grands axes), on se contentera de 30 décibels.

La qualité d'une fenêtre est certifiée par la marque NF-CSTBât, délivrée conjointement par l'Association française de normalisation (Afnor) et le Centre scientifique et technique du bâtiment (CSTB). Leur classement répond à trois critères : la perméabilité à l'air (A), l'étanchéité à l'eau (E), la résistance au vent (V). Les qualités acoustiques (AC) et thermiques (Th) sont certifiées par l'association Acotherm. Chacun de ces critères est affecté d'un indice : plus celui-ci est élevé, plus la protection est efficace. Pour les lettres A, E, V et AC, l'échelle va de 1 à 3. L'isolation thermique est calculée en watts par mètre carré, selon une gradation de 4 à 7.

A savoir

- Prix. Le prix des fenêtres à double vitrage est calculé au mètre carré : de 410 F à 1 300 F le m² ; soit pour une fenêtre standard de 1 m 20 x 1 m 44 en bois ou PVC, de 1 110 F à 3 554 F. Le prix de la pose peut aller du simple au triple (de 700 F à plus de 2 000 F) selon la difficulté du chantier, le nombre de fenêtres et la région.
● Moins de bruit extérieur, davantage de bruit intérieur. Après l'installation de double vitrage, on peut entendre davantage les bruits de

- l'ascenseur, du palier, ou des voisins. Prévoir des parades, comme le calfeutrage des portes.
● Doubles fenêtres : très efficaces pour l'isolation acoustique (45 décibels) et thermique (2,7 watts par mètre carré et par degré), elles sont réservées aux immeubles classés. En effet, la pose d'une seconde fenêtre, distante de douze centimètres de la fenêtre existante, peut occasionner des difficultés d'ouverture, et être incompatible avec les volets.
● A lire. Comment isoler son logement : brochure du ministère de l'équipement et du logement.

verre feuilleté. Pour des sites moins exposés, des verres plus classiques (4-6-4 et 4-12-4) suffiront. Pour les vitres il existe une certification Ceval, délivrée par une association de fabricants de vitrages isolants, mais aujourd'hui, la quasi-totalité des fenêtres sont vitrées en usine, et les marques NF-CSTB et Acotherm sont valables pour l'ensemble. Il reste à choisir le matériau. Le bois d'utilisation traditionnelle est un excellent isolant thermique. Mais il nécessite un entretien régulier : lasure tous les cinq ans et vernis tous les dix ans pour les fenêtres anciennes, « deux à trois lasureurs au pinceau en dix ans pour les nouvelles », dit-on au Centre technique du bois et de l'ameublement (CTBA). L'aluminium offre de très bonnes performances acoustiques, mais doit être équipé d'un joint à coupe thermique pour ne pas laisser passer le froid. « Il convient particulièrement aux fenêtres et porte-fenêtres coulissantes, en raison de ses profils rigides, indispensables pour de grandes hauteurs », explique José Fontan, du CSTB. L'aluminium a l'avantage d'être durable - « peut-être même éternel », disent ses partisans - et de ne nécessiter aucun entretien, mais il est cher : 10 % à 40 % de plus que son rival, le PVC.

Quel matériel choisir, en tenant compte de la ventilation, qui nécessite des installations différentes, selon que le logement comporte ou non des appareils à combustion (chaudières à gaz, à fioul ou bois, chauffe-bain à gaz, cheminée). Comment obtenir des aides financières pour équiper une résidence construite depuis plus de dix ans, ou se trouvant dans le voisinage d'un aéroport. Centre d'information et de documentation sur le bruit (CIDB), 12-14, rue Jules-Bourdais, 75017 Paris ; tél : 01-47-64-64-64 ; Minitel 36-15 BRUIT ; site Internet : www.cidb.org.

lier : lasure tous les cinq ans et vernis tous les dix ans pour les fenêtres anciennes, « deux à trois lasureurs au pinceau en dix ans pour les nouvelles », dit-on au Centre technique du bois et de l'ameublement (CTBA). L'aluminium offre de très bonnes performances acoustiques, mais doit être équipé d'un joint à coupe thermique pour ne pas laisser passer le froid. « Il convient particulièrement aux fenêtres et porte-fenêtres coulissantes, en raison de ses profils rigides, indispensables pour de grandes hauteurs », explique José Fontan, du CSTB. L'aluminium a l'avantage d'être durable - « peut-être même éternel », disent ses partisans - et de ne nécessiter aucun entretien, mais il est cher : 10 % à 40 % de plus que son rival, le PVC.

L'IMPORTANCE DE LA POSE Le polychlorure de vinyle (ou PVC), matériau plastique apparu en Allemagne il y a une trentaine d'années, représente plus de 55 % du marché. Il a fait de gros progrès : amincissement des profilés qui s'adaptent aux exigences esthétiques actuelles (fenêtres galbées) et amélioration des propriétés thermiques, grâce à sa constitution tubulaire (jusqu'à quatre chambres). Il

ne nécessite aucun entretien, et sa longévité peut dépasser trente ans. « Cependant, selon le procédé utilisé (peinture ou coextrusion), la coloration du PVC sera plus ou moins durable ; la coextrusion apporte davantage de sécurité », précise José Fontan. Autre avantage, le PVC propose une gamme de fenêtres de rénovation qui viennent s'appliquer sur l'ancien cadre (ou « dormant ») évitant ainsi de dégrader le béton et d'avoir à refaire enduits, plâtres et finitions. Mais cette formule a l'inconvénient de diminuer de 2 à 3 centimètres la surface de clair de jour sur toute la périphérie de la fenêtre.

Enfin, il reste le plus important, la pose. Car une fenêtre de très bonne qualité mal posée risque d'être inefficace. L'idéal est de choisir sa fenêtre chez un fabricant, ou lors d'un salon comme Bâtimat, et de s'adresser à un professionnel agréé, ou bien à un industriel qui assure l'installation. Si l'on traite directement avec une entreprise (pour remplacer les fenêtres dans une copropriété), il faut demander à voir plusieurs modèles, et vérifier, en particulier, la solidité des fermetures.

Michaëla Bobasch

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 00 - 117

Retrouvez nos grilles sur www.lemonde.fr

Grid for crossword puzzle with numbers 1-12 and letters I-X.

HORIZONTALLEMENT I. Il n'y a plus qu'au théâtre qu'il peut faire carrière. - II. Ouverture sur le bar. Va certainement changer de mains. - III. Se bat pour l'égalité depuis 1968. Trompa son monde. Personnel. - IV. Savent tout avant tout le monde. - V. Jolie fleur dans une peau de vache. Mesure sur la Muraille. Fait pression. - VI. Pour préparer le filet. A survécu au déluge. - VII. Bon pour une meilleure prise. Indicateur pour l'homme d'actions. Dans la gamme. - VIII. Métal blanc. Bonne chaîne. Le

premier à disparaître. - IX. Groupe incontrôlable. Négation. La première à apparaître. - X. Donne la mesure après coup.
VERTICALEMENT 1. Fait avaler la pilule en douceur. - 2. Relèvent. Négatif à toute expérience. - 3. Lissage sous la Coupole. En retard. - 4. Article. Effet de voix ou préparation à l'office. - 5. Renforce l'affirmation. Prendre les affaires en main à condition de le retourner. - 6. Monsieur meubles au

château. - 7. Son point est d'importance. Redevance du passé. - 8. Homme du passé. Possessif. Assure la liaison. - 9. Doubé pour être monté. Aide à éliminer. - 10. Renvoie sur du déjà vu. Est grand ouvert. - 11. Personnel féminin. Déjà regardé. - 12. Assurer un nouveau service à la pompe.
Philippe Dupuis
SOLUTION DU N° 00 - 116
HORIZONTALLEMENT I. Salmonellose. - II. Oriole. Iodés. - III. Ur. Kippa. Exp. - IV. Binage. Nô. Ea. - V. Réa. Urètre. - VI. Errer. Nestlé. - VII. Section. AM. - VIII. Ore. Egypte. - IX. Urse (rusé). Ame. Min. - X. Tressaillent.
VERTICALEMENT 1. Soubresaut. - 2. Arrière. Rr. - 3. Li. Narcose. - 4. Moka. Etres. - 5. Oligurie. - 6. Neper. Aa. - 7. Ennemi. - 8. Liante. Gel. - 9. Lô. Orsay. - 10. Ode. Et. PME. - 11. Sexe. Latin. - 12. Espacement.

SCRABBLE® PROBLÈME N° 174

Attention à vos ex !

Si un tirage avec X vous échoit, vous devez chercher en priorité une case de couleur « pivot », c'est-à-dire permettant de multiplier deux fois la valeur de votre X avec un mot comme EX ou XI dans un sens et EX ou XI dans l'autre. Travaillez ensuite les finales -AUX et -EUX (638 scrabbles possibles).
1. Tirage : A E I L R U X.
a) Placez un mot de deux lettres pour 46 points.
b) Trouvez et placez un mot de sept lettres.
c) Avec ce même tirage, trouvez quatre mots de huit lettres en le complétant avec quatre lettres différentes appartenant à l'un ou à l'autre des mots placés sur la grille.
N.B. Dès que vous avez trouvé une solution, effacez-la avant de continuer.
2. Préparation de la grille de la semaine prochaine.
d) Trouvez quatre mots de quatre ou cinq lettres terminés par -USH.
Solutions dans Le Monde du 24 mai.

Grid for Scrabble puzzle with letters F, U, G, A, C, I, T, A, T, E, L, I, E, R, O, B, E, R, V, A, L.

Solutions du problème paru dans Le Monde du 10 mai. Chaque solution est localisée sur la grille par une référence se rapportant à sa première lettre. Lorsque la référence commence par une lettre, le mot est horizontal ; lorsqu'elle commence par un chiffre, le mot est vertical.
a) POEMES, G 10, 31, en collante au-dessus de FRICHES.

b) PONCEES, 11 E, 44.
c) PROMENES, N 7, 80 - PHONEMES, 12 G, 78 - POSEMENT, L 1, 78 - COMPENSE, 11 H, 76 - EMPESONS, 14 A, 76 - EPONYMES, J A, 74.
d) ROBERVAL, balance - OUVRABLE.

Michel Charlemagne

LA PHOTOGRAPHIE DE DEREK HUDSON

Sonate suédoise

Cannes, 14 mai.
L'actrice fétiche d'Ingmar Bergman revient à Cannes pour présenter son nouveau film, « Infidèle », en compétition dans la sélection officielle. Liv Ullmann, soixante-deux ans, rayonne d'un charme indescriptible, tout comme l'actrice Lena Endre, qui, de l'avis de tous, livre une splendide performance dans cette œuvre d'après un scénario de Bergman.

La vodka du diable

La Noce. Une comédie russe et populaire à fort degré d'alcool

Sélection officielle/En compétition. Film russe de Pavel Lounguine. Avec Marat Bacharov, Maria Mironova, Alexandre Semtchev.

Une jeune fille d'une grande beauté revient dans son village pour épouser l'homme qu'elle aime depuis l'enfance. S'ils ont grandi sous Brejnev, Andropov et Tchernenko, ils se retrouvent bien après la chute du mur, dans une ville minière où la paie n'arrive pas toujours, où le seul produit de grande consommation est la vodka, où les puits de charbon sont sur le point d'être rachetés par ces « stakhanovistes du capitalisme », comme le dit drôlement l'un des personnages.

Le mariage de Michka et Tania est pour Pavel Lounguine le prétexte d'une coupe transversale de la Russie de l'an 2000. Autour du couple central, il installe une galerie de personnages emblématiques : le père, ex-héros du travail désargenté et aigri ; le capitaliste mafieux ; les commerçants venus d'Asie centrale ; le pope ravi de sa légitimité retrouvée... Tous au bord de la caricature, tous défendus avec une énergie et une drôlerie inépuisables par des acteurs magnifiques. S'il fallait faire un choix parmi ces ardents propagandistes de l'excès slave, on retiendrait Alexandre Semtchev : il joue un commissaire de police cruel et bon enfant qui ne sait plus s'il doit renouer avec le rôle qui fut celui de la milice sous le régime communiste ou se mettre directement au service des nouveaux riches. Il faudrait donner un accessit à Vladimir Simonov, néocapitaliste corrompu par la séduction languide, qui se dissout assez vite dans l'alcool.

Sans bouleverser les règles de la comédie (au contraire, puisque l'action est assez linéaire et se déroule en un jour et une nuit), Pavel Lounguine ose quelques moments de cruauté, risque le mauvais goût, juste assez pour que son film ne sombre pas dans la routine mais pas au point de faire plus qu'amuser. Cette *Noce* laisse l'impression d'une œuvre de convalescence, comme si, en Russie, on pouvait prudemment commencer à traiter avec un peu de légèreté l'incroyable succession de catastrophes qui se sont abattues sur le pays, au point d'effacer toutes les certitudes. A ce désarroi, deux remèdes : le rire et l'alcool.

T. S.



LE PREMIER DU NOM

Un certain regard. Film français de Sabine Franel. (1 h 52.)

Les documentaires figurant en sélection officielle sont chose si rare que l'attente et la curiosité qu'on entretient à leur égard sont grandes. Si elle ne bouleverse pas le genre avec *Le Premier du nom*, du moins Sabine Franel signe-t-elle un document tout à la fois riche et passionnant. L'histoire de ce film commence lorsque son auteur, qui a travaillé comme monteuse pour Manoel de Oliveira, reçoit une lettre qui l'invite, en 1987, à une rencontre organisée par une association qui s'est fixé pour but de réunir les descendants d'un certain Moïse Blin, un colporteur qui vécut en Alsace de 1768 à 1820, et de reconstituer l'arbre généalogique de cette vieille famille juive française. Sabine Franel, qui fait partie des lointains descendants du colporteur, découvre à cette occasion, en même temps qu'une nouvelle famille « d'étrangers intimes », une part occultée de son histoire personnelle, et décide d'en faire un film. Elle multiplie les approches (exploration intime, entretiens avec d'autres membres de l'association, images d'archives des réunions, recours aux gravures et au commentaire historique en voix off...), et la grande vertu de son film est de restituer, parallèlement à la découverte d'une généalogie personnelle, l'histoire d'une famille juive profondément enracinée en terre de France et partie prenante de l'histoire de ce pays, à rebours de l'image séculaire du « juif errant » ou de celle que l'antisémite désigne comme « le juif cosmopolite ».

J. M.

HONEST

Sélection officielle/Hors compétition. Film britannique de David A. Stewart, avec Nicole Appleton, Natalie Appleton, Melanie Blatt et Peter Facinelli. (1 h 50.)

Essayons d'oublier un instant qu'il s'agit du premier film du guitariste de Eurhythms, avec, dans les principaux rôles, les trois quarts du groupe vocal féminin All Saints. A la surprise générale, on y arrive presque. Contrairement à d'autres excursions de vedettes pop sur le grand écran, cette entreprise ressemble par bien des côtés à un film de cinéma. Il y a même un scénario : trois sœurs vivent dans l'East End londonien, à la fin des années 60, au temps des redoutables truands à l'accent cockney. Pour arrondir leurs fins de mois et prendre soin de leur vieux papa, les trois sœurs font parfois des excursions dans le West End, vers Carnaby Street et Soho, où elles cambriolent bijoutiers et entrepôts, déguisées en garçons. Un jour, l'une d'elles est surprise par un jeune et beau journaliste. Ce n'est pas très original, mais il y a là quelques occasions, pour Dave Stewart, de se replonger dans une époque qu'il a connue un peu trop jeune. On sent bien qu'il aurait préféré être une star à Woodstock plutôt que sur MTV, et sa description d'une fête hippie organisée par un aristocrate décadent dans le château de famille est assez bienvenue. Pour le reste, les acteurs font preuve d'assez de conviction pour faire passer les clichés dramatiques et visuels qui permettent au film d'arriver à bon port sans trop d'indignité.

T. S.

DOWNTOWN 81

Quinzaine des réalisateurs. Film américain d'Edo Bertoglio. Avec Jean-Michel Basquiat, Debbie Harry, Kid Creole and the Coconuts. (1 h 15.)

En 1981, l'artiste new-yorkais Jean-Michel Basquiat jouait son propre rôle dans une fiction qui le montrait expulsé de son appartement, errant de club en club dans la rue new-yorkaise. Inachevé faute d'argent, le projet a finalement été mené à bien (montage, ajout d'une voix off) en l'an 2000, douze ans après la mort de Basquiat. On découvre un jeune homme séduisant et drôle, incroyablement vivant, entouré de souvenirs qui resurgissent d'un enfouissement parfois mérité. C'était le temps où des quartiers entiers de Manhattan échappaient encore à la spéculation immobilière, où une chanteuse aussi populaire que Debbie Harry pouvait se déguiser en clocharde répugnante, au mépris de toutes les règles du marketing. Mais pour les gens trop jeunes, trop vieux, ou qui tout bêtement se moquent de l'an 1981 comme de l'an 40, il n'y a guère de raisons d'aller voir ce petit film pas très bien fichu, ayant pour seul projet la célébration d'une collectivité – l'avant-garde new-yorkaise de l'époque – par ses membres.

T. S.

Détournement de bonne cause

« Nouvel ordre mondial », un documentaire sur la Sierra Leone qui soulève le cœur et suscite bien des interrogations

LA SEMAINE de la critique a été le cadre, le 15 mai, de la projection de *Nouvel ordre mondial* (quelque part en Afrique), documentaire sur la guerre civile en Sierra Leone. Produit et réalisé par Philippe Diaz sous l'égide d'Action contre la faim, ce film veut attirer le regard du monde sur ce petit pays d'Afrique occidentale ravagé par une guerre civile vieille de bientôt dix ans. L'histoire aime se jouer des meilleures intentions : la reprise des hostilités, la prise en otage de centaines de casques bleus et l'intervention britannique se sont chargées de remettre la Sierra Leone au premier plan de l'actualité.

Le film veut aussi dégager un sens dans cet enchaînement de violences et de morts. Pendant le débat qui a suivi la projection, un spectateur – qui avouait son ignorance – a résumé ce qu'il avait compris du conflit sierra-léonais après avoir vu *Nouvel ordre mondial* : « C'est un peu le Vietnam. Ces rebelles se battent depuis 1981, leurs propos sont sensés. On pourrait penser que Patrice Lumumba s'exprimerait ainsi aujourd'hui. » En réalité, la rébellion en question – le Front uni révolutionnaire (RUF) dirigé par Foday Sankoh, sexagénaire qui fut autrefois caporal de l'armée gouvernementale – a, dès le début de ses activités militaires en 1991, pratiqué le recrutement forcé de garçons envoyés au combat, le viol de fillettes pour en faire des « femmes de soldats ». Le RUF a lancé, fin 1998, une campagne de terreur contre les populations dont l'opinion internationale a retenu les multiples amputations de certaines et peut-être de milliers de civils.

Visiblement embarrassés, les responsables d'Action contre la faim ont essayé de redresser la barre. Ils ont rappelé que le RUF était « une bande de tueurs et d'affameurs » et que le mouvement est né en tant qu'organisation militaire, à l'initiative du chef de guerre Charles Taylor, aujourd'hui président du Libéria voisin, qui avait besoin d'alliés dans son entreprise de prise du

pouvoir par la violence. La complexité de la crise sierra-léonaise est si grande, ses composantes sont si éloignées des modes de fonctionnement européens, que toute tentative d'explication globale est vaine. Le réalisateur a voulu limiter les risques de confusion en dégageant une cause première au malheur de la Sierra Leone. Selon lui, tout procède de l'« implication de la communauté internationale ».

Les condamnés sont dépouillés de leur condition d'homme, ravalés au rang d'arguments d'un débat idéologique dans une cabine de montage

Dès les premières images, la thèse est énoncée : le gouvernement du président Ahmad Tejan Kabbah est l'instrument des Nations unies, qui sont elles-mêmes soumises au bon vouloir du Royaume-Uni (ancienne puissance coloniale) et des Etats-Unis. Tout le film s'emploie à valider cette thèse dont le corollaire est une réhabilitation prudente de la rébellion et un plaidoyer en faveur de sa direction politique. *Nouvel ordre mondial*, réalisé par un homme de cinéma (Philippe Diaz) a produit de nombreux films, dont *Mauvais Sang*, de Leos Carax) accumule les tricheries qui font les mauvais reportages télévisés. Lorsque les rebelles pénètrent dans Freetown, la capitale, ils tuent des « civils proches du gouvernement » ; lorsque les forces nigérianes qui défendent le président Kabbah reprennent la ville, ils exécutent des « civils supposés proches de la rebel-

lion ». Tout est dans ces « supposés » qui établissent une hiérarchie dans les atrocités.

Le commentaire est dit, avec son autorité habituelle, par Michel Piccoli, qui reprend systématiquement les déclarations des responsables gouvernementaux pour les corriger dans le sens du parti pris initial. Un parti pris qui conduit à ignorer la question des enfants-soldats ainsi que le problème du destin judiciaire des responsables de crimes contre l'humanité. La distorsion la plus grave tient à l'utilisation des images tournées par Sorious Samura. Cameraman salarié par le gouvernement, il a suivi, en janvier 1999, l'avancée des troupes nigérianes et gouvernementales dans Freetown alors aux mains de la rébellion. Il a filmé les atrocités commises par le camp gouvernemental : exécutions sommaires, la torture d'un enfant de huit ou dix ans. Il l'a fait avec une brutalité insupportable, zoomant sur le crâne d'un homme qu'une balle vient de fracasser, sur le corps d'un autre qui agonise dans les fourrés. Nul ne peut se mettre à la place de Sorious Samura qui a risqué sa vie. En revanche, le choix demeure de montrer ces images ou pas. Le faire, c'était déséquilibrer irrémédiablement le film.

Les victimes de la rébellion présentées dans les premières séquences ont survécu ; elles racontent leurs amputations dans une langue qui n'est pas la leur, d'une voix atone. Les victimes anonymes qu'a filmées Sorious Samura sont mortes sous nos yeux. Le montage alterne ces séquences effroyables, avec les déclarations de responsables sierra-léonais, britanniques ou américains qui rendent hommage au rôle joué par les troupes nigérianes. Privés de toute dignité au moment de leur mort, les condamnés sont encore une fois dépouillés de leur condition d'homme, ravalés au rang d'arguments d'un débat idéologique dans une cabine de montage.

Thomas Sotinel

Une télé et un site web. Offrez-vous une vue panoramique sur le cinéma.

A la télé et sur le web, 24h/24, toute l'actualité du cinéma.

Message court sur votre portable au 0 826 82 08 08*

cineinfo.fr

Le Grand siècle des Provinces-Unies

En deux cents œuvres d'art, Amsterdam célèbre les deux cents ans du Rijksmuseum et le XVII^e néerlandais

LA GLOIRE DU SIÈCLE D'OR, Rijksmuseum, Stadhouderskade 42, Amsterdam. Tél. : 0031-20-674-7000. Tous les jours de 10 heures à 17 heures. Réservation : FNAC Billeterie, tél. : 080-380-8803. Entrée : 88 F (13,42 €). Jusqu'au 17 septembre.

Cette exposition est l'une des plus riches et des mieux conçues que l'on ait vue depuis longtemps. Grand récit historique en forme d'anthologie, elle approche de la perfection. Longue de vingt-trois salles, elle se visite sans que s'annonce la moindre lassitude, parce que son parcours, sinueux, est scandé par des surprises. Diverse, elle réunit des tableaux – parmi lesquels les universellement illustres *Ronde de nuit* et *Fiancée juive* –, des meubles, des objets décoratifs et de la sculpture sans que les uns gênent les autres, parce que l'accrochage respecte les qualités distinctes des œuvres et évite les heurts. Qu'elle justifie un voyage à Amsterdam relève de l'évidence. Que les organisateurs aient eu raison d'établir un système de réservation est certain. L'été avançant, il pourrait devenir bien imprudent de ne pas y avoir recours.

Donc, le Rijks a vu grand. Célébrant le deux centième anniversaire de sa naissance, il est allé à l'essentiel, au meilleur de ses collections, à ce qui fonde sa réputation et celle de l'art néerlandais : au XVIII^e siècle, au siècle de Ruisdael et de Vermeer, de Hals et de Saenredam. Au siècle de Rembrandt. Trois idées directrices ont été alliées. Pour la plus grande gloire de la peinture hollandaise, il fallait rassembler le plus bel ensemble possible, ce qui a été réussi, sans tomber dans une surabondance inutile, en joignant aux tableaux du Rijks ceux qui sont d'ordinaire à La Haye, à Harlem, à Berlin, à Saint-Petersbourg et, plus loin, à Kansas City, à Los Angeles ou à Detroit, qui a prêté l'étourdissant *Cimetière juif* de Ruisdael.

Pour que soient lisibles les évolutions stylistiques et individuelles, il fallait que cette galerie soit accrochée dans un ordre à peu près chronologique et, afin de manifester la force de certains genres – portrait, scène de genre, paysage, nature morte –, des classements thématiques s'insèrent au long de cette trame.

Troisième idée : il fallait suggérer

dans quel contexte historique et économique ces chefs-d'œuvre ont été créés. A en juger d'après les orfèvreries, les cabinets d'ébène incrustée de nacre, les verres gravés, les monuments de faïence bleue et blanche, c'était dans un monde d'opulence différent de celui que l'on imaginerait volontiers, celui d'une bourgeoisie férocement protestante et puritaine, vêtue de noir et de blanc, suspicieuse et triste, ennemie des dépenses somptuaires et des mœurs licencieuses.

PITTORESQUE ET GROTESQUE

Ce lieu commun ne résiste pas à la visite. Sans doute tous les Hollandais ne vivaient-ils pas dans les palais qu'évoquent des éléments de décor et d'ameublement de la cour du Stadthouder-roi Guillaume III. Sans doute les scènes rustiques de Steen et de Van Ostade sont-elles plutôt réalistes, même si leurs auteurs exagèrent le pittoresque des cabarets et le grotesque des scènes et des figures. Mais la pièce où le *Portrait de famille* de Van der Helst venu de l'Ermitage – beau tableau d'analyse – et celui d'une enfant par Ter Borch – excellent et étrange – ont été placés parmi des armoires sombres, une table en marqueterie, de l'argenterie et de la vaisselle évoque d'une manière assez juste les intérieurs amstellodamois d'alors, dans les maisons étroites, mais profondes et hautes, des quartiers centraux de la ville.

Ceux qui habitaient là ne pouvaient être des ennemis irréductibles des plaisirs. Voyez les longues parades de guerriers enrubannés de rose et d'orange peintes par Hals ou Van der Helst : ils se rengorgent, ils font admirer leurs mollets et



Vue du square Sainte-Marie et de l'église du même nom à Utrecht, par Pieter Saenredam (1632).

leurs velours, spadassins de comédie, hallebardiers trop pouspous pour faire peur. Entrez dans les Vermeer, les De Hooch, les Metsu : des jeunes gens vêtus à la mousquetaire écrivent des lettres d'amour dans des cabinets ornés de tapisseries et de cartes. Des jeunes femmes en grande robe vert d'eau ou jaune vif lisent ces billets dans le triangle de soleil passé par leur fenêtre. Des assemblées jouent de la musique dans les parcs et sur les terrasses. Luxe, calme et volupté.

L'exposition insiste sur ce point avec constance, comme s'il s'agissait de corriger, sinon de renouveler, l'image d'un siècle et d'une nation. Elle va jusqu'à révéler des scènes de bordel signées Knüpfer et Van Mieris, tableaux des années 1650 devant lesquels les visiteurs s'attardent, sans doute par curiosité historique. Il n'est pas plus innocent qu'elle s'ouvre sur le

concert de Ter Brugghen et les buveurs hilares de Van Honthorst et Hals, ni qu'elle continue par des mythologies, *Bacchanale* de Van Uytenbroeck et *Enlèvement d'Europe* de Rembrandt, une huile sur bois de 1632, un Rembrandt légèrement scabreux et vivement coloré, nullement tragique. Un Rembrandt comme on finirait par oublier qu'il en a peint de nombreux dans les décennies 1630 et 1640, à force de ne plus songer qu'à ses clairs-obscurs ténébreux et à ses ultimes autoportraits.

Le clair-obscur, justement, est très loin de dominer. Une lumière claire et un chromatisme vif l'emportent. La clarté est presque blanche dans les Saenredam, les De Witte, les Houckgeest, dans ces intérieurs d'églises si vastes, si vides, si admirablement découpés par les lignes des colonnes, des dalles, des stalles, des tombeaux. Elle est plus nacrée, grise ou bleutée, au-dessus de la mer et des mers – Potter, Weenix, Van Goyen – et plus laiteuse dans l'extravagant nocturne de Van der Neer, une rivière sous la lune. Ruisdael préfère les trouées de soleil entre les nuages et les feuillages, les gerbes et les poussières d'eau, les irisations. La plupart des peintres d'intérieur ouvrent largement leurs fenêtres sur des jardins ou un ciel de printemps. Dans cette luminosité, étoffes, tapis, drapeaux, fleurs et fruits sont autant de prétextes chromatiques.

Une nature morte ne se conçoit pas sans un rayon d'argent sur la lame d'un couteau, le vert d'une huître, une porcelaine chinoise à fi-

gures bleues, un nautille strié de rouge ou, moins exotiques, des tulipes sont aussi d'excellentes occasions de couleur. Claez Heda, Kalf, De Heem et leurs pairs savent par cœur le charme des voluptés optiques, des reflets, des éclats, des textures. Ils ne cherchent pas à tromper l'œil, mais à le faire jouir intensément. Ils peignent leur bonheur de peindre.

« MEMENTO MORI »

Au milieu de ce déploiement grisant, il y a la *Ronde de nuit* et la salle XVIII. De la première, on ne dira rien, le plus simple étant de relire Claudel. La deuxième a, dans le parcours, la fonction que, selon Montaigne, les Egyptiens confiaient à leurs plus beaux dîners – celle du *memento mori*. Dans cette salle sont, accrochés sur le même mur, les *Syndics* de Rembrandt et les *Régents* de Hals, puis la *Fiancée juive* et les prodigieux portraits spectraux de Gérard de Lairesse et de Titus, autres Rembrandt, un deuxième Hals et l'*Autoportrait* de Carel Fabritius, digne de ce voisinage.

Resterait-on là des heures, on n'en finirait pas avec eux. Le côté-à-côté des *Syndics* et des *Régents* est terriblement troublant. D'abord le Rembrandt paraît plus paisible et le Hals plus terrible et plus profond. Mais la puissance et la dignité de Rembrandt pourraient être plus longuement inquiétantes que la décrépidité et l'ahurissement dont Hals afflige ces bourgeois hébétés, oscillant entre la bamboche et la tombe. Le regard va d'une toile à l'autre. Impossible de conclure. Elles sont trop denses.

Philippe Dagen

Paysages d'encre

L'exposition n'aurait pas été complète sans un chapitre à la gloire du dessin et de la gravure. Il occupe plusieurs salles au rez-de-chaussée du Rijks. Pour cause de fragilité des œuvres, elles fermeront le 16 juillet. On y trouve les mêmes héros qu'à l'étage et, naturellement, Rembrandt en majesté. Le British Museum a prêté le lavis d'*Hendrickje endormie*, qui passe pour l'un des plus beaux dessins du maître. A juste titre sans doute. Mais que dire dans ce cas des autres, de celui qui fut inspiré à Rembrandt par un miniature de cavalier venue de l'Inde des moghols et de *Retour du fils prodigue*? Et que dire de ses gravures, *Les Trois Croix* ou le *Saint Jérôme*? Les paysages, tantôt plus réels, tantôt plus imaginaires, tiennent une large place dans cette sélection : Saenredam l'architecte, Van der Neer le nocturne, Ruisdael le promeneur des forêts, Segers, que la montagne fascinait, et encore ceux qui firent le voyage italien, ceux qui préférèrent le rêver et ceux auxquels un tout petit monde suffisait : Van Ostade et Van de Velde.

EDP
FONDATION ELECTRICITE DE FRANCE

GTM

COGEMA

thucro

AGNUS B.

JUI JAPON FEST

AMERICAN CENTER

PHILIPS

Rhodia

LAFARGE PLÂTES

FRALLONS

SPIE

Pioneer

RENAULT

SENEC

www.2000enfrance.com

ANNOU

2000 en France

ARTS PLASTIQUES, CINÉMA, MUSIQUE
ARCHITECTURE, MODE, LITTÉRATURE

LA BEAUTÉ
EXPOSITIONS EN AVIGNON
27 MAI - 1^{er} OCTOBRE 2000

voilà votre idée du beau est-elle définitive ?

www.2000enfrance.com

RENSEIGNEMENTS ET RÉSERVATIONS :
0 892 684 694 (2,23 F TTC la minute)
Magasins Fnac, Carrefour, Réseau France Billet
3615 Billeterie (2,23 F TTC la minute), www.fnac.com

CANAL+

Culture

France 3

L'EXPRESS

M@rt

SPECIAL CANNES 2000

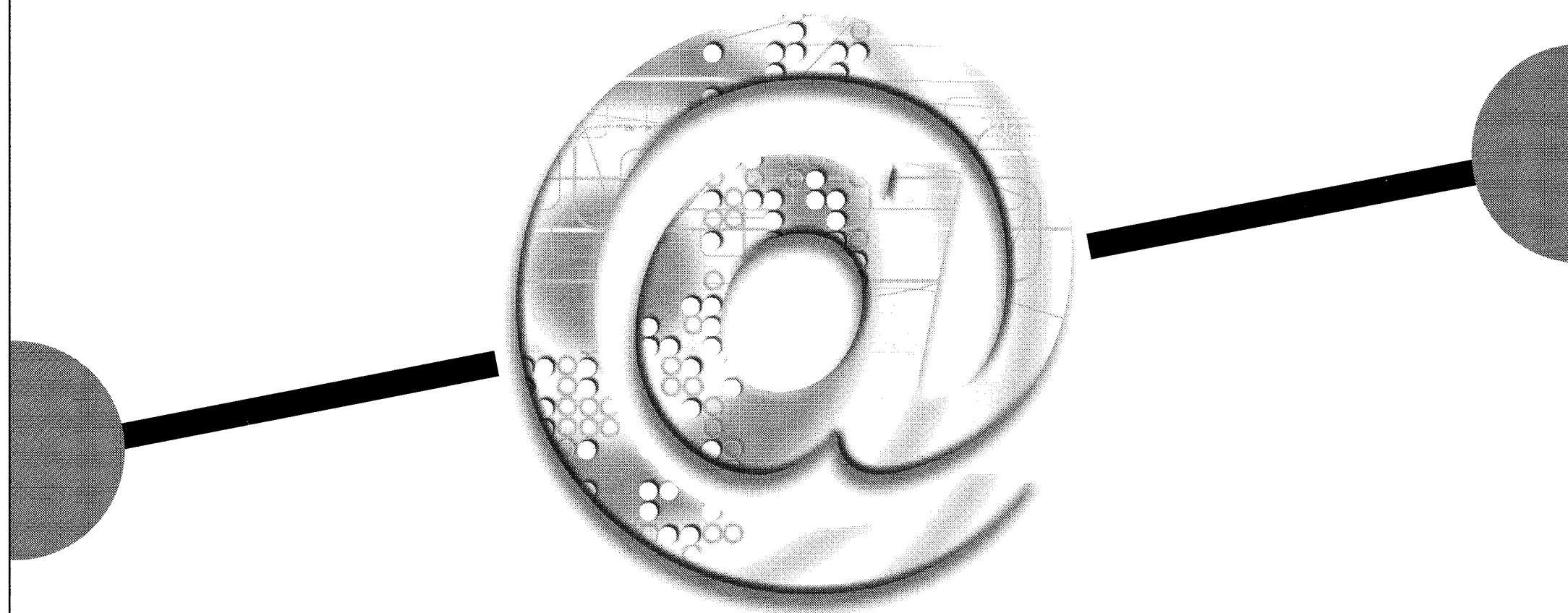
synopsis

la revue du scénario

Acteurs et scénaristes
LE FACE A FACE
SAINT-CYR, VATEL, SADE
DES FILMS EN COURS

Isabelle Huppert, Patricia Mazzy,
Joanne Labruno, William Boyd, Agnès Varda,
Alexandro Jodorowsky, Delphine Gleize,
Jacques Fieschi, Paul Vecchiali, Diastème...

AUGMENTATION DE CAPITAL DEXIA ANTICIPATION



Acteur de premier plan dans
l'internet bancaire pan-européen

Dexia lance dès le deuxième semestre 2000, une banque directe pan-européenne à destination de la clientèle aisée, dont Dexia connaît bien les besoins et les attentes. Elle proposera une gamme de produits et de services essentiellement tournée vers la gestion patrimoniale. La nouvelle banque démarrera sur le marché français et étendra rapidement son activité à d'autres pays d'Europe.

.....
Cette opération a reçu l'accord de la CBF en date du 11 mai 2000
et le visa de la COB n° 00-778 en date du 12 mai 2000.

DEXIA

Une valeur européenne à suivre...

Cinq personnes soupçonnées de blanchiment d'argent ont été interpellées au Liechtenstein

Une opération de police sans précédent s'est déroulée dans la principauté

LA PRINCIPAUTÉ du Liechtenstein vit, depuis la fin de la semaine dernière, une sorte de révolution judiciaire. A Vaduz, capitale de ce micro-Etat dont la prospérité repose essentiellement sur l'activité financière et la gestion de capitaux de toutes origines, une opération de police sans précédent, conduite depuis le 13 mai, a conduit à l'interpellation de cinq personnes soupçonnées de « blanchiment d'argent » et de « liens avec le crime organisé ».

Trois avocats – dont l'un, Gabriel Marxer, est également député au parlement de Vaduz – figurent parmi les suspects interpellés. Cinquante policiers, parmi lesquels un groupe d'enquêteurs de la police financière autrichienne, ont perquisitionné au siège de plusieurs cabinets fiduciaires ainsi qu'au domicile d'avocats et d'agents d'affaires de la place.

Répondant aux critiques insistantes de plusieurs pays européens au sujet de la coopération défectueuse de la principauté dans la lutte contre le blanchiment, le premier ministre de la principauté, Mario Frick, a contesté l'implication de son

pays dans des circuits de recyclage de l'argent de la drogue, parlant d'« accusations infondées ».

Le procureur autrichien Kurt Spitzer, qui dirige cette enquête, a qualifié, dans la presse allemande, l'opération en cours de « premier succès ». Lundi 15 mai, de nouvelles perquisitions ont été effectuées à Vaduz, au domicile de plusieurs dirigeants de la Verwaltungs und Privat Bank (VP Bank), l'un des principaux établissements financiers du pays. Le paradoxe vient de ce que le procureur autrichien avait été désigné en décembre à la demande du prince du Liechtenstein, Hans-Adam II, pour diligenter une enquête « impartiale » après l'évocation, par l'hebdomadaire allemand *Der Spiegel*, d'un rapport des services secrets germaniques présentant la principauté comme une « plaque tournante » de l'argent sale.

Les conclusions de cette enquête ont été remises aux autorités de Vaduz, il y a plusieurs semaines, mais le gouvernement du Liechtenstein s'est abstenu de les rendre publiques. Les investigations ordonnées par M. Spitzer, en liaison avec

un juge de Vaduz, laissent à penser que ses recherches ont accrédité les soupçons. Trois des personnes interpellées étaient citées dans le document des services secrets allemands – dont le texte avait été publié dans *Le Monde* du 26 février – sans que les noms y fussent mentionnés.

« CONNEXIONS FAMILIALES »

L'un d'eux, un administrateur fiduciaire, était présenté comme entretenant des « contacts étroits » avec des clans mafieux aux Etats-Unis. Il semble également mis en cause dans une enquête menée en Italie sur les conditions de financement d'une centrale électrique. Deux avocats de Vaduz, Rudolf Ritter et Eugen Heeb, étaient, quant à eux, décrits comme des agents de liaison du cartel colombien de la drogue des frères Ochoa, et explicitement accusés dans le même document d'avoir constitué pour leur compte des « sociétés-écran » vouées au blanchiment de leurs fonds.

Le député Gabriel Marxer, dont l'immunité parlementaire avait été levée quelques heures avant son ar-

restation, est soupçonné d'avoir participé au même réseau occulte. Il est le frère du plus haut magistrat du Liechtenstein. Un autre des suspects appréhendés, Rudolf Ritter, est le frère du ministre de l'économie de la principauté.

Dans son rapport dénonçant les carences du Liechtenstein dans la lutte contre le blanchiment, le rapporteur de la mission parlementaire d'information sur le blanchiment des capitaux en Europe, le député (PS) Arnaud Montebourg avait souligné « l'interpénétration des milieux financiers et des pouvoirs publics » dans ce pays de 31 000 habitants qui compte 13 banques, 120 agents fiduciaires et gestionnaires de fortunes administrant 60 000 fondations et *anstalt* réputées pour leur opacité (*Le Monde* du 7 avril). « Il est normal que dans un aussi petit pays, il y ait de nombreuses connexions familiales dans la politique et dans les affaires », a déclaré, après l'opération policière, le premier ministre, M. Frick, dont le père était banquier.

Hervé Gattegno

La Confédération paysanne et Attac prennent la défense des marchés de village

L'EUROPE veut-elle mettre fin aux traditionnels marchés de village ? C'est ce que redoute le collectif « Sauvons nos marchés ! », qui a entamé, mardi 16 mai, une campagne de sensibilisation auprès du grand public. Ce collectif regroupe une quinzaine d'associations, dont l'Association pour la taxation des transactions financières (Attac), ainsi que la Confédération paysanne. Mardi, en effet, est entrée en vigueur la directive européenne réglementant l'hygiène des denrées alimentaires sur les marchés de plein vent (*Le Monde* du 2 juillet 1999). La directive 93/43 date de 1993, mais la France avait accordé en 1995 cinq années supplémentaires. Le délai est aujourd'hui échu, sans que, sur le terrain, la situation ait notablement évolué.

Selon la nouvelle réglementation, les commerçants non sédentaires doivent s'équiper de système réfrigérants pour les produits frais. Les communes doivent obligatoirement équiper le lieu de points d'eau et d'électricité. « Les investissements nécessaires représentent plusieurs di-

zaines de milliers de francs, assure Nelly Pégeault, porte-parole de Nature et progrès, association de défense de l'agriculture bio très active sur ce dossier. Or beaucoup n'ont pas les moyens de mettre de telles sommes : c'est leur ruine assurée. »

Les protestataires expriment leur colère vis-à-vis des normes de plus en plus contraignantes de l'UE. Ils y voient plutôt une tentative d'étrangler doucement le commerce de proximité au profit de la grande distribution.

« RAPPEL PÉDAGOGIQUE »

« Il ne s'agit pas d'une révolution, tempère Pierre Gonzalez, chargé de communication de la direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF). Des températures maximales étaient déjà prévues pour les produits et nous verbalisons les contrevenants. La directive est simplement un rappel pédagogique de ces règles d'hygiène. Nous n'allons pas accroître nos contrôles. »

Benoît Hopquin

Paris : perquisitions dans les mairies des 5^e et 6^e arrondissements

LES GENDARMES ont perquisitionné, mardi 16 mai, dans la matinée, les locaux des mairies du 5^e et du 6^e arrondissement de Paris dans le cadre de l'enquête dirigée par le juge d'instruction parisien Chantal Perdrix, sur la présence de faux inscrits sur les listes électorales. Les enquêteurs semblent s'attacher à démontrer la nature organisée d'une fraude qui aurait permis de fausser la sincérité du scrutin des élections législatives de 1997. Selon les premiers éléments réunis par les gendarmes, 7 228 faux inscrits auraient été mis en évidence sur les listes de la mairie du 5^e, qui fut dirigée par Jean Tiberi, actuel maire de la capitale. Saisi par des opposants politiques de M. Tiberi, qui entendaient obtenir l'annulation des élections législatives, le Conseil constitutionnel avait relevé la présence suspecte de certaines inscriptions, mais avait estimé que leur nombre ne remettait en cause la sincérité du scrutin.

DÉPÊCHES

■ **JUSTICE** : la juge Eva Joly a conduit, lundi 15 mai, à Nanterre (Hauts-de-Seine), une perquisition dans les locaux d'une société d'économie mixte présidée par Charles Pasqua, la SEM-92, dans le cadre d'une affaire d'abus de biens sociaux présumés lors de la vente d'un terrain par Elf. Selon un rapport de la chambre régionale des comptes, la société Thinet, une holding financière et industrielle, avait vendu en juillet 1991 un terrain à Issy-les-Moulineaux (Hauts-de-Seine) à la SEM-92 pour une valeur de 295 millions de francs alors qu'elle venait de l'acquérir auprès de la société Elf pour 200 millions.

■ **Le président de la Fédération française de ski (FFS), Bernard Chevallier**, maire et conseiller général (RPR) des Contamines-Montjoie (Haute-Savoie), a été reconnu coupable, mardi 16 mai, d'abus de confiance et de prise illégale d'intérêts et condamné à un an de prison avec sursis et 50 000 francs d'amende par le tribunal correctionnel d'Annecy. Jean-Pierre Bois, directeur général de la FFS, a été reconnu coupable d'abus de biens sociaux et condamné à six mois de prison avec sursis et 25 000 francs d'amende. La justice reprochait aux deux dirigeants du ski français d'avoir causé préjudice à 39 skieurs de haut niveau en utilisant un fonds alimenté par leurs primes de compétition et des versements de sponsors, afin de renflouer les budgets déficitaires de la Fédération, pour un montant évalué à 26 millions de francs (*Le Monde* du 30 mars). M. Chevallier avait par ailleurs touché 240 000 francs annuels d'une société de courtage chargée d'organiser les appels d'offres auprès des assureurs pour la carte neige destinée aux particuliers. - (*Corresp.*)

■ **CINÉMA** : la carte d'abonnement lancée par le groupe UGC, qui en a provisoirement interrompu la vente le 10 mai, fait l'objet d'un recours en contentieux auprès du Conseil de la concurrence, en appui de l'initiative prise par le gouvernement à la demande de M^{me} Tasca, ministre de la culture et de la communication. Ce recours émane de l'Association des cinémas d'art et d'essai, de la société MK 2, de la société civile des auteurs-réalisateurs-producteurs (ARP), du Cinéma des cinéastes et du Studio des Ursulines.

■ **RADIO** : un accord visant à atténuer les disparités salariales dans l'audiovisuel public a été signé, lundi 15 mai, à Radio France entre la direction et les organisations syndicales. Le préavis de grève qui devait prendre effet mardi 16 mai a été levé.

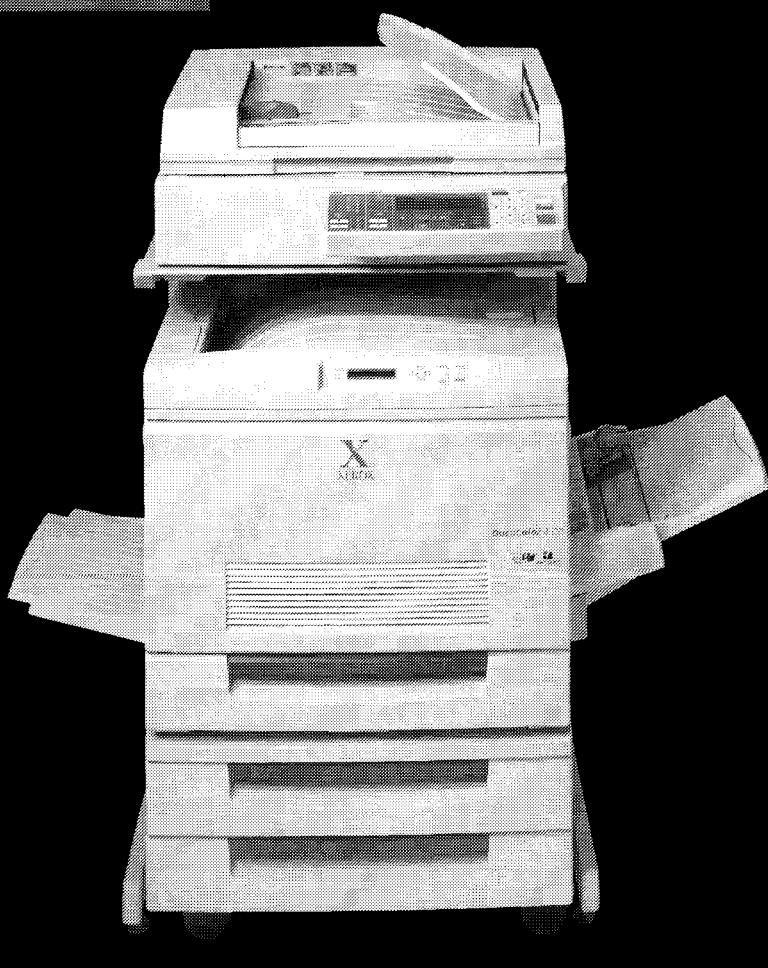
■ **CULTURE** : la grève des enseignants des écoles nationales d'art commencée le 2 mai a pris fin, vendredi 12 mai, après la signature d'un protocole avec le ministère de la culture et de la communication. Le texte propose un « plan de développement » qui prévoit notamment de donner aux écoles un statut d'« établissement public administratif qui leur confèrera une réelle autonomie juridique et financière ». Les diplômés des enseignants bénéficieront d'une équivalence avec les diplômés universitaires, permettant une mobilité à l'échelle européenne. Par ailleurs, le ministère a proposé aux professeurs et au personnel technique un nouveau statut dans le cadre de la préparation de la loi de finance de 2001.

■ **FOOTBALL** : Le milieu de terrain lennois Olivier Dacourt, 25 ans, a signé un contrat de cinq ans en faveur du club anglais de Leeds United, pour environ 75 millions de francs. Le Paris Saint-Germain a déboursé 70 millions de francs pour s'attacher les services de Stéphane Dalmat, le milieu de terrain de l'Olympique de Marseille, pour une durée de six ans.

■ **Le cours de l'action de la Lazio Rome a fait un bond de 15,38 %**, lundi 15 mai, en clôture à la Bourse de Milan après avoir progressé jusqu'à 25 % durant la séance. Le club de football a été sacré champion d'Italie pour la deuxième fois de son histoire, dimanche 14 mai. La valeur de capitalisation de la Lazio, qui était de 277 millions d'euros, le 12 mai, est passée lundi à plus de 323,4 millions d'euros.

XEROX REPREND 3 000 F* VOTRE COPIEUR OU VOTRE IMPRIMANTE POUR L'ACHAT D'UN XEROX DOCUCOLOR 4 CP :

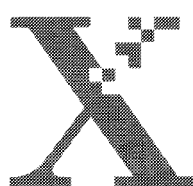
Offre valable jusqu'au 30.06.2000



- Copieur/imprimante noir et blanc et couleur
- Excellente qualité d'impression (600 x 600 dpi)
- Chargeur automatique de documents
- 4 sources d'alimentation papier
- Economique à l'usage
- 4 pages/minute en couleur, 16 pages/minute en noir et blanc

* Chez les concessionnaires Xerox participant à l'opération. Offre non cumulable avec d'autres promotions Xerox ou contrats flotte. Ne s'applique pas à la reprise d'imprimantes Xerox ou Tektronix.

APPELEZ LE 0 800 10 11 12 (N° VERT, APPEL GRATUIT) OU RENDEZ-VOUS SUR NOTRE SITE INTERNET www.xerox.fr



XEROX®. The Document Company. X® digital et tous les noms de produits mentionnés sont des marques déposées de XEROX Corporation.

THE DOCUMENT COMPANY
XEROX

Le Monde INTERACTIF

LES NOUVELLES TECHNOLOGIES | interactif.lemonde.fr

MERCREDI 17 MAI 2000



PORTRAIT

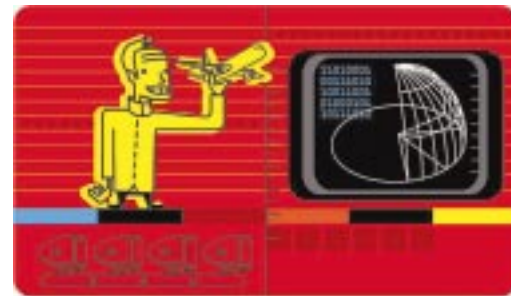
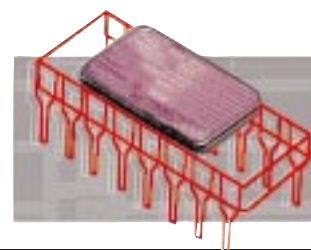
Anita Rozenholc, maîtresse femme, grande dame des nouvelles technologies et notamment de la téléformation, défend Internet avec ardeur.

P. IV

ENTREPRISES

Les bâtisseurs du futur préparent les hautes technologies de demain. Intel, géant des microprocesseurs, ouvre cette galerie de portraits d'entreprises.

P. VII



MÉTIERS

Grâce aux baisses de coût des matériels, le spécialiste de la réalité virtuelle entre dans le monde des PME et des services.

P. VIII

TECHNOLOGIES

Avec le GPS, les engins de génie civil construisent des routes en contrôlant au millimètre près l'épaisseur des couches de bitume.

P. V



MULTIMÉDIA

Comment choisir sa carte graphique pour jouer sur son PC avec encore plus de plaisir. Plus le produit est récent, plus il est performant et cher.

P. VI



ENQUÊTE

Les marchés virtuels se multiplient et les grandes compagnies sont séduites par les économies réalisées. Mais les fournisseurs craignent l'apparition de nouveaux monopoles

Les entreprises gagnées par les places de marché du Net



**PORTAILS
INTERENTREPRISES**

Des communautés de sociétés où se rencontrent clients, opérateurs et fournisseurs pour commercer via Internet.

P. III

DANONE, Renault, Ford ou United Airlines... Depuis quelques semaines, sur tous les continents, les poids lourds de l'industrie et des services ne jurent plus que par les places de marché électroniques. Mais, sur ces lieux d'échanges installés sur Internet, impossible de remplir son cabas comme n'importe quel particulier faisant ses courses le dimanche... à moins d'en acheter 2 tonnes d'un coup. Le terme a, en effet, été récupéré, depuis la fin de l'année dernière, par les entreprises. Le

phénomène de l'*e-market place*, comme il est appelé de l'autre côté de l'Atlantique, préfigure un bouleversement des relations entre les acteurs économiques à un niveau mondial. La place de marché électronique ne se réduit pas à une place financière. Elle est plutôt l'un des rouages du commerce électronique interentreprise.

En effet, « le commerce "business to business" repose sur la connexion "un par un" de systèmes d'information s'appuyant sur Internet [les extranets], précise Jaap

Favier, analyste pour le cabinet d'études Forrester Research. Dans le cas des places de marché électroniques, les extranets sont reliés tous entre eux. Ainsi, toutes les entreprises connectées peuvent exactement voir ce qui est échangé, entre qui et qui, et à quel prix. C'est cette transparence qui va changer la manière de commercer entre entreprises ».

La place de marché électronique est donc un site sur lequel offres et demandes des entreprises se rencontrent, et sur lequel transitent des flux financiers. Les grandes sociétés construisent leur propre place et invitent leurs fournisseurs à s'y connecter. Moins argentées, les PME se connectent, elles, à des places de marché spécialisées par secteurs, par exemple.

En 2004, selon une estimation très « optimiste » de Forrester Research, les places de marché représenteront 53 % des 2 700 milliards de dollars (2 600 milliards d'euros) que pèsera le commerce électronique interentreprise. Les annonces de création de places se multiplient, et ce depuis la fin de l'année dernière seulement. Ainsi, trois des principaux constructeurs mondiaux de PC, Hewlett-Packard, Compaq et Gateway, ont annoncé, le 1^{er} mai dernier, une place de marché qui réunira aussi les neuf premiers fabricants de composants informatiques mondiaux. L'alliance, opérationnelle cet été, est ouverte aux autres constructeurs, notamment IBM et Intel.

Autre exemple ? Danone et Nestlé annoncent la constitution d'une plate-forme équivalente, tandis que Renault et Nissan rejoignent la place de marché de General Motors, Daimler Chrysler et Ford. Ces plates-formes sont encore embryonnaires. Pourtant, entreprises et institutions chargées de veiller au respect de la concurrence sur les marchés commencent à s'interroger sur les dérives qu'elles pourraient occasionner. Quelques gros industriels pourraient ainsi capturer une partie des échanges sur des plates-formes qu'ils maîtrisent totalement.

Portées par Internet, les places de marché électroniques ne sont pourtant pas une complète nouveauté pour certains secteurs industriels. Elles s'inscrivent dans le mouvement d'interdépendance accrue des entreprises, amorcé il y

déjà vingt ans dans le secteur automobile, par exemple, qui s'est mis à développer des relations beaucoup plus intimes avec ses fournisseurs. Mais ce qui change aujourd'hui, c'est qu'Internet, l'efficacité croissante des réseaux et l'émergence de solutions informatiques d'entreprises performantes les placent au cœur des changements de l'économie.

Jaap Favier, chez Forrester, imagine un monde couvert de places de marché virtuelles. Selon l'analyste, dès 2003, elles seront paneuropéennes, et au nombre d'une cinquantaine sur le continent. Plus elles seront grandes, plus elles rendront l'économie efficace. En effet, plus nombreux seront les offreurs et les demandeurs, et plus les offres auront de chances de rencontrer leur demande.

Cécile Ducourtieux



JUDITH DARMONT

Les **plates-formes** de commerce électronique **interentreprise** sont plébiscitées. Les sociétés y trouvent plus **rapidement** les produits recherchés et à un moindre **coût**. Un **nouveau** mode d'échange appelé à devenir un enjeu **majeur** de la Netéconomie.

Pour tous les métiers du Net et du multimédia retrouvez chaque lundi* **ECONOMIE** et son rendez-vous emploi, rubrique : **"Le monde du Net"** tout.lemonde.fr

* daté mardi.

Le top des réseaux

Des sites places de marchés

www.nexchange.com

Ce site, fondé en 1996, distribue les produits que lui confient des vendeurs sur des centaines de magasins virtuels. Des explications générales sur le fonctionnement et les avantages d'un marché virtuel, des démonstrations ou encore des informations sur les commissions... toutes les précautions sont prises pour rassurer les potentiels clients. Seul bémol : comme pour la plupart des places de marché virtuelles, nexchange.com n'existe qu'en version anglaise.

www.virtualmarketplace.com

Plus qu'un marché virtuel, ce site canadien peut être considéré comme un guide pour toute personne débutant dans la vente ou l'achat de produits par Internet. Après une présentation et quelques explications sur le marché virtuel, des catégorisations par secteurs d'activité sont proposées, le tout en version française. Un site idéal pour s'initier au commerce électronique mais qui présente une importante lacune : ses nouvelles et annonces de forum ne sont pas à jour.

www.agrifirst.com

Un véritable magasin d'approvisionnement agricole sur Internet. Récemment créé par la société Europagri, agrifirst est une référence en matière de place de marché vertical sur la Toile. Une présentation et des explications des plus pédagogiques pourront rassurer les débutants sur le fonctionnement du site et la démarche à suivre pour agir sagement. Et, pour les connaisseurs, c'est tout simplement un magasin de produits agricoles qui s'offre à eux, avec ses catégories, ses nouveautés, ses promotions ou ses remises. Un exemple de passage réussi de l'ancienne à la nouvelle technologie.

www.fishmonger.com

Encore un site en anglais, mais un bon exemple de ce à quoi ressemblent déjà les places de marché verticales. Il s'agit ici, on l'aura deviné, de la communauté des acheteurs et des vendeurs de poisson. On peut y acheter et y vendre tout son chalu de poisson chat aux enchères mais aussi se tenir au courant des dernières actualités sur la campagne de pêche au saumon d'Alaska. La société, basée tout près du port de Seattle (Etats-Unis), propose une plate-forme libre d'accès aux entreprises.

Une sélection d'Olivier Escriva

Les utilisateurs s'interrogent

MALGRÉ la multiplication des annonces de projets « business to business », aujourd'hui peu de plates-formes d'échanges en ligne sont effectivement en cours d'exploitation. La visibilité des différents acteurs susceptibles d'utiliser ces nouveaux outils reste faible. Les bénéfices qu'ils pourraient en tirer demeurent encore théoriques et varient selon les secteurs.

A La Poste, les achats représentent un budget annuel de 20 milliards de francs (3 milliards d'euros) et occupent plus de 500 personnes dans l'Hexagone. Une meilleure rationalisation de ce secteur entraînerait assurément une économie considérable. « Nous sommes en pleine analyse de ce qui se passe sur les places de marché en ligne », explique Sylvain Fresnault, directeur des achats décentralisés à La Poste. « Mais, si beaucoup de secteurs d'activité réfléchissent à la manière d'offrir des services commerciaux en ligne, il n'existe actuellement que peu de sites susceptibles d'offrir ces services... », estime-t-il.

Sylvain Fresnault reconnaît que la dématérialisation des bons de commande, des factures, couplée à la réactivité de l'Internet, devrait permettre une baisse sensible des frais généraux des entreprises. « Tout processus visant à automatiser les approvisionnements sera une bénédiction pour la réduction des coûts administratifs. Mais Internet, comme les places de marché en ligne ne sont que des outils. Si les plates-formes d'échanges électroniques peuvent se révéler adéquates pour l'achat de produits standards, il n'en va pas de même pour des produits plus pointus, où un cahier des charges extrêmement élaboré est nécessaire. Dès lors, un dialogue et des mises au point entre acheteurs et vendeurs sont indispensables, et la place de marché en ligne perd sa raison d'être. »

Eric Nunès

Automatiser l'approvisionnement permet de faire des économies mais ne répond pas toujours aux demandes pointues

Autre secteur, autre regard. Pour Simon Guillham, directeur de la communication de l'équipementier automobile Valeo, les gains en coûts administratifs liés à l'utilisation des places de marché en ligne sont « négligeables ». Cependant, l'annonce, en avril dernier, de l'entrée de Ford, Renault-Nissan, General Motors et Daimler-Benz sur la plus grande plate-forme d'échange Internet dans le domaine de l'industrie automobile reste « une opportunité à saisir ». « Les besoins d'achat de ces groupes aux réseaux planétaires représentent des volumes considérables. Seuls des équipementiers de la taille de Valeo seront susceptibles de répondre aux exigences de ces constructeurs en termes de force de production, qualité et capacité de distribution au niveau mondial », assure Simon Guillham. Ce qui réduirait les chances des PME. Les places de marché en ligne pourraient alors bien être l'outil des plus puissants. Selon Renault, cette future société interentreprise composée des cinq plus grands constructeurs automobiles au monde représente une force d'achat de 300 milliards de dollars. Une puissance face à laquelle les partenaires de moindre taille ne pourront que s'incliner.

Pourquoi les entreprises aiment les places de marché

DE BOEING à Renault, en passant par des spécialistes du pétrole et du bois, dans tous les secteurs se créent ou se préparent des places de marché électroniques. Même si ces projets se révèlent parfois coûteux, le jeu en vaut la chandelle. « Une société qui dispose de quelques millions de francs à dépenser ne devrait pas hésiter. Le gain potentiel sur le coût de ses achats est énorme », assure Alain-Michel Diamant-Berger, aujourd'hui chargé du commerce électronique dans le département Information Technology de Schlumberger et artisan de la mise en œuvre, l'année dernière, de la place de marché de l'équipementier pétrolier.

Une place de marché coûte effectivement des millions d'euros. Entre 1 million, pour une petite place de marché comme les néerlandais SQMpork.com (le marché du porc, www.sqmpork.com), et 30 et 70 millions d'euros pour une grande place de marché, telle GlobalNetXchange (www.globalNetXchange.com), selon Jaap Favier, analyste spécialiste des marchés interentreprises (« business to business ») au cabinet d'études Forrester Research.

Pourquoi l'investissement paraît-il si intéressant ? Lieu d'échanges virtuel fortement informatisé, la place de marché automatise le processus de commande (voir infographie ci-contre) et rend ainsi inutiles les opérations de saisie des commandes dans les systèmes d'information des clients et des fournisseurs connectés, mais aussi les relances commerciales, physiques, par téléphone ou par fax, et donc les emplois liés à ces tâches.

Autre avantage pour les entreprises, le département des achats contrôle tous les achats qui circulent à travers le portail et peut ainsi mieux maîtriser les dépenses



JUDITH DARMONT

Les plates-formes de commerce électronique permettent des gains de coût importants

de l'entreprise. Enfin, le processus d'achat est radicalement raccourci. « Chez nous, qui comptons, comme la plupart des multinationales, plus d'une dizaine de milliers de fournisseurs, un circuit de demande d'achat complet avec approbation et émission du bon de commande au fournisseur demande dix à quinze jours. Cela se réduit à vingt-quatre heures avec la place de

marché », explique Alain-Michel Diamant-Berger.

D'autres réductions de personnel sont possibles, du côté des équipes de VRP. Jacques Lacquerrière, aujourd'hui responsable technique d'Industrysuppliers, place de marché pour les acheteurs de l'industrie lourde, mais aussi ancien directeur des achats chez Elf Aquitaine, parle en connaissance de cause. « Il y a là un moyen d'en finir avec une certaine culture du démarchage commercial qui s'appuie sur des VRP à 50 000 francs du mois, qui sillonnent la France, pour ramener un carnet de commandes vide à la fin de la semaine. Demain, la plaquette sera visible par tous les connectés à la place de marché. » Mais le but des industriels convertis à cette nou-

Un risque de monopole

LES SERVICES fédéraux américains antitrust n'ont plus seulement dans le collimateur la firme de Bill Gates. Depuis quelques semaines, ils commencent à porter leurs regards suspicieux sur les innombrables places de marché (market places) qui fleurissent sur la Toile et qui claironnent sur tous les toits qu'elles vont révolutionner et rationaliser les approvisionnements des entreprises en leur permettant de réaliser jusqu'à 30 % d'économie sur leurs coûts d'achat.

Car l'apparition de ces plates-formes de commerce électronique interentreprise (« business to business ») ne préfigure pas autre chose que la résurgence de conglomérats verticaux, les clients contrôlant leurs fournisseurs. Pour Alain Bienaymé, le directeur du DEA de conjoncture économique à l'université Paris-Dauphine, ce mouvement de concentration n'a rien de surprenant. « Ce n'est pas un hasard si ce sont Ford et General Motors qui ont pris la tête du mouvement. Les constructeurs automobiles n'ont pas attendu les technologies de l'information et de la communication pour améliorer

Avec la rationalisation des échanges, les conglomérats verticaux ressurgissent

la circulation de l'information et fédérer les équipementiers sous l'égide des assembleurs. »

Il n'en demeure pas moins qu'une récente enquête de Merrill Lynch montre que les équipementiers automobiles craignent de devoir révéler aux fabricants des informations confidentielles concernant leurs coûts de production. Et la crainte vaut pour toutes les catégories de fournisseurs. Le risque est donc bien réel de voir un acheteur dominer le marché face à l'ensemble des fournisseurs, et la tentation, forte d'abuser d'une position monopolistique pour imposer ses prix. Les responsables d'eu-supply.com, première plate-forme électronique réservée aux entreprises européennes du BTP, s'en défendent.

Une autre question va préoccuper les gardiens du respect de la concurrence : qui va contrôler ces plates-formes d'échange et va autoriser de nouvelles entreprises à les rejoindre ? « D'autres entreprises seront invitées à rejoindre les partenaires de CPGmarket.com », dit-on, pour rassurer, du côté de Danone et Nestlé, qui viennent de se rapprocher pour créer la première place de marché des produits de grande consommation en Europe. Mais, à en juger par le peu d'empressement des responsables de Danone à s'exprimer sur le sujet, quelques doutes subsistent quant aux bonnes intentions affichées et au respect des règles élémentaires de la concurrence.

« Les autorités de régulation de la concurrence devraient surveiller ce qui pourrait dégénérer en abus de position dominante », prévient Alain Bienaymé. Et les places de marché électroniques doivent retenir ces avertissements sans frais, sous peine d'être démantelées à peine montées.

Stéphane Mandard

La réussite de VerticalNet

SORTIES des limbes – il y a quatre ans pour la plus vieille d'entre elles –, les américaines VerticalNet, Commerce One ou Ariba, sociétés de solutions informatiques, deviennent incontournables parmi les places de marché. Commerce One, présente à Paris depuis 1998, compte déjà 400 personnes et pèse 100 millions de dollars de chiffre d'affaires en l'an 2000. Ses clients sont Boeing, Elf ou les opérateurs de télécommunications BT et Deutsche Telekom. Ariba, principal concurrent, dont l'effectif est également de 400 employés, compte Volkswagen, BMW, Nestlé ou Philips dans son portefeuille de clients.

Ces deux sociétés, parties sur le secteur des places de marché avant les éditeurs et sociétés de services en informatique traditionnelle (SAP, Oracle, Hewlett-Packard ou IBM), ont une longueur d'avance et espèrent récupérer l'essentiel du gâteau de 1 300 milliards de dollars (de transactions sur les places de

Les places de marché américaines développent des formules originales qui séduisent de plus en plus de sociétés

marché) que leur promet le cabinet d'analystes Forrester Research.

Née en 1995, VerticalNet est aussi particulièrement emblématique de cette réussite. Microsoft vient d'y investir 100 millions de dollars, et la jeune société espère être à l'équilibre l'année prochaine. VerticalNet est aujourd'hui un énorme réseau de sites verticaux (56 aujourd'hui, regroupés en 12 secteurs tels le textile, l'aérospatiale, la boulangerie, les fibres optiques ou les déchets solides). Dès le début de 1997, alors

que la plupart des Américains commençaient seulement à s'intéresser aux portails généralistes, VerticalNet a su anticiper avec une formule originale : l'intégration de communautés verticales réunies par industries. La société a notamment su développer des instruments technologiques qui, par exemple, permettent de réunir des dizaines de catalogues d'entreprises différentes sur un même portail.

Sur chaque « place verticale », on trouve enchères, forums, offres d'emplois, publicité et toutes informations nécessaires à la réalisation de transactions. Le fait qu'il s'agisse d'un réseau permet aux vendeurs d'un produit qui peut intéresser plusieurs industries d'établir une seule présence en ligne et de la reproduire à moindre coût dans plusieurs communautés. « Avec nous, le coût d'une telle place de marché verticale sera toujours moins élevé que si l'entreprise le fait de manière indépendante », affirme Mark Walsh, PDG de VerticalNet. Cette démarche est différente de celles de

Commerce One et d'Ariba, qu'on oppose volontiers à VerticalNet. La première offre surtout des services qui reposent sur une technologie solide et se présente comme « une solution globale pour le commerce électronique », alors qu'Ariba offre une série de logiciels complexes et de services annexes pour informatiser les relations entre entreprises et un bazar virtuel où tous les types de transaction peuvent être réalisés indépendamment du secteur industriel.

Peu adapté aux industries extrêmement intégrées (aéronautique, automobile), qui préfèrent construire elles-mêmes leurs places de marché électroniques, VerticalNet convient aux secteurs à intégration moyenne, où les fournisseurs mais surtout les acheteurs sont très nombreux.

Francis Pisani

Retrouvez nos enquêtes sur le site interactif.lemonde.fr

Pour vos livres professionnels, choisissez le Leader !

www.Lavoisier.fr




650 000 titres référencés

LA CONSTELLATION DES PLACES DE MARCHÉ VIRTUELLES

Les places de marché électroniques sont des sites portails où se rencontrent les entreprises qui ont des besoins d'équipement et les fournisseurs. Généralement en accès réservé à celles qui ont payé un droit d'entrée, elles forment des communautés de sociétés, souvent d'un même secteur, qui désormais commercent par Internet.

LE CLIENT

Il a besoin de réduire le coût de ses fournitures hors production, qui n'entrent pas dans la composition de ses produits finis.

-  Sur la place de marché, le processus d'achat est automatisé et passe de plusieurs jours à quelques heures.
-  L'acheteur élimine les achats intempestifs.
-  Il met en concurrence davantage de fournisseurs pour négocier leurs prix à la baisse.

COMMENT ÇA MARCHE EN TROIS ÉTAPES

- 1** Chez le client, l'atelier a besoin de 150 bleus de travail en taille M. Le chef d'atelier se connecte sur son poste et envoie sa demande par mail au service des achats de l'usine.

L'acheteur autorisé traite la commande. Il choisit l'article sur le catalogue du fournisseur, visible sur son intranet et dont les prix ont été négociés au début de l'année. Il envoie par mail le bon de commande. S'il avait eu à commander 1500 bleus de travail, il aurait certainement envoyé auparavant un appel d'offres.
- 2** L'opérateur reçoit bons de commande et appels d'offres par mail, qu'il renvoie vers le fournisseur ou rend visibles sur la place de marché. Il peut aussi proposer au client de lui trouver lui-même un fournisseur ou d'organiser une cession d'enchères inversées.
- 3** Le fournisseur reçoit la commande du client, qui est directement inscrite dans le fichier de commandes, sans saisie manuelle. Il consulte aussi les appels d'offres sur le portail, y répond en proposant son meilleur prix par mail.

L'OPÉRATEUR

C'est le lien entre le fournisseur et le client. Il achemine leurs communications, vend des logiciels d'automatisation des commandes et met sur le portail le catalogue des produits des fournisseurs.

Il gagne sa vie en faisant payer un abonnement mensuel au client et au fournisseur ou en prélevant un pourcentage sur les ventes de l'un à l'autre.

LE FOURNISSEUR

Il travaille pour un petit nombre de clients, avec lesquels il signe des contrats de fourniture renégociés une fois par an.

Puisque son catalogue de produits est en ligne, il peut intéresser de nouveaux clients connectés sur la place de marché, qui n'avaient jamais entendu parler de lui avant.

Il a accès à tous les appels d'offres de la place de marché.

Asie



Marchés à Singapour

SINGAPOUR a senti l'enjeu des places de marché électroniques dès 1998. La Cité du Lion ne cache pas son ambition de devenir une place de marché internationale et une métropole dont l'économie reposerait sur les échanges commerciaux en ligne. Le programme, planifié par le parti au pouvoir, se déroule en deux étapes majeures. D'abord, l'installation des infrastructures, avec le projet SingaporeONE (One Network for Everyone, « un réseau pour tous »), qui a permis, entre 1992 et 1999, le déploiement d'un intranet à haut débit (câble et ADSL) à l'échelle nationale. La quasi-totalité des entreprises singapouriennes, les ministères et agences nationales, ainsi que 98 % des foyers sont physiquement connectés à SingaporeONE.

Annoncé à l'occasion du Comdex/Asia qui s'est tenu à Singapour en 1998, l'Electronic Commerce Plan (ECP) porte sur le développement des services en ligne, du business to business (B2B, commerce interentreprise) au business to consumer (B2C, achats grand public). Dans ce cadre, des places de marché se sont ouvertes. Au niveau local, la société américaine Sterling Commerce, par exemple, maintient deux plates-formes : BookNet s'adresse à l'édition tandis que ShopNet permet l'achat et la gestion des produits alimentaires des petites et grandes surfaces. BookNet et ShopNet sont des plates-formes fermées, accessibles seulement aux clients de Sterling Commerce.

Plus ambitieuses sont les places de marché internationales comme Advanced Manufacturing Online, TradeNet ou Stems Inter*change. TradeNet est orientée vers l'import-export, intégrant les offres des transporteurs maritimes et aériens. Stems Inter*change abrite une myriade de catalogues des manufactures singapouriennes. Advanced Manufacturing Online est une plate-forme d'achat de l'industrie informatique. Les acheteurs sont les grands industriels comme Matsushita, National Semiconductor, Philips ou Seagate. Les fournisseurs sont les quelque mille PMI-PME de Singapour, mais aussi de Chine, de Hongkong, de Malaisie ou de Taiwan... Plus qu'une place de marché, Advanced Manufacturing Online est un réseau d'information de PMI-PME dirigées par des entrepreneurs d'origine chinoise qui partagent une base de données regroupant celles de la chambre de commerce de Singapour et aussi celles de la diaspora chinoise. Les transactions et échanges de documents sont cryptés en 128 bits, garantissant une grande confidentialité. Advanced Manufacturing Online, rebaptisé pour l'occasion Ecn, a officiellement déménagé son siège social à Redwood City, en Californie, pour mieux pénétrer le marché informatique nord-américain.

C. Du.

Hai Nguyen

Les PME jouent des coudes

A CÔTÉ des sociétés informatiques américaines comme Ariba, Commerce One ou VerticalNet, qui sont derrière presque toutes les grandes places de marché privées, une multitude de nouvelles start-up se lancent, depuis la fin de l'année dernière, en Europe et aux États-Unis. Elles jouent très souvent la carte de la plate-forme électronique « verticale », fédérant tous les industriels d'un même secteur ou se concentrant sur un seul service. Places de marché des vendeurs et des acheteurs de poisson congelé, telle l'américaine Gofish (www.gofish.com), des équipementiers du BTP (www.build-online.com), des candidats à l'achat de matériel d'occasion, telle www.tradorama.com ou www.proxchange.com. Leur cible, ce sont les PME qui n'ont pas les moyens de s'offrir leur propre place de marché. Elles se proposent donc de sous-traiter une partie du processus de leurs achats (recherche des fournisseurs, négociations des prix).

« Ces petites places de marché n'auront de chances de percer par rapport aux grandes places, comme celles du type Nestlé-Danone, que si elles apportent une vraie valeur ajoutée dans l'utilisation d'Internet, mais aussi si elles choisissent de s'attaquer à un secteur très fragmenté », assure Jean-Pascal Tranié, président du directoire du fonds de capital-risque Viventes.

Ce dernier a ainsi investi dans Surplex.com, une place de marché des surplus en machines-outils et

Fédérer des industriels d'un même secteur grâce à des portails interentreprises

en produits agroalimentaires. « Surplex, basé en Allemagne, a quelques succès avec la Pologne et vient de réaliser une jolie opération en écoulant un lot de yaourts inventés. Ils ont été les premiers à réaliser qu'il existait un grand manque de fluidité sur ce marché des surplus », explique encore Jean-Pascal Tranié. Mais, pour convaincre les PME, ces petites sociétés doivent garantir la qualité des produits qui s'échangent sur leur plate-forme.

IndustrySuppliers, plate-forme de fournitures pour l'industrie lourde, l'a bien compris en recrutant Jacques Lacquerrière, ancien directeur des achats de matériel lourd chez Elf France et chargé, dans la start-up, de convaincre les fournisseurs du secteur les plus fiables. Chez Tradorama, on ne connecte pas n'importe quel fournisseur : « Lors de l'inscription du fournisseur, nous vérifions le numéro de Siret de l'entreprise », précise Bernard Grouchko, de Tradorama. La société a surtout chargé l'organisme de certification Veritas de labéliser les matériels des fournis-

seurs. Les petits opérateurs doivent aussi être capables de garantir que les acheteurs connectés sont de bons payeurs. L'américain Gofish.com, administre une place de marché du poisson congelé, compte s'installer en Europe cet été et recueille déjà l'inscription de 420 sociétés, thaïlandaises, équatoriennes, islandaises, européennes ou nord-américaines. Ces jours-ci, Gofish va offrir des garanties financières pour que les fournisseurs soient payés à 80 % du total de ce qui leur est dû en quarante-huit heures à réception du produit chez leur client.

Chez Build-online.com, « tous les participants doivent avoir une crédibilité financière pour participer aux échanges », explique Stephen Bolger, vice-président chargé du développement. La société va avoir recours aux services de Dun & Bradstreet, un fournisseur de rapports de solvabilité et de données pour la gestion des débiteurs.

La plupart des premiers inscrits sur ces places de marché sont des PME du secteur des services, conseil en communication ou en informatique, comme chez iBazar Pro, et déjà sensibilisées au commerce électronique. Mais, en ce qui concerne les PME industrielles, pour lesquelles l'offre est également abondante, les start-up doivent prendre leur bâton de pèlerin.

Rares sont en effet les petites entreprises qui, telle Imperator Industry, l'un des premiers clients d'IndustrySuppliers, ont franchi le Rubicon. La compagnie blaisoise fabrique des joints pour l'industrie pétrolière. Elle a dépensé entre 30 000 et 50 000 francs (4 573 et 7 622 euros) pour la refonte de son site, débourse 5 000 francs (762 euros) par mois et plus de 50 000 francs par an pour des services tels que le signalement des nouveaux appels d'offres ou son catalogue de produits en ligne. Son PDG, Jacques Letienne, en a conscience : industrie lourde ou pas, il faut s'y mettre avant de se laisser définitivement dépasser.

Pierre Bouvier et Cécile Ducourtieux

La mue de l'acheteur

ALAIN ALLEAUME, 45 ans, a conscience de vivre la partie la plus excitante de sa carrière. Devenu consultant indépendant en « conduite de changement, réduction du coût des achats hors production » pour les départements achat des grandes entreprises françaises, il a senti le vent se lever sur les places de marché électroniques l'année dernière. « Le métier d'acheteur est en train d'être complètement remis en cause, dit-il, car ce dernier est celui qui utilise en premier le commerce interentreprise. Il est touché de plein fouet par la révolution "business to business". Ses tâches administratives vont diminuer, mais son rôle de fin négociateur va augmenter. »

Aujourd'hui, Alain Alleaume conseille les directeurs des achats, ses « anciens pairs », sur la conduite à choisir, face au maelström qu'ils vont devoir affronter. Pour suivre le rythme de changement du métier d'acheteur, une lecture de la presse économique quotidienne et la fréquentation journalière des acheteurs ne sont pas de trop.

Histoire de ne pas perdre la main, Alain Alleaume rédige aussi une chronique mensuelle dans *La Lettre des achats*. Car il est important d'expliquer ce qui arrive. « Tout le monde est un peu dépassé par les événements. L'offre n'est pas encore stabilisée : que choisir, entre les éditeurs traditionnels SAP, ou Oracle, ou les nouveaux venus, Commerce One ou Ariba ? Les acheteurs sont pressés par leur direction générale, parce que les projets de place de marché engagent toute l'entreprise. »

Le malaise des acheteurs, Alain Alleaume le comprend « de l'intérieur ». Il aime ce métier, où un bon acheteur est un négociateur roué, capable d'obtenir les meilleurs prix mais aussi les meilleurs arrangements avec son fournisseur. Entré chez Renault en 1980, juste après sa sortie de l'École centrale de Paris, il en sort responsable des achats composants moteurs en 1988. Il passe dans la filiale câble de la Compagnie générale des eaux (CGE), toujours aux achats, puis, après trois ans de conseil, prend en charge les achats de La Française des jeux (FDJ). « J'y achetais vraiment de tout, de la formation pour le

Premier utilisateur du commerce business to business, le métier d'acheteur est en pleine mutation

personnel à la flotte de voitures pour les commerciaux. » Mais, aujourd'hui, son champ d'action s'est élargi d'un coup. Et les vingt-quatre heures du jour ne sont pas de trop pour tenir le rythme de l'actualité. La position de consultant le met au parfum des derniers rumeurs concernant les places de marché françaises. Il glisse cette phrase : « Les télécommunications s'y intéressent de plus en plus puisqu'elles contrôlent les réseaux. Mais il y a aussi les banques françaises, qui ne sauraient tarder à lancer une mégaplace de marché. »

Et, si la position de consultant signifie aussi un retrait par rapport à l'arène industrielle, Alain Alleaume ne résiste pas à la tentation. Il a en effet investi dans le capital d'une nouvelle venue dans les places de marché. Elle s'appelle by-pack.com et va proposer une plate-forme pour les clients et les fournisseurs d'emballage. Alain Alleaume s'est laissé convaincre par deux anciens acheteurs de Saint-Gobain et compte bien les épauler avec conseils et main à la pâte si nécessaire.

meilleurtaux.com

Votre crédit immobilier sur internet aux meilleures conditions.

GRATUIT

Les meilleures banques à votre service.

FORCE.COM

Carnet interactif

Lotus Development Corporation

Jean-Pierre Binet vient d'être nommé à la direction des ventes en tant que *general business sales manager*. Filiale à 100 % d'IBM, la société développe et commercialise des logiciels Internet et Intranet.

Hallogen

Daniel Glazman vient d'être nommé à la direction de HallogenFrance. Le groupe Hallogen rassemble 200 consultants et a pour clients de nombreuses start-up.

Pharaon Télécom

Alex Brachet rejoint Pharaon Télécom comme directeur de la production et des contenus. Pharaon Télécom est une société de développement d'Internet en Afrique.

Agenda

Le rendez-vous des nouvelles technologies

Les 17 et 18 mai

L'Université des réseaux intelligents

Formation et conférence à propos des développements et des tendances des réseaux intelligents.

■ Centre de congrès CAP 15, Paris.

■ Tél. : 01-42-17-47-13.

■ E-mail : vanessa.raguette@novamedia.fr

Du 18 au 21 mai

Rencontres internationales de la réalité virtuelle

Séminaires sur la réalité virtuelle et la réalité augmentée, les agents et les créatures virtuelles. Colloque scientifique du 18 au 19 mai sur les rapports entre la réalité virtuelle et la médecine, l'industrie et l'éducation.

■ Laval (Mayenne), place de Hercé.

■ Inscription au colloque scientifique : conference@laval-virtual.org

■ Inscription aux séminaires : antonin@wanadoo.fr

■ www.laval-virtual.org

Du 23 au 25 mai

IDT Net

Salon professionnel de l'informatique électronique et de l'Internet : conférences sur les thèmes de l'intranet, de l'intelligence économique, du marché de l'information, actualité juridique... Ateliers thématiques et espace Emploi/Métiers/Formations en accès libre.

■ Palais des congrès, Paris.

■ www.idt.fr

Les 24 et 25 mai

Numérisation 3D-Scanning 2000

Deux cycles de conférences, Numérisation 3D et Human Modeling et 3D Com.UIC.

■ Paris 15^e.

■ Tél. : 02-99-16-35-31.

■ E-mail : harbour@compuserve.com

Rendez-vous notés par Olivier Escriva

La pasionaria du Réseau

QUAND NOUS l'avons rencontrée, à la mi-avril dernier, Anita Rozenholz venait tout juste de partir à la retraite et avait un peu le blues. Malgré un bureau reconstitué – avec connexion Internet, fax, scanner – contre la baie vitrée de son sixième étage, place de la République à Paris, et en sus vue sur un large balcon fleuri, elle craignait de se lever le matin sans plus aucune obligation. Mais celle que Jean-Michel Billaut, président de la cellule de veille stratégique de BNP-Paribas, considère comme « une grande dame des nouvelles technologies et en particulier de la téléformation, et une maîtresse femme, avec des idées bien arrêtées », n'est pas prête à s'arrêter en si bon chemin.

Anita, osons le prénom, est toujours au combat. Si elle a légèrement ralenti son activité, le temps de prendre la mesure de son nouveau statut, son verbe reste haut, ses coups de dents mordants, et ses dadas, télé-médecine et téléformation, toujours aussi vivaces qu'il y a vingt ans. « Grande gueule », elle l'a été autant dans l'administration, à l'Insee, dès les années 70, puis à la Datar (délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale), pendant quatorze ans, de 1984 à 1998, que dans la presse, au *Matin de Paris*, puis au *Nouvel Observateur*, du temps de François-Henri de Virieu. Elle coproduit même avec lui « L'Heure de vérité » entre 1981 et 1983 puis réalise, dans les années 90, deux « Envoyé spécial » pour France 2.

« Grande gueule », certes, Anita l'est, mais ne l'ouvre qu'en connaissance de cause, seulement sur des sujets qu'elle maîtrise, et avec la rigueur d'une scientifique chimiste-biologiste de formation, devenue statisticienne à l'Insee. La confrontation prolongée avec la pauvreté en Afrique, où l'Insee l'envoie à plusieurs reprises entre 1962 et 1965 – Sénégal, Cameroun, Côte d'Ivoire... –, la convainc des vertus de la télé-médecine. « Il existe une



DENIS DAILLEUX

Depuis plus de vingt ans, Anita Rozenholz défend avec ardeur les vertus des nouvelles technologies

disant que l'avenir est à la télé-médecine et au télé-enseignement et que la France avait des atouts pour en devenir le pays leader. »

Anita affirme avoir longtemps prêché dans le désert. A l'époque, ces propos sonnent un peu trop étrangement aux oreilles des politiques et des administratifs. Aujourd'hui encore, et elle le déplore. « Il y a des gens qui sont aptes à vivre des révolutions, mais il y a aussi des milliers de canuts. Les nouvelles technologies vont bouleverser l'organisation du travail, beaucoup d'emplois vont devenir inutiles. »

Pour prévenir le mal, il faut requalifier les salariés, moderniser l'administration, inventer de nouvelles formes de pouvoir quand celui de détenir l'information ne compte plus. Anita donne un autre coup de dents : « Les nouvelles technologies menacent les pouvoirs en place. On ne voit pourtant pas émerger un contre-pouvoir social pour contribuer à établir de nouvelles règles du travail. Les syndicats n'ont pas anticipé le changement, n'ont pas poussé à la requalification des gens. »

Anita est aussi une passionaria du patrimoine numérique. « Pour que le local, en pleine mondialisation, puisse continuer d'exister, il doit garder son identité, c'est-à-dire se donner les moyens d'exploiter lui-même, y compris commercialement, son patrimoine culturel. Cette identité, c'est en particulier son patrimoine numérique, photos, fichiers de données. Or, quand j'étais à la Datar, j'ai vu des collectivités locales se faire avoir de cette manière. » Et d'ajouter, carrément : « Je plaide pour l'adoption d'un droit d'ingérence culturelle, pour interdire de spolier quelqu'un de sa culture, de la reproduction numérique de son patrimoine. Car perdre son identité, c'est aussi grave que d'avoir faim. »

Et si les réfractaires au changement ne la suivent toujours pas ? « Un gamin de 12 ans sait qu'Internet ne l'empêche pas d'avoir des petits copains. Internet crée des rapports humains et il faut vraiment être vieux dans sa tête pour imaginer qu'il est un outil qui enferme. »

Cécile Ducourtieux

place un vrai marché pour le service à distance, celui de la classe moyenne, qui ne trouve pas les moyens de se soigner sur place. Ce marché pourrait avoir un effet démultiplicateur sur les populations locales. »

Une connaissance approfondie des collectivités locales, fréquentées de longues années à la Datar, y est aussi pour quelque chose. « J'y ai été à l'origine de la prise de conscience que les médecins pouvaient communiquer en réseau, que cela peut leur éviter de faire des bêtises en échangeant des diagnostics. Avec François-Henri de Virieu, nous poussions des coups de gueule dans les journaux, en

A bon droit

Des enchères sur Internet interdites en France

AU MOMENT où Assemblée nationale et Sénat adoptent une nouvelle loi réformant les ventes aux enchères publiques de biens mobiliers (cf. « Le Monde interactif » du 26 avril 2000), le tribunal de grande instance de Paris vient de rendre, le 3 mai, un jugement de principe faisant encore respecter, sans doute pour la dernière fois, le monopole des commissaires-priseurs français sur les ventes aux enchères, y compris lorsqu'elles sont réalisées sur Internet.

C'est le 30 décembre 1999 que la Chambre nationale des commissaires-priseurs et la chambre de discipline de la Compagnie de Paris ont assigné les sociétés N@rt et N@rt Inc., en invoquant les dispositions de la loi du 27 ventôse an IX qui réservent aux seuls commissaires-priseurs les prises des meubles et ventes aux enchères d'effets mobiliers ayant lieu à Paris et qui font interdiction à quiconque de s'immiscer dans ces opérations. Les commissaires-priseurs cherchaient à obtenir qu'il soit fait interdiction aux sociétés N@rt de poursuivre l'organisation sur le réseau Internet de ventes aux enchères de biens se trouvant en France.

Les sociétés N@rt ont d'abord fait valoir que, le site www.nart.com étant hébergé aux Etats-Unis, le juge français ne pouvait être compétent pour connaître de ce litige. Sur ce point, le tribunal de Paris a répondu que le site des sociétés N@rt offrait notamment aux internautes domiciliés en France de participer à une vente aux enchères en ligne d'objets se trouvant en France et pouvant être visualisés sur le Réseau, comme dans les « showrooms » situés en France. Sur le fond du litige, le tribunal a retenu que la loi française était incontestablement applicable au litige, les

commissaires-priseurs subissant en France le dommage dont ils se plaignent.

Les sociétés N@rt soutenaient que les ventes effectuées sur leur site Web ne portaient pas atteinte au monopole des commissaires-priseurs « puisque, d'une part, elles ne peuvent être considérées comme des ventes publiques aux enchères et que le réseau Internet n'est pas une salle de ventes située à Paris et que, d'autre part, lesdites ventes ne peuvent être qualifiées de ventes aux enchères puisque y font défaut l'émulation provoquée par le feu des enchères et la simultanéité dans les enchères ». Le tribunal n'a pas suivi cette voie : il a jugé que « la vente aux enchères en ligne présente en réalité toutes les caractéristiques d'une vente aux enchères publique puisqu'elle est accessible à tout internaute intéressé (...) » et « que le réseau Internet constitue (...) une vaste salle de ventes modulable et extensible à l'infini pour tenir compte des modifications de l'espace physique dans lequel sont diffusées les offres de ventes aux enchères ».

Le jugement a donc fait interdiction aux sociétés N@rt de s'immiscer dans les opérations de ventes aux enchères, dont le monopole appartient aux commissaires-priseurs, et les a condamnées à la somme de 1 franc à titre de dommages et intérêts.

Les sociétés N@rt, qui ont décidé d'interjeter appel de ce jugement, entendent néanmoins en respecter les termes et indiquent avoir placé leurs ventes aux enchères sur des biens situés en France sous la responsabilité de M^e Binoche, commissaire-priseur.

Alain Hazan est avocat à la cour

■ www.nart.com

20 heures gratuites Internet + téléphone inclus

Pour que vous restiez libre de votre utilisation et, bien sûr, maître de votre budget, AOL, le n°1 mondial de l'accès à Internet, vous offre un large éventail de formules : les forfaits AOL TOUT COMPRIS Internet + téléphone inclus à partir de 35 F/mois.

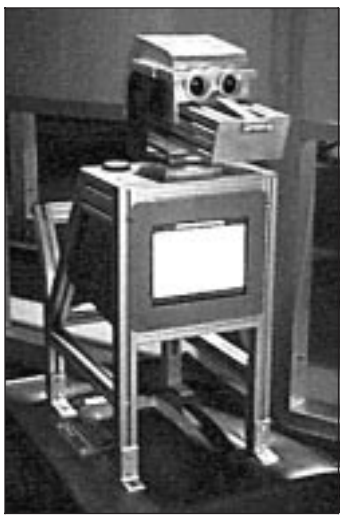
Le futur de la lecture

Innovation Dans la Silicon Valley, une exposition projette la lecture dans l'univers interactif

UN BÂTIMENT orange – « man- gue », disent les Américains – parfaitement rectangulaire et surplombé d'un dôme bleu *Mille et Une Nuits*. Dès l'entrée, le Tech Museum de San Jose (Californie) télé- porte le visiteur au sud et le plonge dans un univers où la magie le dispute à la technique pour finalement donner l'exemple d'une symbiose parfaite.

« L'optimisme est un ingrédient essentiel à l'innovation. Sans lui, comment un individu pourrait-il accueillir favorablement le changement, privilégier l'aventure à une vie tranquille ? », est-il écrit en préambule. La formule est de Bob Noyce, inventeur du circuit intégré et fondateur de la société Intel, à qui l'on attribua un temps le surnom de « maire de la Silicon Valley ».

L'enthousiasme est donc de rigueur pour visiter, en ces lieux, l'exposition sur le « futur de la lec-



Reconnaissance optique de caractères et synthèse vocale pour le chien liseur.

ture » qu'a conçue l'équipe RED (Research in Experimental Document) du Xerox PARC (Palo Alto Research Center), autre emblème de la Silicon Valley. Une équipe pluridisciplinaire qui réunit artistes, scientifiques, designers et ingénieurs, s'interroge sur de nouvelles formes de documents et de médias et les construit afin de spéculer sur leur avenir. Voilà qui fixe les idées ! Ici, ce n'est point la peine d'attendre un guide d'utilisation de l'e-book – le fameux livre électro-

nique –, ce sont des expériences de lecture beaucoup plus inédites qui s'offrent au visiteur.

« Nous avons réfléchi et cherché pendant six mois, raconte Rich Gold, qui dirige l'équipe RED. Nous voulions des outils de lecture "cool", car personne ne croyait qu'on viendrait lire au musée. » A peine a-t-il fini sa phrase que le regard est captivé par deux grandes tables lumineuses. Des écrans, en fait, que l'on incline à loisir dans toutes les directions. Dès lors, l'image projetée change, en partie ou en totalité. C'est une succession de contes, images et légendes qui glisse indéfiniment, telle une nappe sur un plan incliné.

Le premier décor ressemble à un grand rouleau sur lequel les mots se combinent pour créer des phrases en temps réel selon le principe des chaînes de Markov – à partir d'un premier mot choisi, on en ajoute un deuxième, qui est sémantiquement correct après le premier, et ainsi de suite pour chaque paire.

La deuxième table, elle, fait penser à ces petits jeux où l'habileté seule permet de caser toutes les billes dans différents trous. Une boule virtuelle roule et décline le mot « paix » en passant sur des zones actives qui portent les noms des différentes langues de la planète.

A-t-on envie de savoir comment ça marche ? Pas tout de suite, pris

que l'on est par cette sorte de jeu. Certes, on a bien remarqué la présence d'un projecteur au-dessus de la table. Mais le reste, le mouvement de l'image, d'où vient-il ? D'un petit appareil situé dans l'unique pied de la table qui mesure les accélérations et transmet ces informations à un ordinateur, lui aussi caché.

Ce n'est donc pas totalement magique. Et il en va de même pour toutes les expériences, comme celle de ces très étonnantes livres audio installés sur des pupitres. Au premier coup d'œil, le visiteur ne ressent que le confort du fauteuil dans lequel il s'installe. Il ne voit pas la boîte qui se dissimule derrière. Il commence à tourner les pages du livre, à lire et, comme on le lui a indiqué, à déplacer ses mains sur les pages. Alors, la rivière au bord de laquelle vit Hip Cat, chat miteux qui rêve de jouer dans une formation de jazz, coule dans ses oreilles, le son du saxophone s'élève, et les applaudissements crépitent. La bande originale d'une page ne lui a pas plu ? Qu'il revienne en arrière et déplace ses mains autrement, l'arrangement des extraits sonores sera différent. Car les modifications du champ induites par le mouvement des mains sera à l'origine de nouvelles informations transférées à l'ordinateur, qui stocke tous les sons. Des capteurs sont installés dans la reliure

du livre. Ils recueillent les informations transmises par des étiquettes radiofréquences cachées dans les pages.

Moins sensorielles, d'autres expériences se révèlent tout aussi intéressantes. Comme le monde hyperbolique de Henry, dont la structure ouvre des perspectives pour la navigation sur Internet. Henry est comme le tronc d'un arbre, autour duquel s'organisent quelques branches, divisées elles-mêmes en plus petites branches. Qu'on remplace le tronc, au centre, par une branche, et l'on peut aller encore plus loin dans le feuillage. Ainsi, pourraient s'organiser les informations sur le Web.

Et ce travail est précisément celui d'une société créée par essaimage à partir du Xerox PARC, Inxight Corporation. Il y a aussi ce chien qui lit et met ainsi parfaitement à profit les derniers outils de reconnaissance optique de caractères (OCR) et ceux de synthèse vocale. Dans ses lunettes sont cachées des caméras qui transmettent à un ordinateur et à deux moniteurs ce qu'il lit. La voix est très synthétique, mais elle ne dénote pas avec la consistance métallique de la bête.

Et si on se penchait maintenant sur le problème de la cryptographie ? Le Glyph-o-Scope en offre une illustration amusante. Sous ce dispositif, des images révèlent en effet des informations cachées,

comme une arête de poisson dans le sac de cette élégante qui passe la douane. L'image originale est en fait imprimée d'une façon particulière, avec une succession de traits obliques penchés vers l'arrière ou l'avant qui, passés sous l'œil d'une caméra, vont se comporter comme des 0 ou des 1, des bits informatiques. Ce sont les « glyphs », et ils sont à l'origine de l'image supplémentaire qui vient se projeter en superposition.

A quelques pas de là, l'histoire de Harry le singe vient, elle, montrer ce que Xerox a imaginé pour fournir des informations supplémentaires sur un document – des annotations, par exemple – sans passer à une autre page, comme dans le cas de l'hypertexte. Des ancres sont disposées dans le texte du conte à différents endroits. Cliquez sur l'une d'elles, et une nouvelle phrase vient s'insérer, créant un décrochement et ajoutant un peu de couleur. « Il était une fois », commence ainsi la première phrase affichée en noir, « enfin, pas seulement une fois, mais des millions de fois... », poursuit en bleu l'annotation. Tout à coup, on pense à Jacques le Fataliste, et on imagine ce que deviendraient les digressions de Diderot sur un tel support, et toutes les possibilités de lecture qu'on pourrait en tirer.

Corinne Manoury

Gros mais précis grâce au GPS

SUIVRE les engins de chantier par GPS (Global Positioning System) n'est pas une idée nouvelle en soi. Dès le début des années 90, les Américains ont commencé à déposer des brevets sur ces techniques de localisation. Mais, aujourd'hui, une nouvelle méthode de calcul utilise les signaux émis à 22 000 kilomètres d'altitude par les satellites de la constellation GPS pour guider au centimètre près l'outil d'un bulldozer, d'une niveleuse ou d'une pelleteuse. Un partenariat entre PGM Sat, filiale du groupe de GTM (bâtiment et travaux publics) et DSNP, filiale de Thomson-CSF, permet aux lames des robots de ces gros engins de chantier de « régaler » les sous-couches des routes au centimètre près.

Michel Chevessier, un des ingénieurs travaux qui ont conçu ce nouveau système, fait remarquer qu'une sous-couche moins épaisse d'environ 1 centimètre répercutée sur des kilomètres d'autoroute représente des milliers de tonnes de matériaux économisés. Si la précision est conjuguée avec la rapidité de mise en œuvre, on touche à l'une des composantes primordiales dans le gain d'un marché et la conduite d'un chantier.

Dans la cabine de l'engin, un ordinateur de bord emporte le plan de la route fourni par le maître d'œuvre. Evidemment, une bretelle d'autoroute, une route ou une rocade ne sont jamais plates ni rectilignes ! Leur profil légèrement en pente s'incline vers les fossés en même temps qu'il épouse la forme du relief. L'automate, piloté par l'ordinateur de bord, positionne alors la lame de la niveleuse, entraînant l'engin selon une trajectoire définie appelée « fil rouge », qui correspond à la cote finale de la route. Dès lors, l'habitude pose de jalons et de repères devient inutile. Bulldozer, niveleuse et autres engins avancent de concert, surveillés par le conducteur, qui, une fois les paramètres introduits dans la machine, se borne à vérifier sur son écran la coïncidence exacte de la lame avec le plan. Celui-ci ne dispose plus que d'un « joystick » pour contrôler la bonne marche des énormes machines.

« Ce système supprime toutes les périodes d'attente sur le chantier, car la machine sait toujours où elle est. On ne peut pas dire que l'on soit meilleurs en termes de précision si l'on compare ce dispositif aux autres systèmes utilisant le laser ou les stations théodolites robotisées. Le gros avantage de cette

Génie civil Guidés par les satellites, les engins de chantier bâtissent les routes au millimètre près

technique est sa permanence, car elle combine des moyens terrestres et des moyens spatiaux. » Gaëtan Hintzy, directeur de PGM Sat, explique que tous les engins d'un même chantier sont contrôlables sur des distances allant de 30 à 40 kilomètres. En fait, plus de 100 kilomètres d'autoroute ont déjà été construits avec ce système, assurant une précision de 7 millimètres sur l'épaisseur de couches.

Une précision qui n'aurait pu être atteinte sans la technique du GPS différentiel (dGPS). On sait en effet que la précision de la position générée directement par le signal GPS du satellite n'est de l'ordre que de quelques mètres. Pour une précision centimétrique, il faut, lors de la mise en place d'un chantier, d'abord implanter une station fixe GPS de référence. Celle-ci, pour connaître exactement sa position, s'appuie sur un des points connus et référencés du RGP (Réseau GPS de précision), mis en place par l'IGN (Institut géographique national).

Lorsque l'engin travaille, cette station fixe dialogue par radio avec les deux antennes GPS fixées à chaque extrémité des outils de chantier. Les informations captées par les antennes contiennent les coordonnées tridimensionnelles de l'outil. Elles sont ingérées par le calculateur de bord et instantanément comparées au plan du projet. L'ordinateur de bord déduit alors les ordres à transmettre à l'outil. C'est à ce niveau que le système est gourmand en calculs. Mais c'est aussi là qu'est caché le secret du brevet français sur le guidage d'engins de chantier par GPS, un algorithme qui consiste, selon Gaëtan Hintzy, en « un amalgame de convergence probabilistique ». Il n'empêche que le résultat est étonnant. Les sous-couches de la route, ces sous-bassements de cache le ruban noir sur lequel nous roulons, deviennent lisses comme un billard.

Alain Thomas



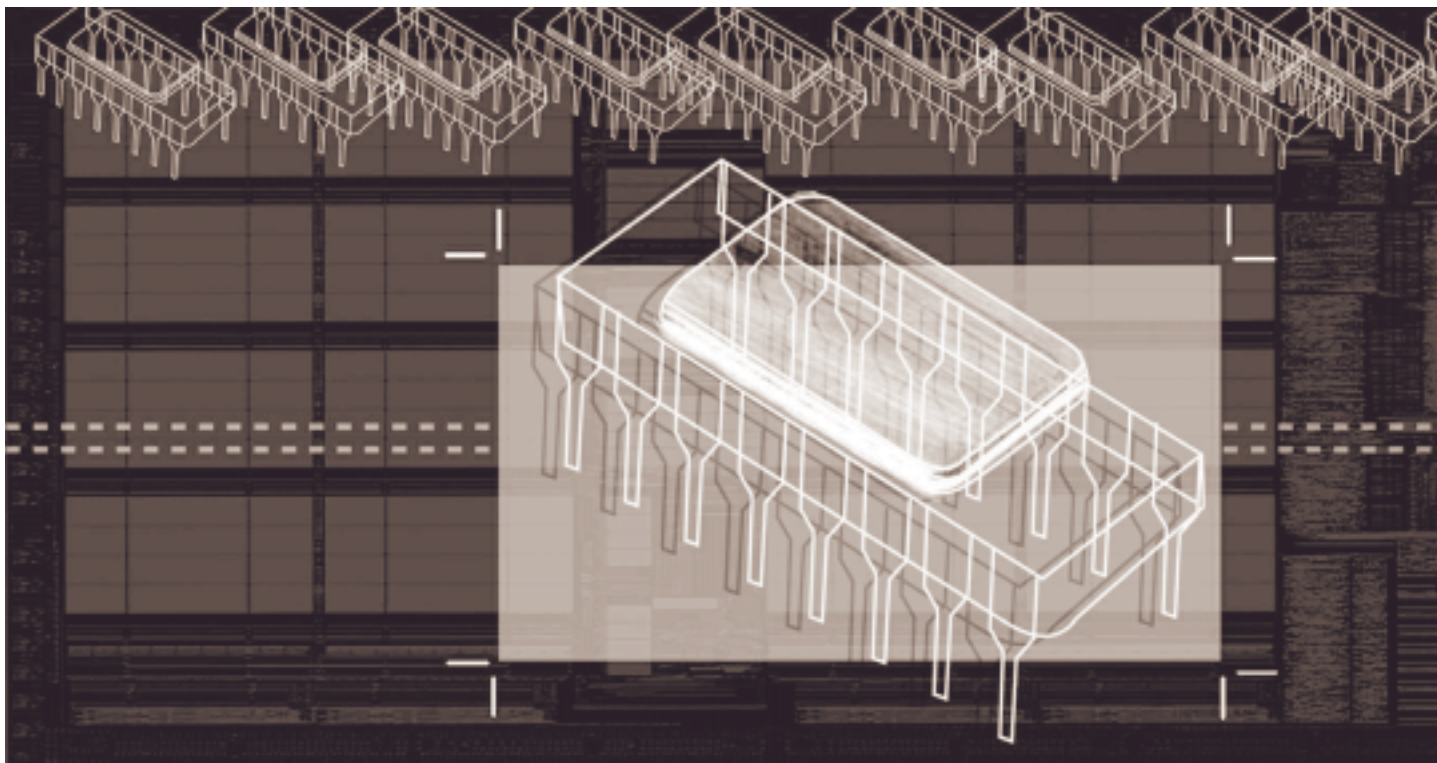
La Net Economie, une réalité pour les entreprises à la conquête de nouveaux marchés, impose, en matière de fiabilité, des choix technologiques stratégiques. Votre système d'information d'entreprise, vos serveurs web, vos applications de commerce électronique sur Internet, doivent répondre aux sollicitations les plus exigeantes de la part de vos clients, notamment en terme de fiabilité. Comme les 50 millions d'utilisateurs qui ont mis en œuvre les services d'annuaire NDS® de Novell (Novell Directory Services®), bénéficiez d'une infrastructure réseau globale simple à administrer, sécurisée et fiable. Avec Novell, soyez prêt, dès à présent, à entrer dans la Net Economie. Pour plus d'informations, visitez notre site

ou appelez Allô Novell au

Novell

Les sauts de puce d'Intel

BÂTISSEURS DU FUTUR « Le Monde interactif » vous propose, à partir de cette semaine, une galerie de portraits d'entreprises qui, par leur potentiel d'innovation et leurs capacités industrielles, définissent le futur des technologies. Ouverture de cette série avec Intel, le géant des microprocesseurs, qui tente de s'orienter vers les réseaux et le service électronique tout en maintenant sa maîtrise du marché des puces.



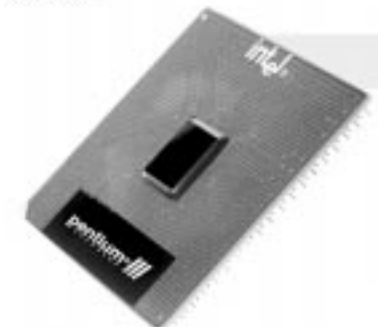
1971

Le premier processeur d'Intel voit le jour. Son nom, le 4004. Il est composé de 2 300 transistors et dispose d'une puissance égale au premier ordinateur construit en 1946. Le 4004 est capable de traiter 60 000 opérations à la seconde. En 1993, le Pentium en traitera 100 millions. Avec le 4004 apparaît également la célèbre loi de Moore, qui dit que, tous les dix-huit mois, la puissance des processeurs double.



1999

Intel lance à grand renfort de publicité son nouveau Pentium III. Cadencé de 450 MHz à plus de 1 GHz, ce nouveau processeur est taillé pour permettre la navigation sur Internet. Aujourd'hui, plus de 80 % des ordinateurs grand public dans le monde seraient équipés d'un processeur Intel.



2000

Intel lance, en France, ses premiers Web appliances, compromis entre l'ordinateur et le téléphone Internet. Censés faciliter la navigation sur Internet et amener au Réseau toute une génération de gens qui ne possèdent pas d'ordinateur, ces appareils seront distribués à partir du mois de juin aux Galeries Lafayette sous la marque Intel.



2010

Avec les Concept PC, Intel a demandé à plusieurs agences de design d'imaginer les ordinateurs de demain. Des PC esthétiques, mais aussi remplis d'innovations technologiques (écran plat, démarrage rapide, économies d'énergie...). De quoi donner du travail aux futurs processeurs Intel.



SANTA CLARA (ÉTATS-UNIS)

De notre envoyé spécial

Cela ressemble étrangement à la salle de commande à distance d'un engin spatial. Murs tapissés d'écrans géants sur lesquels défilent courbes et données chiffrées, opérateurs qui s'affairent derrière des pupitres avec des casques sur les oreilles, vitres épaisses pour tenir les curieux à distance, l'endroit aurait à n'en pas douter ravi le Docteur Folamour. Nous ne sommes pourtant ni à la NASA ni dans un film de Stanley Kubrick, mais bien en Californie, au cœur de la Silicon Valley.

A quelques mètres du siège d'Intel, dans l'un des deux Data Center, ces centres de solutions pour l'e-business que le géant américain du microprocesseur met à la disposition des entreprises désireuses de lui confier la gestion de leur site et de leurs transactions en ligne. Là, au cœur de ce bunker mieux gardé qu'une banque, l'observateur a bien du mal à se dire qu'il se trouve chez le roi du Pentium.

« Nous sommes en train de franchir un point d'inflexion important, reconnaît Gilles Granier, directeur général d'Intel France. Jusqu'à la fin des années 90, nous étions connus pour la présence du microprocesseur à l'intérieur du PC. » Le fameux Intel Inside. « Depuis maintenant un an, nous avons rajouté trois autres piliers à notre édifice, qui correspondent à trois activités : les réseaux télécoms, les serveurs et les solutions Internet. A nous d'avoir une stratégie qui suive toute la chaîne du Web et d'occuper les places de numéro un ou de numéro deux dans toutes ces activités. »

Vaste challenge quand on sait que les microprocesseurs, les cartes mères, les serveurs et les

puces graphiques représentent, pour l'entreprise de Santa Clara, en 1999, 25,3 milliards de dollars sur un total de 29,4 milliards de chiffre d'affaires. Mais, chez Intel, les virages stratégiques, on connaît. Des débuts dans les années 70, où l'entreprise était centrée sur les mémoires, à aujourd'hui, où le mot d'ordre « tout-Internet » est celui de chacun des 71 000 employés, Intel a toujours su coller au marché de l'informatique, avec les microprocesseurs grand public et professionnels d'abord, puis avec ses architectures réseaux. A chaque étape, des profits colossaux et une rentabilité que seuls Microsoft et son Windows pouvaient lui disputer.

A l'aube du XXI^e siècle, les choses sont pourtant en train de changer. Si le grand public est toujours aussi friand d'ordinateurs de plus en plus puissants, les entreprises, elles, veulent plus. Plus d'intégration, plus de solutions complètes pour le commerce électronique. Le groupe dirigé par Craig Barrett va ainsi dépenser, dans les trois ou quatre ans à venir, entre 1 et 2 milliards de dollars dans ses activités d'e-business. Plus de dix nouveaux Data Center vont être implantés en Europe et au Japon d'ici à la fin de l'année et un autre en France en 2001. Surtout, Intel doit faire face à la montée en puissance du sans-fil, secteur où il est loin d'être en position dominante.

« Le PC n'est plus la pierre angulaire du système d'information des entreprises, explique Eric Ochs, directeur du cabinet d'études IDC France. Du coup, Intel est obligé de se diversifier. De plus, la vraie difficulté, pour la marque, ne vient finalement pas de la concurrence sur le secteur des microprocesseurs, mais bien de son retard pris dans le domaine des petits appareils communicants. Et, dans quelques

années, nous estimons que ce marché sera trois fois plus important, en termes d'unités vendues, que celui du PC. »

Face à ces changements, le message d'Intel semble parfois un peu flou. En se positionnant un peu partout sur l'échiquier de l'industrie informatique, l'entreprise s'engage dans des sentiers plus aléatoires et beaucoup moins bien balisés que les autoroutes du processeur. Intel s'attaque également à des marchés sur lesquels d'autres mastodontes ont déjà pris pied (Texas Instruments sur le DSP [voir ci-dessous], IBM pour l'e-business...).

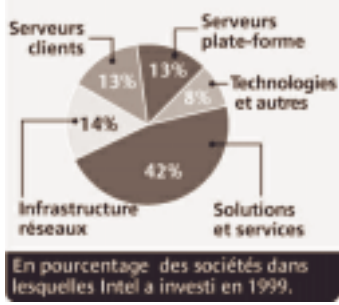
Une situation qui ne semble pourtant pas inquiéter Gilles Granier. « En fait, nous sommes à la fois concurrents et partenaires de nombreuses grandes entreprises. Notre rôle est, dans la plupart des secteurs, de fournir des éléments et non pas des solutions complètes. Quant à notre image, c'est vrai que le processeur se remarque moins car il est dans un environnement, le PC, qui est devenu banal. Mais l'utilisateur reste très sensible à la puissance et se tourne vers des processeurs de plus en plus puissants. Nous sommes numéro un mondial dans le domaine de la mémoire flash, mais il est vrai que nous devons encore nous améliorer dans les technologies sans fil. Nous investissons dans plus de 360 entreprises [dont 42 % dans le domaine des solutions et des services] par an et nous réalisons deux acquisitions par mois. » Et de conclure, résolument optimiste : « Cela doit nous permettre de faire plus que les autres, mieux et surtout plus vite. » Une devise que l'entreprise entend bien porter haut encore pendant quelques décennies, tout en prouvant qu'elle est capable de faire aussi bien dans les services que dans les puces.

Guillaume Fraissard

INTEL

Date de création	1968
President et PDG	Craig Barrett
Nombre d'employés	71 000
Localisation	Santa Clara (Californie)
Chiffre d'affaires 1999	29,4 milliards de dollars
Activités	• Microprocesseurs • Réseaux • Solutions e-business
Signe particulier	Numéro un mondial du processeur

LES INVESTISSEMENTS D'INTEL



La boîte à idées

Bien sûr, il y a la course à la miniaturisation et à la puissance. Dans les laboratoires d'Intel, on s'active ferme pour produire des processeurs toujours plus petits et plus rapides. Les chercheurs viennent déjà de faire franchir le cap du 1,5 GHz, en attendant les 10 GHz prévus pour 2005. Côté taille, Intel prépare activement la nouvelle génération de puces gravées avec une finesse de 0,13 micron, contre 0,18 à l'heure actuelle. Une miniaturisation à outrance qui vise, selon les mots de Gilles Granier, PDG d'Intel France, à « améliorer encore la performance, tout en réalisant des économies de production ».

Mais, à l'heure où la téléphonie mobile et Internet occupent le devant de la scène informatique mondiale, l'heure a sonné pour Intel d'orienter ses recherches dans ces directions. Depuis 1991, le groupe s'est doté d'une struc-

ture dédiée baptisée Intel Architecture Labs (IAL). Si le grand public connaît déjà les jouets Intel (Microscope, appareil photo...), fruits des recherches de ces laboratoires et de Mattel (Barbie), et le port USB, inventé par les IAL, Intel pense surtout à l'avenir : maison en réseau, divertissement numérique, multimédia...

Fidèle à sa nouvelle volonté d'affronter une multitude de marchés, l'américain veut se poser en partenaire incontournable plus qu'en fournisseur de produits finis. Cela ne va pas l'empêcher de s'attaquer, hors des Etats-Unis et notamment en France sous sa propre marque, au marché périlleux du webphone (le téléphone Internet) et ce malgré l'échec retentissant d'Alcatel sur ce secteur. A la croisée de l'ordinateur et du Minitel, ces appareils devront amener au Réseau une génération de gens qui ne pos-

sèdent pas encore de PC. « Notre but est d'aider à l'accélération des innovations industrielles, précise Craig Kinnie directeur de la structure IAL. A nous d'identifier les blocages, les besoins des gens et de développer des technologies, des interfaces, des standards que l'industrie informatique pourra utiliser. » Une manière habile de prendre solidement pied dans les secteurs émergents tout en assurant à la marque des débouchés pour son fonds de commerce traditionnel, le microprocesseur. A mots couverts, Craig Kinnie reconnaît que, en lançant des recherches dans les domaines de la vidéo ou de la domotique, par exemple, Intel s'assure l'utilité de ses futures générations de Pentium, toujours plus rapides.

Texas Instruments contre-attaque

QUAND on évoque un concurrent pour Intel, le premier nom qui vient instinctivement à l'esprit est celui d'AMD. La société américaine, fondée en 1969, soit un an après Intel, est en effet celle qui communique le plus ouvertement quant à ses microprocesseurs grand public, c'est-à-dire sur le terrain de prédilection de l'éternel rival californien.

Il est pourtant une entreprise autrement plus menaçante pour la suprématie d'Intel. Son nom, Texas Instruments, est bien connu des écoliers pour ses calculatrices. Mais c'est aussi et surtout le leader mondial dans les processeurs de type DSP (Digital Signal Processor), spécialisés dans le traitement du signal numérique à très grande vitesse et utilisés notamment dans les téléphones portables. « Nous avons opéré un véritable changement stratégique au milieu des années 80, dit Jean-Marc Darchy, responsable européen de la branche DSP de Texas Instruments. Nous avons compris qu'il ne servait à rien de vouloir prendre quelques points de part de marché à Intel. Ensuite, nous sommes partis du constat que les processeurs DSP et analogiques seraient les produits phares de l'ère Internet. »

Après avoir été numéro un mondial des semi-conducteurs dans les années 70 et au début des années 80, Texas Instruments se lance donc très tôt dans la technologie DSP. Aujourd'hui, l'évolution du marché semble confirmer la justesse de ce virage. Les processeurs DSP sont présents, entre autres,

dans les combinés de téléphones mobiles, les infrastructures télécoms, les modems et les disques durs des ordinateurs.

Pour simplifier, un DSP est capable de faire une opération beaucoup plus rapidement qu'un processeur classique. D'où l'avantage qu'il représente dans les petits appareils électroniques. Avec 48 % de part de marché, Texas Instruments devance largement ses deux grands rivaux, Lucent et Motorola. Mais la concurrence s'annonce sévère tant le secteur paraît profitable. « Aujourd'hui, il se vend, grosso modo, 100 millions de PC par an, explique Jean-Marc Darchy. L'année dernière, 1 milliard de DSP ont été commercialisés. Et, avec l'explosion de la vidéo sur Internet, du son et du haut-débit, la demande pour ces processeurs capables de traiter un tas d'applications différentes va exploser. »

Récemment, le PDG de Texas Instruments, Tom Engibous, a rappelé l'enjeu majeur que représentait cette technologie : « Nous croyons que les processeurs DSP et analogiques seront aussi importants à l'âge de l'Internet que l'ont été les transistors à l'âge des grands systèmes propriétaires et les microprocesseurs à l'heure de l'ordinateur individuel. De telles opportunités sont si rares que je ne voudrais pour rien au monde échanger la place de Texas Instruments avec quiconque. » Intel est prévenu. Sur ce marché, Texas Instruments ne cédera rien.

Profil

Spécialiste de la réalité virtuelle

Le curriculum vitae idéal

Age : 30 ans.

Compétences : connaissance des langages HTML, DHTML, Java, JavaScript et VRML indispensable.

Qualités demandées : goût pour le travail en équipe pluridisciplinaire, motivation permanente pour le changement et l'innovation, vernis artistique.

Formation : ingénieur diplômé (ou diplômes équivalents) en informatique, infographie, simulation, robotique ; formation complétée par une année de spécialisation en réalité virtuelle.

Expérience : un stage réussi.

Lieux de travail : grandes entreprises, sociétés de services, laboratoires de recherche.

Salaires : à partir de 250 KF (38 000 euros) pour un débutant.

Langues : anglais obligatoire.

Les formations

Mastères spécialisés dans la réalité virtuelle

Institut Image/Ecole nationale supérieure d'arts et métiers de Cluny (Ensam), 1, allée des Granges-Forestier, 71100 Chalon-sur-Saône.

■ Renseignements : 03-85-42-43-50.

■ www.ai.cluny.ensam.fr

Ecole nationale d'ingénieurs de Brest (ENIB)

Technopole Brest-Iroise, site de la pointe du Diable, CP n° 15, 29608 Brest Cedex. Mastère de réalité virtuelle distribuée.

■ Renseignements : 02-98-05-66-00.

■ www.enib.fr

Ecole des mines de Paris

Cette école propose trente séances de cours sur la réalité virtuelle dans son centre CAO & robotique. La formation est ouverte aux doctorants et aux titulaires d'un DEA. Centre CAO & robotique,

60, boulevard Saint-Michel, 75272 Paris Cedex 06.

■ Renseignements : 01-40-51-92-55.

■ caor.ensmp.fr

Sur la Toile

■ www.sop.inria.fr/epidaure/GT-RV

Le site du groupe de travail réalité virtuelle de l'Inria.

■ www.vrnews.com

Une lettre en anglais sur la réalité virtuelle.

■ www.vrml.org

■ www.sdsc.edu/vrml

Deux sites très complets sur le Virtual Reality Modeling Language (VRML),

la RV sur le Net.

Manifestations

2^{es} Rencontres internationales de la réalité virtuelle,

du 18 au 21 mai 2000, Laval.

■ www.laval-virtual.org

Virtual Worlds 2000, Institut international du multimédia,

pôle universitaire Léonard-de-Vinci, du 5 au 7 juillet 2000, Paris.

■ www.devinci.fr/iim/vw2000

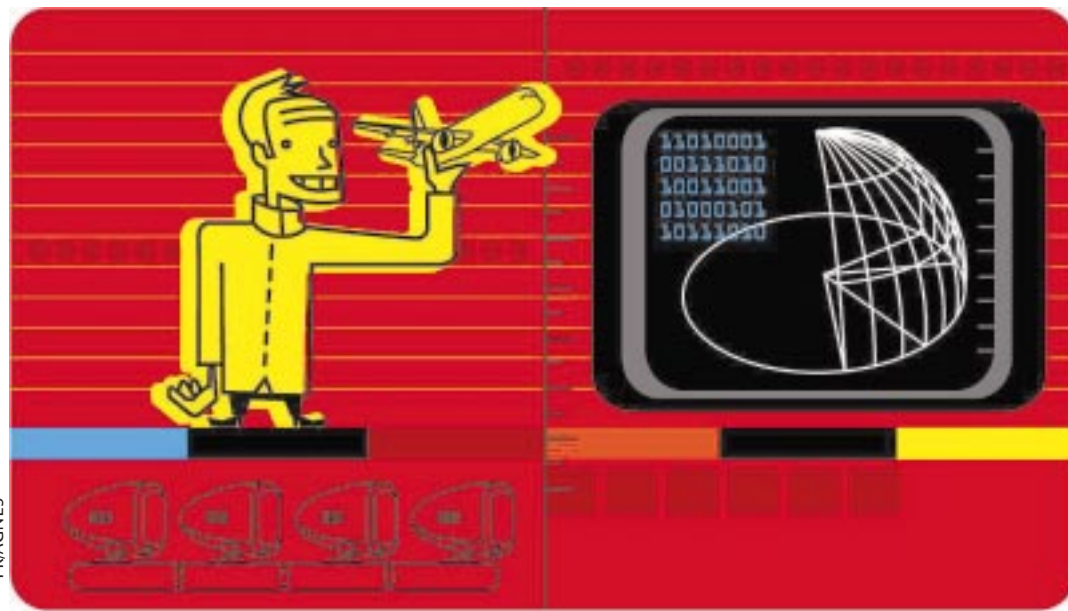
Le virtuel s'ancre dans la réalité

S'IMMERGER dans une image comme dans un aquarium, attraper des objets, les déplacer, voler... Icare aurait pu concrétiser son rêve grâce à la réalité virtuelle (RV). Née à la fin des années 80, la RV, qui a connu un emballement médiatique à ses débuts, n'est pas pour autant retombée dans l'oubli. Au contraire. Cette technique, qui permet d'interagir en temps réel avec des images de synthèse en trois dimensions (3D) à l'aide d'outils spécifiques comme des casques de vision, des gants de capture ou des souris 3D, et d'éprouver physiquement un certain nombre de sensations, a retrouvé un second souffle depuis deux ans.

Certes, le marché français de la réalité virtuelle est encore émergent ; mais, comme le souligne Cédric Gautier, ingénieur de développement au sein du groupe Réalité virtuelle et graphique 3D de la société de services Syseca, « la réalité virtuelle en France n'est pas une tarte à la crème ». Mieux, elle dépasse largement le cadre du jeu ou des effets spéciaux pour celui de l'industrie et des services.

Bien sûr, à ses débuts, et c'est sans doute encore vrai en termes de chiffre d'affaires, les premiers clients de la RV ont été les grands groupes automobiles et l'industrie aéronautique. « La plupart des industriels de ces secteurs ont tâté de la réalité virtuelle à partir de la CAO ou de l'image de synthèse », explique Cédric Gautier, de Syseca. La réalité virtuelle sert essentiellement à réaliser des prototypes numériques, bien moins onéreux que les prototypes réels, ou de soutien à l'apprentissage de pilotage d'avions, de grue, de machines industrielles...

Très vite, les entreprises ont utilisé les techniques d'images numériques en 3D pour des études d'ergonomie ou de style. « L'intérêt de pouvoir faire des essais de couleurs de carrosserie ou de sièges, par exemple, n'a pas échappé aux constructeurs automobiles, secteur



où le design a un impact très fort sur l'acte d'achat », souligne Pascal Chevalier, directeur général de la société de services spécialisée en réalité virtuelle Sim Team.

Aujourd'hui, tout le monde ou presque s'intéresse à la réalité virtuelle. Les applications de cette technologie se révèlent en effet innombrables. Défense, médecine, collectivités locales et services publics, communication, commerce en ligne... constituent autant de nouveaux domaines d'utilisation de la RV. Ainsi, une chaîne de supermarchés anglaise utilise un hypermarché virtuel en 3D pour tester le comportement des consommateurs et aménager l'espace intérieur de ses magasins. De même, la réalité virtuelle peut devenir un support de communication d'entreprise.

On peut donc tout faire avec la réalité virtuelle, et tout le monde ou presque peut l'utiliser aujourd'hui. Car ce qui était auparavant inaccessible pour les PME est aujourd'hui possible. « Il y a deux ans, pour faire de la réalité virtuelle, il fallait avoir des machines très sophistiquées et donc très chères. Maintenant, avec un PC à 12 000 francs et une carte graphique de bonne qualité, vous pouvez obtenir des résultats très satisfaisants », explique Serge Morvan, responsable du mastère Réalité virtuelle distribuée à l'Ecole nationale d'ingénieurs de Brest (ENIB).

Profession : spécialiste de la réalité virtuelle

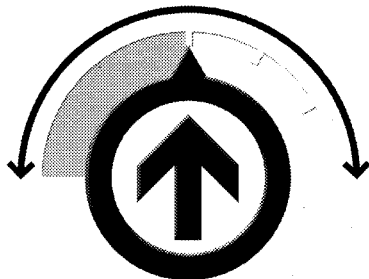
La baisse des coûts des matériels ouvre à ce métier le marché des PME et des services

Moins chère, plus conviviale et mieux adaptée aux besoins des entreprises, la RV se fait plus attractive. Il y a trois ans, le sénateur Claude Huriet, dans un rapport intitulé « Images de synthèse et monde virtuel », soulignait alors l'é étroitesse du marché français. « Une centaine de clients, dont trente vraiment importants », que se partageaient des groupes importants comme Communications & Systems, Syseca (Thomson-CSF), mais aussi de jeunes entreprises comme Immersion, Silicon Worlds, Sim Team ou Virtualys. A ce tableau, il faudrait ajouter quelques grands comptes tels que Aero spatiale, Matra, EDF, PSA Peugeot Citroën, qui ont développé des départements réalité virtuelle en interne. Aujourd'hui, le type d'utilisateurs devient plus varié,

même si, de l'avis des observateurs, le véritable décollage du marché est encore pour demain, avec les espoirs que soulève le développement des applications en réseau. Pour s'y préparer, deux écoles ont ouvert, il y a deux ans, des mastères spécialisés. L'Institut Image de Chalon-sur-Saône et l'Ecole nationale des ingénieurs de Brest. « Nos promotions sont limitées à douze étudiants, explique Julien Roger, ingénieur R&D en simulation et réalité virtuelle à l'Institut Image de Chalon-sur-Saône, car nous voulons assurer un enseignement pratique sur des équipements sophistiqués, donc assez coûteux. »

Le milieu de la recherche a pris à son tour le train de la RV. Ainsi, celle-ci fait partie des cinq grands défis scientifiques définis en juillet 1999 par l'Inria (Institut national de recherche en informatique et en automatique) dans son plan stratégique quinquennal (1999-2003). Enfin, un Centre européen de réalité virtuelle (CERV), rassemblant l'ENIB, des laboratoires de recherche des établissements d'enseignement supérieur de Brest et de la région, devrait être créé dans les prochains mois. De quoi faire rentrer un peu plus la réalité virtuelle dans la vraie vie.

Catherine Rollot



La magicienne de la simulation

TOUT A COMMENCÉ par une erreur d'aiguillage, à laquelle s'est ajouté le sentiment de s'être trompée de voie. Doctorat de physique en poche, Marjorie Nicolas était, de son propre aveu, dans une impasse. Comment se motiver pour une carrière toute tracée de maître assistant quand on est persuadé que la physique n'est pas vraiment ce que l'on aime ? « J'ai décidé de me donner une année de réflexion », explique-t-elle. Avec, en tête, le vague projet de monter une entreprise dans le domaine de la formation à Internet.

Des contacts par-ci, des recherches par-là, c'est au cours de ces démarches qu'elle apprend l'existence du tout nouveau mastère en réalité virtuelle lancé à l'Ecole nationale d'ingénieurs de Brest (ENIB). Ça tombe bien, Brest est sa ville et, avec deux enfants en bas âge et un mari travaillant dans une entreprise de la région, elle était « un peu bloquée géographiquement ». C'est la révélation. « J'y ai appris une nouvelle façon de voir les choses, un nouveau langage. »

Profane dans le domaine de la réalité virtuelle et de l'informatique pure, Marjorie Nicolas se confronte dès le départ à la rudesse des langages informatiques orientés objet. Puis c'est le grand saut. Un stage au sein de Virtualys, une start-up qui utilise les outils et les connaissances du laboratoire d'informatique industrielle de l'ENIB afin de créer des modélisations virtuelles pour les entreprises. La voilà le pied à l'étrier.

Aujourd'hui, à 31 ans, sa vie professionnelle se partage entre un « post doc » au sein de ce laboratoire et des recherches au service d'hématologie du CHU de Brest. « Pour le laboratoire, je travaille no-

Portrait Marjorie Nicolas a trouvé sa réalité dans le virtuel

tamment à la modélisation 3D du port de Brest qui sera mise en place à l'occasion de Brest 2000, le grand rassemblement de vieux gréements. Elle permet d'effectuer une balade virtuelle sur les quais », explique Marjorie Nicolas. Pour le CHU, elle planche sur la modélisation des cellules pour approfondir l'étude du phénomène de coagulation sanguine. « Le recours à la réalité virtuelle nous permet de valider des connaissances, mais aussi de créer des expériences sur des cas cliniques très rares pour lesquels il serait difficile de trouver des cobayes », précise-t-elle.

Désormais, la sophistication des plates-formes de réalité virtuelle, rend possible le recours à des simulations intelligentes. « Je ne me

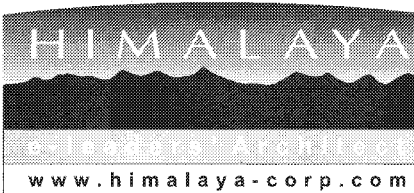
contente pas de modéliser, raconte Marjorie Nicolas, mais je donne, grâce à l'utilisation d'agents « intelligents », des comportements individuels à chaque cellule. Ensuite, nous observons comment elles vivent ensemble. » « Et c'est fou comme on retrouve les mêmes comportements que chez les humains ! », s'étonne-t-elle. Les propriétés dynamiques de ces agents permettent en outre de modifier ou de compléter une simulation en même temps que celle-ci s'exécute.

Un peu magicienne, Marjorie ? « La réalité virtuelle, c'est la combinaison de l'immersion multisensorielle et de l'interaction, et la possibilité de pouvoir modifier temporairement le monde. En ce sens, c'est un peu magique, et surtout ça va bien plus loin que les jeux vidéo ! », dit-elle en s'amusant. Mais, finalement, le plus extraordinaire, pour elle, c'est que ça lui a « sauvé » la vie.

C. Ro.

Retrouvez nos enquêtes sur le site interactif.lemonde.fr

0 800 200 500



Le Monde
INTERACTIF
16-18, quai de la Loire, 75019 Paris.
Tél. : 01-53-38-42-60. Fax : 01-53-38-42-97. E-mail : hitech@lemonde.fr
Rédacteur en chef : Bertrand d'Armagnac.
Secrétaire général de la rédaction/Iconographie : Claudine Boeglin.
Directrice artistique : Maria Mercedes Salgado.
Chef d'édition Web : Nicolas Bourcier.
Rédaction : Sylvie Chayette, Cécile Ducourtioux, Marlène Duret, Guillaume Fraissard, Stéphane Mandard, Corinne Manoury, Cristina Marino, Hai Nguyen, Eric Nunès, Olivier Puech, Catherine Rollot, Olivier Zilbertin.
Edition : Olivier Herviaux, Boris Séméniako.
Webmestre : Olivier Dumons.
Ont collaboré à ce numéro : Agnès Batioulier, Pierre Bouvier, Denis Dailleux, Judith Darmont, Davy Drouineau, Olivier Escriva, Alain Hazan, PK, Jean-Michel Maman, Jacques Partouche, Francis Pisani, Alain Thomas.
Publicité : Le Monde Publicité. Directeur général : Stéphane Corré.
Caroline Séjournant, directrice de clientèle (01-42-17-39-56).
Isabelle Quodverte (01-42-17-39-58).
Impression : Le Monde Imprimerie.